CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016

Salle du Conseil Municipal – 18h00

ORDRE DU JOUR

Informations
Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre 2016

Délibérations

Intercommunalité

1. Convention triennale pour le versement d'un fonds de concours pour la gestion des sites à vocation touristique par Nantes Métropole à la Commune de Vertou

RAPPORTEUR : Michèle LE STER

2. Fêtes de fin d'année 2017 : ouverture des commerces (délibération remise sur table)

RAPPORTEUR : Jean-Luc LALANDE

Finances

3. Budget Principal de la Commune – Exercice 2016- Décision modificative n°3
4. Budget Principal de la Commune - Budget Primitif 2017
5. Budget Primitif 2017 – Exploitation de panneaux photovoltaïques et vente totale d'électricité
6. Vote des taux des taxes locales 2017
7. Tarifs communaux
8. Subventions de fonctionnement versées en 2017
9. Subvention au Centre communal d'action sociale pour l'année 2017
10. Programme 2017 d'acquisition de biens meubles

RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

11. Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau – Adhésion

RAPPORTEUR : François LE MABEC

Environnement – Aménagement

12. Avenant au protocole de financement de l'étude urbaine de la route de Clisson
13. Cession d'un terrain communal au profit de Mme NIEL, impasse du Rot
14. Acquisition auprès des consorts GOURDON de parcelles sises « la Bussaudière »
15. Acquisition gratuite auprès de Loti Ouest Atlantique des espaces communs du lotissement de la Vignauderie
16. Constitution de servitudes dans la ZAC de Bel Air au profit de Nantes Métropole.
17. Convention de passage sur un chemin de halage

RAPPORTEUR : Sophie BOUVART

Education Jeunesse

18. Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF de Loire-Atlantique et la Ville de Vertou (2016 à 2019)
19. Convention 2017 entre la Ville et l'association « HANDISUP »
20. Convention de prestation de service unique entre la Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique - Vendée et la Ville de Vertou
21. Ecoles privées : avenants n°3 relatifs aux contributions obligatoires de fonctionnement

RAPPORTEUR : Alice ESSEAU

Sports

22. Convention de partenariat 2016-2017 entre la commune de Vertou et l'association Union Sportive de la Sainte Anne

RAPPORTEUR : François LE MABEC

Questions orales
Informations diverses

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mme FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Madame BOMARD, pouvoir Madame LERAY
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 1

OBJET: Convention triennale pour le versement d'un fonds de concours pour la gestion des sites à vocation touristique par Nantes Métropole à la Commune de Vertou

RAPPORTEUR: Michèle LE STER

EXPOSE

Le Conseil Métropolitain a approuvé en juin 2016 le principe et les critères d'un soutien financier de Nantes Métropole (NM) au bénéfice des communes assurant la gestion de sites à vocation touristique et à rayonnement extra-communal.

Ce dispositif prévoit des montants de fonds de concours variables en fonction de la fréquentation, de la nature du lieu et de sa connexion avec les branches touristiques identifiées par la Métropole.

La Commune de Vertou a présenté un montant de dépenses éligibles au fonds de concours s'élevant à 180 063 € pour les sites des parcs vertaviens et de la Chaussée des Moines.

Le Conseil Métropolitain du 17 octobre a entériné le versement d'un fonds de concours de 10 000 euros au bénéfice de la commune de Vertou, pour participer à la gestion et l'entretien des parcs vertaviens et de la Chaussée des Moines, dont la vocation touristique est avérée.

Ce dispositif est reconductible annuellement. Le montant du fonds de concours sera revu chaque année sur la base d'une transmission des relevés de dépenses de l'année n-1 et d'un vote des crédits par le Conseil métropolitain de Nantes Métropole dans le cadre de sa procédure budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention triennale qui prévoit le versement de ce fonds de concours par Nantes Métropole à la Commune de Vertou.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

- Approuve la convention, présentée en annexe de la présente délibération, qui définit les conditions dans lesquelles Nantes Métropole accorde un fonds de concours à la commune de Vertou pour le fonctionnement des sites Parcs et Chaussée des Moines, pour les années 2016, 2017 et 2018.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'aux révisions annuelles qui pourraient intervenir en cours d'exécution de la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

www.nantesmetropole.fr

CONVENTION TRIENNALE POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR NANTES METROPOLE A LA COMMUNE VERTOU

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Nantes Métropole, représentée par Monsieur Fabrice ROUSSEL, Vice-président, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil métropolitain en date du 17 octobre 2016,

désignée ci-après par « Nantes Métropole »

D'UNE PART,

ET :

La Commune de Vertou, représentée par Monsieur Rodolphe AMAILLAND, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 17 novembre 2016,

désignée ci-après par « la Commune »

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Lors de la séance du 28 juin 2016, le Conseil Métropolitain a approuvé le principe et les critères d'un soutien financier de Nantes Métropole au bénéfice des communes assurant la gestion de sites à vocation touristique et à rayonnement extra-communal. Ce dispositif prévoit des montants de fonds de concours variables en fonction de la fréquentation, de la nature du lieu et de sa connexion avec les branches touristiques identifiées par la Métropole, ceci dans le cadre des conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5215-26 et L5217-7.

IL A ENSUITE ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Nantes Métropole accorde un fonds de concours à la commune de Vertou pour le fonctionnement des sites Parcs et Chaussée des Moines, pour les années 2016, 2017 et 2018.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Le montant du fonds de concours est déterminé en fonction des critères d'attribution de ces fonds de concours explicités et approuvés au Conseil métropolitain du 28 juin 2016.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Conformément aux éléments budgétaires transmis par la commune bénéficiaire en 2016, au titre de l'année 2015, le montant des dépenses éligibles au fond de concours sur ces sites est de 180 063 € et les recettes sont de 0 €.

Au regard de ces éléments, le montant du fond de concours de Nantes Métropole s'élève à 10 000 € en 2016.

Les années suivantes, le montant du fonds de concours est conditionné à :
- la transmission par la commune, avant le 15 avril de l'année N, des éléments budgétaires de l'année N-1
- au vote des crédits par le Conseil métropolitain de Nantes Métropole dans le cadre de la procédure budgétaire.

ARTICLE 3 : MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement sera effectué à la notification de la présente convention en 2016, puis à l'issue des procédures budgétaires et après approbation du montant annuel.

ARTICLE 4 : **PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention prend effet à compter de sa notification et s'achèvera le 31 décembre 2018.

A Nantes, le

Pour Vertou, Le Maire, Rodolphe Amailland,	Pour Nantes Métropole, Le Vice-Président, Fabrice Roussel,

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mme FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Madame BOMARD, pouvoir Madame LERAY
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 2

OBJET : Fêtes de fin d'année 2017 : ouverture des commerces le dimanche

RAPPORTEUR : Jean Luc LALANDE

EXPOSE

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron, modifie le dispositif de la dérogation municipale au principe de repos dominical des salariés employés dans les commerces de vente au détail.

Hors dérogations permanentes, le nombre de dimanches sur lesquels peut porter une dérogation municipale par catégorie d'activité est passé de 5 à 12 par an à partir du 1er janvier 2016, avec la nécessité de prendre avant le 31 décembre un arrêté municipal fixant, pour l'année suivante, la liste des dimanches concernés par une dérogation.

Egalement, cet arrêté municipal, pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées, doit être précédé d'une consultation du Conseil municipal chargé d'émettre un avis sur le dispositif envisagé.

Une démarche globale a été initiée à l'échelle de la métropole qui s'est concrétisée par la signature d'un accord territorial entre plusieurs organisations patronales, syndicales et associations de commerçants le 14 décembre 2016 sur l'ouverture des commerces dans la métropole en 2017.

Pour Vertou, il est proposé d'adopter pour 2017 un dispositif qui s'inscrit dans la démarche globale mise en place dans la métropole, qui vise à ne pas généraliser l'ouverture dominicale, mais qui tient compte des particularités locales et, ainsi, d'autoriser l'ouverture dominicale les 17, 24 et 31 décembre dans les conditions suivantes :

- Dimanche 17 décembre de 12h à 19h pour les commerces de centre-ville
- Dimanche 24 décembre de 10h à 17h pour l'ensemble des commerces
- Dimanche 31 décembre de 9h à 14h pour les commerces de centre-ville

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu l'article L. 3132-26 du Code du Travail concernant l'ouverture des commerces le dimanche,

Le conseil municipal

Emet un avis favorable à l'ouverture des commerces de la Ville de Vertou pour les dimanches 17, 24 et 31décembre, suivant les modalités ci-avant exposées

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE PAR 33 VOIX – 2 CONTRE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mme FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Madame BOMARD, pouvoir Madame LERAY
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 3

OBJET: Budget Principal de la Commune - Exercice 2016– Décision Modificative n°3

RAPPORTEUR: Jérôme GUIHO

EXPOSE

Par délibérations en dates des 17 décembre 2015, 31 mars 2016, 23 juin 2016 et 29 septembre 2016, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif du budget principal de la Commune, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives n°1 et n°2.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, il convient de prendre en compte de nouveaux ajustements en recettes et dépenses, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
Il est donc soumis aux membres du conseil municipal une décision modificative n°3 qui augmente les crédits de fonctionnement de 100 274 €. La section d'investissement constate une augmentation de 334 000 € de l'excédent constaté au stade du budget supplémentaire: les crédits en recettes sont augmentés de 168 862 € et les crédits de dépenses sont diminués de 165 138 €.

Ces ajustements s'expliquent de la manière suivante :

1) **En fonctionnement**

- **Recettes :**

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 10 274 €, dont :
- Fonds de concours de Nantes Métropole pour la gestion des sites touristiques +10 000 €
- Reprise sur provision 274 €

Un crédit de 90 000 € est inscrit en recettes d'ordre pour constater les travaux en régie.

- **Dépenses :**

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 48 920 €, dont :

- Charges à caractère général 30 890 €, dont
  - remplacements de vitrages sur plusieurs équipements (35 500€) par reprise de crédits en investissement
  - entretien du matériel des camps (1 120€) par reprise de crédits en investissement
  - virement de crédit courant (-5 730€) vers un compte de charge exceptionnelle

- charges exceptionnelles : +5 730 € pour des titres annulés sur exercices antérieurs

- provision pour dépréciation des comptes de tiers : +12 300 € pour une entreprise en liquidation judiciaire titulaire d'un lot sur l'opération de travaux de l'église

La section de fonctionnement est équilibrée par une augmentation des crédits en dépenses imprévues de 354 €, et une augmentation du virement à la section d'investissement de 51 000 €.

2) **En investissement**

- **Recettes :**

Un crédit de 4 000 € est inscrit en subvention d'équipement (subvention de la Fondation du patrimoine pour les travaux de l'horloge de l'église).

Un crédit de 113 862 € est inscrit en recettes d'ordre à la demande de la Trésorerie de Vertou pour solder un compte d'immobilisation financière devenu sans objet (inscription équilibrée en dépenses et recettes).

- **Dépenses :**

Les dépenses réelles d'investissement diminuent de 549 953 €, dont :

- Ajustements d'opération de travaux –375 333 € ayant fait l'objet de moins-values ou de report en 2017

- Ajustement du crédit de paiement de l’autorisation de programme des travaux de l’église +142 000 €
- Ajustement du crédit de paiement de l’autorisation de programme des travaux du stade Raymond Durand +100 000 €
- Virement de crédits inscrits en travaux (-35 500 €) et matériel (-1 120€) vers la section de fonctionnement

Les dépenses d’ordre d’investissement augmentent de +203 862 €, dont :

- Travaux en régie 90 000 €,
- Un crédit de 113 862 € est inscrit en dépenses d’ordre au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé à la demande de la Trésorerie de Vertou pour solder un compte d’immobilisation financière devenu sans objet (inscription équilibrée en dépenses et recettes).

En tenant compte d’une inscription de crédits en dépenses imprévues de 953 €, d’une augmentation du virement de la section de fonctionnement de 51 000 €, la décision modificative n°3 constate un excédent de la section d’investissement de 334 000 €, qui porte l’excédent cumulé de la section d’investissement à 6 560 000 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2221-83 et L1612-5,

Vu l'instruction M14 du 96-078 du 1er août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998,

Vu l’ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l’amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes,

Vu le Budget Primitif de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2015,

Vu le Budget Supplémentaire de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2016,

Vu la décision modificative n°1 de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016,

Vu la décision modificative n°2 de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2016,

Considérant la nécessité d’ajuster les inscriptions budgétaires ouvertes au titre de l’exercice 2016 pour le budget principal de la Commune,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont été examinées par chapitre,

Le conseil municipal

Approuve la décision modificative n°3 du budget principal de la Commune ci-annexée.

ADOPTE PAR 29 VOIX – 6 ABSTENTIONS.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - Ville de VERTOU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440215800015

POSTE COMPTABLE : VERTOU

M. 14

Décision modificative 3 (3)

voté par nature

BUDGET : Commune de VERTOU (4)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	100 274,00	100 274,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	100 274,00	100 274,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-165 138,00	168 862,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-165 138,00	168 862,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-64 864,00	269 136,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	5 168 822,93	0,00	30 890,00	30 890,00	5 199 712,93
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 782 000,00	0,00	0,00	0,00	12 782 000,00
014	Atténuations de produits	99 470,00	0,00	0,00	0,00	99 470,00
65	Autres charges de gestion courante	1 979 990,00	0,00	0,00	0,00	1 979 990,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**20 030 282,93**	**0,00**	**30 890,00**	**30 890,00**	**20 061 172,93**
66	Charges financières	197 000,00	0,00	0,00	0,00	197 000,00
67	Charges exceptionnelles	76 464,00	0,00	5 730,00	5 730,00	82 194,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		12 300,00	12 300,00	12 300,00
022	Dépenses imprévues	1 256,55		354,00	354,00	1 610,55
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**20 305 003,48**	**0,00**	**49 274,00**	**49 274,00**	**20 354 277,48**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*11 252 743,00*		*51 000,00*	*51 000,00*	*11 303 743,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*763 902,00*		*0,00*	*0,00*	*763 902,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***12 016 645,00***		***51 000,00***	***51 000,00***	***12 067 645,00***
	TOTAL	**32 321 648,48**	**0,00**	**100 274,00**	**100 274,00**	**32 421 922,48**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**32 421 922,48**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 589 405,00	0,00	0,00	0,00	1 589 405,00
73	Impôts et taxes	17 830 154,00	0,00	0,00	0,00	17 830 154,00
74	Dotations et participations	3 523 532,00	0,00	10 000,00	10 000,00	3 533 532,00
75	Autres produits de gestion courante	407 510,00	0,00	0,00	0,00	407 510,00
	Total des recettes de gestion courante	**23 530 601,00**	**0,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	**23 540 601,00**
76	Produits financiers	31 515,00	0,00	0,00	0,00	31 515,00
77	Produits exceptionnels	40 280,00	0,00	0,00	0,00	40 280,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		274,00	274,00	274,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**23 602 396,00**	**0,00**	**10 274,00**	**10 274,00**	**23 612 670,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*51 430,00*		*90 000,00*	*90 000,00*	*141 430,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***51 430,00***		***90 000,00***	***90 000,00***	***141 430,00***
	TOTAL	**23 653 826,00**	**0,00**	**100 274,00**	**100 274,00**	**23 754 100,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**8 667 822,48**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**32 421 922,48**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**11 926 215,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	240 905,29	0,00	-41 610,00	-41 610,00	199 295,29
204	Subventions d'équipement versées	70 000,00	0,00	21 610,00	21 610,00	91 610,00
21	Immobilisations corporelles	942 725,28	0,00	-52 120,00	-52 120,00	890 605,28
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 294 386,69	0,00	-297 833,00	-297 833,00	6 996 553,69
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**8 548 017,26**	**0,00**	**-369 953,00**	**-369 953,00**	**8 178 064,26**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 736 411,00	0,00	0,00	0,00	2 736 411,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	67,56		953,00	953,00	1 020,56
	Total des dépenses financières	**2 736 478,56**	**0,00**	**953,00**	**953,00**	**2 737 431,56**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers(8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**11 284 495,82**	**0,00**	**-369 000,00**	**-369 000,00**	**10 915 495,82**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*51 430,00*		*90 000,00*	*90 000,00*	*141 430,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*319 990,00*		*113 862,00*	*113 862,00*	*433 852,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***371 420,00***		***203 862,00***	***203 862,00***	***575 282,00***
	TOTAL	**11 655 915,82**	**0,00**	**-165 138,00**	**-165 138,00**	**11 490 777,82**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 490 777,82**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	322 996,12	0,00	4 000,00	4 000,00	326 996,12
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 014 455,00	0,00	0,00	0,00	2 014 455,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**2 337 451,12**	**0,00**	**4 000,00**	**4 000,00**	**2 341 451,12**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	336 000,00	0,00	0,00	0,00	336 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 511 000,00	0,00	0,00	0,00	2 511 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 015,00	0,00	0,00	0,00	150 015,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**2 997 015,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 997 015,00**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**5 334 466,12**	**0,00**	**4 000,00**	**4 000,00**	**5 338 466,12**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*11 252 743,00*		*51 000,00*	*51 000,00*	*11 303 743,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*763 902,00*		*0,00*	*0,00*	*763 902,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*319 990,00*		*113 862,00*	*113 862,00*	*433 852,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***12 336 635,00***		***164 862,00***	***164 862,00***	***12 501 497,00***
TOTAL		**17 671 101,12**	**0,00**	**168 862,00**	**168 862,00**	**17 839 963,12**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**210 814,70**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**18 050 777,82**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**11 926 215,00**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC,...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	30 890,00		30 890,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 730,00	*0,00*	5 730,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	12 300,00	*0,00*	12 300,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	354,00		354,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*51 000,00*	51 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**49 274,00**	***51 000,00***	**100 274,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**100 274,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*113 862,00*	113 862,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-41 610,00	*0,00*	-41 610,00
204	Subventions d'équipement versées	21 610,00	*0,00*	21 610,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-52 120,00	*0,00*	-52 120,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-297 833,00	*90 000,00*	-207 833,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	953,00		953,00
Dépenses d'investissement – Total		**-369 000,00**	***203 862,00***	**-165 138,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-165 138,00**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*90 000,00*	90 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	10 000,00		10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	274,00	*0,00*	274,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		**10 274,00**	***90 000,00***	**100 274,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**100 274,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	4 000,00	*0,00*	4 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*113 862,00*	113 862,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*51 000,00*	51 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		**4 000,00**	***164 862,00***	**168 862,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**168 862,00**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour dépréciation (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour dépréciation (2)	**12 300,00**		**1 337,00**	**13 637,00**	**274,00**	**13 363,00**
Dépréciation de créance - Le Vertaw en LJ	0,00	19/12/2013	274,00	274,00	274,00	0,00
Dépréciation de créance - BOISMAIN FERRIER LJ	0,00	18/12/2014	1 063,00	1 063,00	0,00	1 063,00
Dépréciation de créance - BILLON LJ	12 300,00	15/12/2016	0,00	12 300,00	0,00	12 300,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	**12 300,00**		**1 337,00**	**13 637,00**	**274,00**	**13 363,00**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
20422	Subventions diverses	Subventions d'équipement	Crédits non affectés à ce jour	Association	22 000,00
FONCTIONNEMENT					
6574	Subventions scolaires	Subvention forfaitaire par enfant, PAC et PAE	Crédits non affectés à ce jour	Association	18 500,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel selon nouvelle convention	Ecole de Musique et de Danse	Association	25 857,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Crédits non affectés à ce jour	Association	144,74
6574	Subventions sociales	Subv. Part projet - montant plafond	Vertou Seniors	Association	3 100,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Crédits non affectés à ce jour	Association	12 501,00
6574	Subventions sportives	Subvention intervenants dans les écoles	Vertou Basket	Association	6 350,00
6574	Subventions sportives	Subvention Les Foulées Vertaviennes	Racing Club Nantais	Association	500,00
6574	Subventions jeunesse	Subventions projet citoyenneté	Crédits non affectés à ce jour	Association	700,00
6574	Subventions jeunesse	Subventions projet - éco-délégués	Association du collège Lucie Aubrac	Association	300,00
6574	Subventions diverses	Mécénat	Crédits non affectés à ce jour	Personne physique	1 600,00
6574	Subventions scolaires	Subventions sociales	Crédits non affectés à ce jour	Association	15 815,60
6745	Subventions diverses	Subvention exceptionnelle	Crédits non affectés à ce jour	Association	4 000,00
6748	Subventions diverses	Subvention exceptionnelle	Crédits non affectés à ce jour	Etablissement de droit public	2 458,27

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
1000932 Construction d'un dojo	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	1 376 894,33	23 105,67	0,00	0,00
100102 Construction de terrains de football	4 872 000,00	-472 000,00	4 400 000,00	949 051,14	3 100 948,86	350 000,00	0,00
100087 Rénovation de l'Eglise Saint Martin	818 000,00	0,00	818 000,00	281 400,60	678 599,40	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 4

OBJET: Budget Principal de la Commune – Budget Primitif 2017

RAPPORTEUR: Jérôme GUIHO

EXPOSE

Le budget primitif 2017 s'inscrit dans le cadre de la planification financière 2016-2018 présentée lors des orientations budgétaires débattues en séance du 17 novembre 2016.

Les documents budgétaires ont été adressés à chaque conseiller municipal préalablement à la présente séance.

Le projet de budget principal 2017 a été soumis à la commission Budget et Ressources Humaines réunie le 7 décembre 2016.

Ce projet s'équilibre à la somme de 30 316 052 € :

- **Fonctionnement : 23 587 012 €**
- **Investissement : 6 729 040 €**

Les points principaux sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est établie à 23,59 millions d'euros. Les dépenses réelles de fonctionnement ont été calculées en fonction de l'évolution prévisionnelle des recettes, et des projets d'actions.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel (chapitre 012), progressent de 4,85% de BP à BP pour s'établir à 13 402 000 euros.

Les charges à caractère général (chapitre 011) évoluent de 3,4% de BP à BP pour s'établir à 4 971 270 euros.

Ces deux postes couvrent 78% des dépenses de fonctionnement.

Le poste des autres charges courantes (chapitre 65), qui intègre les subventions de fonctionnement courantes aux associations, CCAS, groupements et communes, est en hausse de 2,7%. Cette variation s'explique par deux changements liés à nos partenaires :

- La hausse des contributions aux écoles privées de +32 004 euros (+6,1%) calculée en référence au coût d'un élève scolarisé dans les écoles publiques à Vertou.

- la hausse de la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS de +21 600 euros (+9,7%) pour financer des charges supplémentaires (portage des repas, charges de personnel) et des baisses de recettes (diminution de l'excédent antérieur repris au budget 2017).

Les intérêts de la dette (chapitre 66) baissent de -8,6% de BP à BP, conséquence du désendettement de la Commune et des taux très favorables sur le stock de dette : 2,29% au 1er janvier 2017.

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont en hausse de +86 442 euros de BP à BP (fonds de péréquation intercommunale et communale fixé à 108 667 euros).

Les dépenses nouvelles concernent les domaines suivants :
- Projets Quelle Sèvre et Grandir Ensemble : 96 000 euros
- Education jeunesse : nouvelles activités d'éveil musical pour les TAP : 26 000 euros
- Nouvelles normes de contrôles de la qualité de l'air interne : 23 000 euros
- Poursuite de la mise en Vidéo-surveillance des bâtiments : 29 000 euros

Les recettes réelles de fonctionnement

Les postes les plus importants de nos recettes réelles de fonctionnement sont les suivants :

Les produits des services à hauteur de 7% pour 1 630 725 euros.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) à hauteur de 8,9%, soit une baisse de 10,7% (- 252 929 euros) au titre de l'effort national.
Cette DGF est composée de la dotation forfaitaire (article 7411) pour 1 922 000 euros et de la dotation nationale de péréquation (article 74127) pour 187 000 euros.

Les dotations de Nantes Métropole (NM), soit 10,2% de nos recettes
Le montant de 2 397 492 euros comprend l'attribution de compensation (article 7321) pour 1 367 786 euros et la dotation de solidarité communautaire (article 7322) pour 1 029 706 euros.

Les produits fiscaux, représentent 59,6% de nos recettes
Le produit fiscal nécessaire pour l'équilibre du Budget est de 14 065 265 euros.

Compte tenu de la santé financière de la collectivité et de la volonté de tenir les engagements pris en 2014 par l'équipe municipale, il est proposé à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et donc de les maintenir au même niveau qu'en 2016 et 2015, soit les taux suivants :

Taxe d'Habitation **19,67 %**
Foncier Bâti **21,34 %**
Foncier Non Bâti **68,22 %**

L'approbation de cette proposition conduirait à inscrire la somme mentionnée, ci-dessus, au chapitre 73 - article 73111.

La section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 2 723 671 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT
La section d'investissement est établie à 6,7 millions d'euros

En dépenses

Le programme d'équipement s'établit à 4 002 040 €.

Les principales réalisations prévues en 2017 sont les suivantes :

1) **Au titre des opérations spécifiques : 2 850 200 euros (71%)**

AMENAGEMENT DES ACCUEILS – ETUDES	20 000 €
AMENAGEMENT DES ACCUEILS – TRAVAUX	150 000 €
HOTEL de VILLE et CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL FACADES ISOLATION BUREAUX ET INTERIEURS	150 000 €
RÉHABILITATION HÔTEL DE VILLE	150 000 €
FACADES SALLE SEVRE ET MAINE	56 000 €
REAMENAGEMENT SECOURS POPULAIRE	130 000 €
QUELLE SEVRE	150 000 €
DEVASEMENT DU LOIRY	450 000 €
REGROUPEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SUR UN SITE UNIQUE	150 000 €
REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE REIGNIERS	155 000 €
AMENAGEMENT GROUPE SCOLAIRE ENCLOS	140 000 €
ETUDES CUISINE CENTRALE	15 000 €
CONFORMITE ET EXTERIEURS RESTAURANTS SCOLAIRES	52 000 €
COMPLEXE SPORTIF R. DURAND	350 000 €
GROS ENTRETIEN – GYMNASE JP MOREL	211 200 €
GROS ENTRETIEN – PISCINE	156 000 €
FONCIER – RENOUVELLEMENT URBAIN	300 000 €
SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	65 000 €

2) **Au titre des travaux du patrimoine bâti et non bâti : 825 600 euros (21%)**

Fonction 0 Service généraux 113 500 euros (14%)

CIMETIÈRE DE VERTOU CENTRE	80 000 €
SALLE DES REIGNIERS	9 500 €
ENTRETIEN BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES COMMUNAUX	5 000 €
ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX MIS À DISPOSITION	10 000 €
LOIRY-SALLE DE L'HIRONDELLE	9 000 €

Fonction 2 enseignement 191 200 euros (23%)

RESTAURANT SCOLAIRE REIGNIERS	10 000 €
GROUPE SCOLAIRE ENCLOS ELÉMENTAIRE	3 000 €
GROUPE SCOLAIRE H.LESAGE ELÉMENTAIRE	15 500 €
GROUPE SCOLAIRE LES TREILLES ELÉMENTAIRE I	29 000 €
GROUPE SCOLAIRE ENCLOS MATERNELLE	5 000 €
GROUPE SCOLAIRE H.LESAGE MATERNELLE	32 500 €
GROUPE SCOLAIRE REIGNIERS MATERNELLE	9 000 €
GROUPE SCOLAIRE LES TREILLES MATERNELLE	49 700 €
RESTAURANT SCOLAIRE LES TREILLES	37 500 €

Fonction 3 Culture 168 700 euros (20%)

COUR ET JARDIN	79 000 €
EGLISE	29 200 €
BIBLIOTHÈQUE LIBRE COURS	14 000 €
ECOLE DE MUSIQUE	16 500 €
MOULIN GAUTRON	30 000 €

Fonction 4 sport et jeunesse 70 000 euros (8%)

BASE CANOË KAYAK	2 500 €
ESPACE JEUNES	500 €
HALLE POLYVALENTE S&M	37 500 €
SALLE SPECIFIQUE GYMNASTIQUE	9 500 €
ECHALONNIÈRES - STADE	20 000 €

Fonction 6 Famille 44 200 euros (5%)

MULTI-ACCUEIL LA FONTENELLE	5 500 €
MULTI-ACCUEIL LA GARENNE	22 500 €
MULTI-ACCUEIL LA VANNERIE	16 200 €

Fonction 8 Aménagement et services urbains 165 000 euros (20%)

PROGRAMME ESPACES VERTS	105 000 €
DIVERS - DOMAINE PUBLIC	60 000 €

Fonction 9 Action économique 73 000 euros (9%)

MARCHÉ DE VERTOU	73 000 €

3) **Au titre des renouvellements de matériels et mobiliers pour les équipements et le fonctionnement des services 288 240 euros (7%)**

4) **Au titre des subventions d'équipement 38 000 euros (1%)**

Le remboursement du capital de la dette 696 985 euros (au chapitre 16 : 483 739 €, au chapitre d'ordre 041 : 213 246 €)
Les inscriptions pour les opérations de tirage et remboursement sont équilibrées en dépenses et recettes pour 1 947 785 euros (article 16649 en dépenses réelles, articles 16449 en recettes réelles et 16441 en recettes d'ordre).

En recettes

Le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est inscrit pour 810 000 euros.
La cession d'un terrain (Boissière) et une subvention sont inscrites pour 904 000 euros.
Les remboursements de Nantes Métropole pour la dette transférée s'établissent à 134 956 euros.
Un emprunt est inscrit pour 176 398 euros. Cet emprunt sera annulé dans l'année 2007 lors de la reprise de l'excédent antérieur.

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est repris pour 2 723 671 euros (recettes d'ordre 2 755 901 euros – dépenses d'ordre 32 230 euros).

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif 2017 du budget principal de la Commune, conformément au projet présenté.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

Adopte le budget primitif 2017 du budget principal de la Commune, par chapitre budgétaire, dont le document budgétaire figure en annexe de la présente délibération.

ADOPTE PAR 29 VOIX – 6 CONTRE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - Ville de VERTOU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440215800015

POSTE COMPTABLE : VERTOU

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Commune de VERTOU (3)

ANNEE 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) 25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 54
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 89
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 90
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 94
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 95
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 96
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 98
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes 99
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 100
A4 - Etat des provisions 101
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 102
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 103
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) 105
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 107
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) 108
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 112
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale 113

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel 115
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) 119
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 120
C3.2 - Liste des établissements publics créés 121
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 122
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 123

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 124

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	Ville de VERTOU	BP
44215	Commune de VERTOU	2017

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	23485
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	109
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Nantes Métropole	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
24694862	27264901	1045.33	1048.22

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	886.99	1284.00
2	Produit des impositions directes/population	598.90	608.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1002.97	1445.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	170.41	308.00
5	Encours de dette/population	348.95	1109.00
6	DGF/population	89.80	267.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64.33	59.10
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	91.40	95.80
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	16.99	21.30
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	34.79	76.80

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, …) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	23 587 012,00	23 587 012,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	23 587 012,00	23 587 012,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 729 040,00	6 729 040,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	6 729 040,00	6 729 040,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	30 316 052,00	30 316 052,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 807 300,00	0,00	4 971 270,00	4 971 270,00	4 971 270,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 782 000,00	0,00	13 402 000,00	13 402 000,00	13 402 000,00
014	Atténuations de produits	60 000,00	0,00	146 442,00	146 442,00	146 442,00
65	Autres charges de gestion courante	1 960 850,00	0,00	2 013 023,00	2 013 023,00	2 013 023,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**19 610 150,00**	**0,00**	**20 532 735,00**	**20 532 735,00**	**20 532 735,00**
66	Charges financières	197 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
67	Charges exceptionnelles	74 970,00	0,00	68 376,00	68 376,00	68 376,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**19 882 120,00**	**0,00**	**20 831 111,00**	**20 831 111,00**	**20 831 111,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*2 839 743,00*		*2 127 792,00*	*2 127 792,00*	*2 127 792,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*727 572,00*		*628 109,00*	*628 109,00*	*628 109,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***3 567 315,00***		***2 755 901,00***	***2 755 901,00***	***2 755 901,00***
	TOTAL	**23 449 435,00**	**0,00**	**23 587 012,00**	**23 587 012,00**	**23 587 012,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 587 012,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 573 405,00	0,00	1 630 725,00	1 630 725,00	1 630 725,00
73	Impôts et taxes	17 546 678,00	0,00	18 020 461,00	18 020 461,00	18 020 461,00
74	Dotations et participations	3 656 197,00	0,00	3 321 671,00	3 321 671,00	3 321 671,00
75	Autres produits de gestion courante	407 510,00	0,00	376 070,00	376 070,00	376 070,00
	Total des recettes de gestion courante	**23 363 790,00**	**0,00**	**23 528 927,00**	**23 528 927,00**	**23 528 927,00**
76	Produits financiers	31 515,00	0,00	20 105,00	20 105,00	20 105,00
77	Produits exceptionnels	3 500,00	0,00	5 750,00	5 750,00	5 750,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**23 398 805,00**	**0,00**	**23 554 782,00**	**23 554 782,00**	**23 554 782,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*50 630,00*		*32 230,00*	*32 230,00*	*32 230,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***50 630,00***		***32 230,00***	***32 230,00***	***32 230,00***
	TOTAL	**23 449 435,00**	**0,00**	**23 587 012,00**	**23 587 012,00**	**23 587 012,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 587 012,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**2 723 671,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042* – *RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040* – *DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	161 315,00	0,00	207 670,00	207 670,00	207 670,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
21	Immobilisations corporelles	653 748,00	0,00	635 570,00	635 570,00	635 570,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 766 377,00	0,00	3 120 800,00	3 120 800,00	3 120 800,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**5 611 440,00**	**0,00**	**4 002 040,00**	**4 002 040,00**	**4 002 040,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 735 411,00	0,00	2 431 524,00	2 431 524,00	2 431 524,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses financières	**2 735 411,00**	**0,00**	**2 481 524,00**	**2 481 524,00**	**2 481 524,00**
45…	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**8 346 851,00**	**0,00**	**6 483 564,00**	**6 483 564,00**	**6 483 564,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*50 630,00*		*32 230,00*	*32 230,00*	*32 230,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*205 045,00*		*213 246,00*	*213 246,00*	*213 246,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***255 675,00***		***245 476,00***	***245 476,00***	***245 476,00***
	TOTAL	**8 602 526,00**	**0,00**	**6 729 040,00**	**6 729 040,00**	**6 729 040,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 729 040,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	4 340 151,00	0,00	1 910 937,00	1 910 937,00	1 910 937,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**4 344 151,00**	**0,00**	**1 914 937,00**	**1 914 937,00**	**1 914 937,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	336 000,00	0,00	810 000,00	810 000,00	810 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 015,00	0,00	134 956,00	134 956,00	134 956,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
	Total des recettes financières	**486 015,00**	**0,00**	**1 844 956,00**	**1 844 956,00**	**1 844 956,00**
45…	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**4 830 166,00**	**0,00**	**3 759 893,00**	**3 759 893,00**	**3 759 893,00**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*2 839 743,00*		*2 127 792,00*	*2 127 792,00*	*2 127 792,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*727 572,00*		*628 109,00*	*628 109,00*	*628 109,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*205 045,00*		*213 246,00*	*213 246,00*	*213 246,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***3 772 360,00***		***2 969 147,00***	***2 969 147,00***	***2 969 147,00***
TOTAL		**8 602 526,00**	**0,00**	**6 729 040,00**	**6 729 040,00**	**6 729 040,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 729 040,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**2 723 671,00**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 971 270,00		4 971 270,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 402 000,00		13 402 000,00
014	Atténuations de produits	146 442,00		146 442,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 013 023,00		2 013 023,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	180 000,00	*0,00*	180 000,00
67	Charges exceptionnelles	68 376,00	*0,00*	68 376,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*628 109,00*	628 109,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*2 127 792,00*	2 127 792,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**20 831 111,00**	***2 755 901,00***	**23 587 012,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 587 012,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*2 230,00*	2 230,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 431 524,00	*213 246,00*	2 644 770,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	207 670,00	*0,00*	207 670,00
204	Subventions d'équipement versées	38 000,00	*0,00*	38 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	635 570,00	*0,00*	635 570,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 120 800,00	*30 000,00*	3 150 800,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
Dépenses d'investissement – Total		**6 483 564,00**	***245 476,00***	**6 729 040,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 729 040,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	180 000,00		180 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 630 725,00		1 630 725,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*30 000,00*	30 000,00
73	Impôts et taxes	18 020 461,00		18 020 461,00
74	Dotations et participations	3 321 671,00		3 321 671,00
75	Autres produits de gestion courante	376 070,00	*0,00*	376 070,00
76	Produits financiers	20 105,00	*0,00*	20 105,00
77	Produits exceptionnels	5 750,00	*2 230,00*	7 980,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		**23 554 782,00**	***32 230,00***	**23 587 012,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 587 012,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	810 000,00	*0,00*	810 000,00
13	Subventions d'investissement	4 000,00	*0,00*	4 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 910 937,00	*213 246,00*	2 124 183,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	134 956,00	*0,00*	134 956,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*628 109,00*	628 109,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*2 127 792,00*	2 127 792,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	900 000,00		900 000,00
Recettes d'investissement – Total		**3 759 893,00**	***2 969 147,00***	**6 729 040,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 729 040,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET | III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES | A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	**4 807 300,00**	**4 971 270,00**	**4 971 270,00**
60611	Eau et assainissement	115 000,00	118 730,00	118 730,00
60612	Energie - Electricité	420 000,00	402 500,00	402 500,00
60621	Combustibles	321 000,00	321 000,00	321 000,00
60622	Carburants	60 100,00	55 100,00	55 100,00
60623	Alimentation	312 200,00	335 470,00	335 470,00
60628	Autres fournitures non stockées	7 075,00	6 925,00	6 925,00
60631	Fournitures d'entretien	71 150,00	67 650,00	67 650,00
60632	Fournitures de petit équipement	38 320,00	37 620,00	37 620,00
60636	Vêtements de travail	20 090,00	18 310,00	18 310,00
6064	Fournitures administratives	54 050,00	42 010,00	42 010,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	59 200,00	58 200,00	58 200,00
6067	Fournitures scolaires	68 350,00	68 350,00	68 350,00
6068	Autres matières et fournitures	241 260,00	211 810,00	211 810,00
611	Contrats de prestations de services	12 000,00	35 700,00	35 700,00
6132	Locations immobilières	36 500,00	40 240,00	40 240,00
6135	Locations mobilières	166 805,00	190 185,00	190 185,00
61521	Entretien terrains	520 000,00	525 500,00	525 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	123 200,00	129 600,00	129 600,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	32 000,00	32 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	31 030,00	31 300,00	31 300,00
6156	Maintenance	441 564,00	461 005,00	461 005,00
6161	Multirisques	60 200,00	61 700,00	61 700,00
6182	Documentation générale et technique	21 995,00	21 845,00	21 845,00
6184	Versements à des organismes de formation	57 350,00	77 110,00	77 110,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	5 350,00	3 700,00	3 700,00
6226	Honoraires	210 625,00	199 175,00	199 175,00
6228	Divers	319 580,00	412 780,00	412 780,00
6231	Annonces et insertions	44 280,00	37 430,00	37 430,00
6232	Fêtes et cérémonies	106 400,00	63 170,00	63 170,00
6236	Catalogues et imprimés	90 500,00	121 500,00	121 500,00
6237	Publications	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6238	Divers	14 500,00	16 200,00	16 200,00
6241	Transports de biens	1 350,00	1 350,00	1 350,00
6247	Transports collectifs	39 500,00	36 100,00	36 100,00
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	7 500,00	7 500,00
6257	Réceptions	38 060,00	41 690,00	41 690,00
6261	Frais d'affranchissement	50 000,00	46 500,00	46 500,00
6262	Frais de télécommunications	169 475,00	181 665,00	181 665,00
627	Services bancaires et assimilés	3 610,00	3 610,00	3 610,00
6281	Concours divers (cotisations)	14 820,00	16 080,00	16 080,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	29 600,00	58 780,00	58 780,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	164 171,00	166 290,00	166 290,00
6284	Redevances pour services rendus	22 300,00	22 300,00	22 300,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	38 500,00	38 500,00	38 500,00
63512	Taxes foncières	40 000,00	42 000,00	42 000,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	800,00	800,00	800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 440,00	10 290,00	10 290,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**12 782 000,00**	**13 402 000,00**	**13 402 000,00**
6218	Autre personnel extérieur	50 000,00	30 000,00	30 000,00
6331	Versement de transport	136 106,00	148 317,00	148 317,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	34 024,00	37 075,00	37 075,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	138 985,00	154 449,00	154 449,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 082 768,00	6 492 601,00	6 492 601,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	218 460,00	214 911,00	214 911,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 335 646,00	1 336 522,00	1 336 522,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64131	Rémunérations non tit.	874 543,00	788 587,00	788 587,00
64138	Autres indemnités non tit.	94 833,00	116 610,00	116 610,00
64162	Emplois d'avenir	38 611,00	15 517,00	15 517,00
6417	Rémunérations des apprentis	27 694,00	41 360,00	41 360,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 250 898,00	1 397 151,00	1 397 151,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 926 926,00	2 043 291,00	2 043 291,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	44 200,00	62 375,00	62 375,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	310 000,00	320 000,00	320 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	26 870,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	23 627,00	24 691,00	24 691,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	89 686,00	96 592,00	96 592,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	32 848,00	38 042,00	38 042,00
6478	Autres charges sociales diverses	45 275,00	43 909,00	43 909,00
014	**Atténuations de produits**	**60 000,00**	**146 442,00**	**146 442,00**
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	0,00	37 775,00	37 775,00
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	60 000,00	108 667,00	108 667,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 960 850,00**	**2 013 023,00**	**2 013 023,00**
6531	Indemnités	220 000,00	220 000,00	220 000,00
6532	Frais de mission	3 600,00	3 600,00	3 600,00
6533	Cotisations de retraite	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6535	Formation	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6536	Frais de représentation du maire	0,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 500,00	1 500,00
65548	Autres contributions	80 590,00	82 330,00	82 330,00
6558	Autres contributions obligatoires	550 250,00	573 254,00	573 254,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	222 000,00	243 600,00	243 600,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	840 910,00	838 539,00	838 539,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	1 200,00	1 200,00
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		**19 610 150,00**	**20 532 735,00**	**20 532 735,00**
66	**Charges financières (b)**	**197 000,00**	**180 000,00**	**180 000,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	202 410,00	185 000,00	185 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 410,00	-5 000,00	-5 000,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**74 970,00**	**68 376,00**	**68 376,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 000,00	4 000,00	4 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	62 470,00	61 376,00	61 376,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	6 000,00	0,00	0,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		**19 882 120,00**	**20 831 111,00**	**20 831 111,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***2 839 743,00***	***2 127 792,00***	***2 127 792,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)***	***727 572,00***	***628 109,00***	***628 109,00***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*727 572,00*	*628 109,00*	*628 109,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***3 567 315,00***	***2 755 901,00***	***2 755 901,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***3 567 315,00***	***2 755 901,00***	***2 755 901,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**23 449 435,00**	**23 587 012,00**	**23 587 012,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			23 587 012,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	80 531,74
Montant des ICNE de l'exercice N-1	85 531,74
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-5 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**	**180 000,00**	**180 000,00**	**180 000,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	180 000,00	180 000,00	180 000,00
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**1 573 405,00**	**1 630 725,00**	**1 630 725,00**
70311	Concessions cimetières (produit net)	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	7 000,00	10 000,00	10 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	10 845,00	16 900,00	16 900,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 600,00	1 500,00	1 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	37 000,00	35 000,00	35 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	135 850,00	132 700,00	132 700,00
7066	Redevances services à caractère social	379 500,00	379 000,00	379 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	614 000,00	660 000,00	660 000,00
70688	Autres prestations de services	58 500,00	57 500,00	57 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 500,00	2 000,00	2 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	160 000,00	173 000,00	173 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	36 000,00	38 000,00	38 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	72 610,00	62 725,00	62 725,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	24 000,00	27 400,00	27 400,00
73	**Impôts et taxes**	**17 546 678,00**	**18 020 461,00**	**18 020 461,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	13 623 836,00	14 065 265,00	14 065 265,00
7321	Attribution de compensation	1 346 822,00	1 367 786,00	1 367 786,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	1 028 371,00	1 029 706,00	1 029 706,00
7323	F.N.G.I.R.	369,00	369,00	369,00
7333	Taxes funéraires	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7336	Droits de place	66 000,00	66 000,00	66 000,00
7337	Droits de stationnement	1 280,00	1 335,00	1 335,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	84 000,00	86 000,00	86 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	500 000,00	500 000,00	500 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	90 000,00	90 000,00	90 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	800 000,00	800 000,00	800 000,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	8 000,00	8 000,00
74	**Dotations et participations**	**3 656 197,00**	**3 321 671,00**	**3 321 671,00**
7411	Dotation forfaitaire	2 200 000,00	1 922 000,00	1 922 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	208 000,00	187 000,00	187 000,00
74712	Emplois d'avenir	26 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	71 500,00	82 500,00	82 500,00
7473	Participat° Départements	110 700,00	116 200,00	116 200,00
74748	Participat° Autres communes	28 000,00	20 000,00	20 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	20 150,00	30 000,00	30 000,00
7478	Participat° Autres organismes	574 465,00	564 600,00	564 600,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	54 392,00	40 946,00	40 946,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	59 746,00	42 435,00	42 435,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	288 384,00	290 000,00	290 000,00
7484	Dotation de recensement	4 800,00	4 530,00	4 530,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	10 060,00	10 060,00	10 060,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	1 400,00	1 400,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**407 510,00**	**376 070,00**	**376 070,00**
752	Revenus des immeubles	407 510,00	376 070,00	376 070,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	**23 363 790,00**	**23 528 927,00**	**23 528 927,00**
76	**Produits financiers (b)**	**31 515,00**	**20 105,00**	**20 105,00**
764	Revenus valeurs mobilières de placement	1 000,00	600,00	600,00
7688	Autres	30 515,00	19 505,00	19 505,00
77	**Produits exceptionnels (c)**	**3 500,00**	**5 750,00**	**5 750,00**
7713	Libéralités reçues	3 500,00	5 750,00	5 750,00
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**23 398 805,00**	**23 554 782,00**	**23 554 782,00**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	***50 630,00***	***32 230,00***	***32 230,00***
722	*Immobilisations corporelles*	*50 000,00*	*30 000,00*	*30 000,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*630,00*	*2 230,00*	*2 230,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***50 630,00***	***32 230,00***	***32 230,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**23 449 435,00**	**23 587 012,00**	**23 587 012,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**23 587 012,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	**161 315,00**	**207 670,00**	**207 670,00**
2031	Frais d'études	127 000,00	185 000,00	185 000,00
2051	Concessions, droits similaires	34 315,00	22 670,00	22 670,00
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**	**30 000,00**	**38 000,00**	**38 000,00**
20422	Privé : Bâtiments, installations	30 000,00	38 000,00	38 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**653 748,00**	**635 570,00**	**635 570,00**
2111	Terrains nus	300 000,00	300 000,00	300 000,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	65 000,00	65 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	99 410,00	89 950,00	89 950,00
2184	Mobilier	67 650,00	36 140,00	36 140,00
2188	Autres immobilisations corporelles	156 688,00	144 480,00	144 480,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**4 766 377,00**	**3 120 800,00**	**3 120 800,00**
2312	Agencements et aménagements de terrains	225 000,00	705 000,00	705 000,00
2313	Constructions	4 541 377,00	2 415 800,00	2 415 800,00
	Total des dépenses d'équipement	**5 611 440,00**	**4 002 040,00**	**4 002 040,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**2 735 411,00**	**2 431 524,00**	**2 431 524,00**
1641	Emprunts en euros	427 734,00	403 938,00	403 938,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	66 667,00	66 667,00	66 667,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	2 219 500,00	1 947 785,00	1 947 785,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	13 134,00	13 134,00	13 134,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	8 376,00	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
	Total des dépenses financières	**2 735 411,00**	**2 481 524,00**	**2 481 524,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**8 346 851,00**	**6 483 564,00**	**6 483 564,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7)***	***50 630,00***	***32 230,00***	***32 230,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	***630,00***	***2 230,00***	***2 230,00***
139148	*Sub. transf cpte résult. Autres communes*	*630,00*	*630,00*	*630,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*0,00*	*1 600,00*	*1 600,00*
	Charges transférées (9)	***50 000,00***	***30 000,00***	***30 000,00***
2313	*Constructions*	*50 000,00*	*30 000,00*	*30 000,00*
041	***Opérations patrimoniales (10)***	***205 045,00***	***213 246,00***	***213 246,00***
16441	*Opérat° afférentes à l'emprunt*	*205 045,00*	*213 246,00*	*213 246,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***255 675,00***	***245 476,00***	***245 476,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**8 602 526,00**	**6 729 040,00**	**6 729 040,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 729 040,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	**4 000,00**	**4 000,00**	**4 000,00**
1318	Autres subventions d'équipement transf.	4 000,00	4 000,00	4 000,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**4 340 151,00**	**1 910 937,00**	**1 910 937,00**
1641	Emprunts en euros	2 325 696,00	176 398,00	176 398,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	2 014 455,00	1 734 539,00	1 734 539,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**4 344 151,00**	**1 914 937,00**	**1 914 937,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**336 000,00**	**810 000,00**	**810 000,00**
10222	FCTVA	336 000,00	810 000,00	810 000,00
138	**Autres subvent° invest. non transf.**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**150 015,00**	**134 956,00**	**134 956,00**
276351	Créance GFP de rattachement	150 015,00	134 956,00	134 956,00
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**	**900 000,00**	**900 000,00**
	Total des recettes financières	**486 015,00**	**1 844 956,00**	**1 844 956,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**4 830 166,00**	**3 759 893,00**	**3 759 893,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***2 839 743,00***	***2 127 792,00***	***2 127 792,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	***727 572,00***	***628 109,00***	***628 109,00***
28031	*Frais d'études*	*42 416,00*	*44 710,00*	*44 710,00*
28041511	*GFP rat : Bien mobilier, matériel*	*4 922,00*	*4 922,00*	*4 922,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*1 041,00*	*1 041,00*	*1 041,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*3 900,00*	*839,00*	*839,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*22 307,00*	*16 900,00*	*16 900,00*
2804412	*Sub nat org pub - Bâtiments, installat°*	*6 470,00*	*3 200,00*	*3 200,00*
2804421	*Sub nat privé - Biens mob, mat, études*	*706,00*	*706,00*	*706,00*
2804422	*Sub nat privé - Bâtiments et installat°*	*0,00*	*17 873,00*	*17 873,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*128 477,00*	*47 824,00*	*47 824,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*7 085,00*	*7 347,00*	*7 347,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*1 420,00*	*1 423,00*	*1 423,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*10 018,00*	*10 018,00*	*10 018,00*
28182	*Matériel de transport*	*93 799,00*	*82 489,00*	*82 489,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*115 237,00*	*121 265,00*	*121 265,00*
28184	*Mobilier*	*71 818,00*	*51 917,00*	*51 917,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*217 956,00*	*215 635,00*	*215 635,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	***3 567 315,00***	***2 755 901,00***	***2 755 901,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***205 045,00***	***213 246,00***	***213 246,00***
16449	*Opérat° de tirage sur ligne trésorerie*	*205 045,00*	*213 246,00*	*213 246,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***3 772 360,00***	***2 969 147,00***	***2 969 147,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**8 602 526,00**	**6 729 040,00**	**6 729 040,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			6 729 040,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DF 042.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	2 481 524	988 920	0	589 780	212 360	988 950	0	45 030	0	1 104 000	73 000	6 483 564
- Equipements municipaux (2)		980 920	0	589 780	182 360	988 950	0	45 030	0	1 104 000	73 000	3 964 040
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		8 000	0	0	30 000	0	0	0	0	0	0	38 000
- Opérations financières	2 481 524											2 481 524
Dépenses d'ordre	243 246											245 476
Total dépenses de l'exercice	**2 724 770**	**990 520**	**0**	**589 780**	**212 360**	**988 950**	**0**	**45 030**	**0**	**1 104 630**	**73 000**	**6 729 040**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses d'investissement	**2 724 770**	**990 520**	**0**	**589 780**	**212 360**	**988 950**	**0**	**45 030**	**0**	**1 104 630**	**73 000**	**6 729 040**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**5 825 040**	**4 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**900 000**	**0**	**6 729 040**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé recettes d'investissement	**5 825 040**	**4 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**900 000**	**0**	**6 729 040**
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	**3 139 843**	**7 282 219**	**349 477**	**4 524 505**	**1 992 123**	**2 812 146**	**571 628**	**979 928**	**0**	**1 894 397**	**40 746**	**23 587 012**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**3 139 843**	**7 282 219**	**349 477**	**4 524 505**	**1 992 123**	**2 812 146**	**571 628**	**979 928**	**0**	**1 894 397**	**40 746**	**23 587 012**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**20 482 347**	**635 140**	**2 000**	**797 600**	**143 350**	**581 800**	**201 200**	**629 400**	**0**	**43 755**	**70 420**	**23 587 012**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**20 482 347**	**635 140**	**2 000**	**797 600**	**143 350**	**581 800**	**201 200**	**629 400**	**0**	**43 755**	**70 420**	**23 587 012**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
	INVESTISSEMENT												
	DEPENSES												
Total dépenses investissement		**2 724 770**	**990 520**	**0**	**589 780**	**212 360**	**988 950**	**0**	**45 030**	**0**	**1 104 630**	**73 000**	**6 729 040**
Dépenses réelles		2 481 524	988 920	0	589 780	212 360	988 950	0	45 030	0	1 104 000	73 000	6 483 564
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 431 524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 431 524
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	192 670	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	207 670
204	Subventions d'équipement versées	0	8 000	0	0	30 000	0	0	0	0	0	0	38 000
21	Immobilisations corporelles	0	193 750	0	36 580	13 660	51 750	0	830	0	339 000	0	635 570
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	594 500	0	538 200	168 700	937 200	0	44 200	0	765 000	73 000	3 120 800
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*243 246*	*1 600*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*630*	*0*	*245 476*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*30 000*	*1 600*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*630*	*0*	*32 230*
041	*Opérations patrimoniales*	*213 246*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*213 246*
	RECETTES												
Total recettes investissement		**5 825 040**	**4 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**900 000**	**0**	**6 729 040**
Recettes réelles		2 855 893	4 000	0	0	0	0	0	0	0	900 000	0	3 759 893
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**900 000**	**0**	**900 000**
10	Dotations, fonds divers et réserves	810 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	810 000
13	Subventions d'investissement	0	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 910 937	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 910 937
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	134 956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134 956
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*2 969 147*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 969 147*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*2 127 792*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 127 792*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*628 109*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*628 109*
041	*Opérations patrimoniales*	*213 246*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*213 246*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**3 139 843**	**7 282 219**	**349 477**	**4 524 505**	**1 992 123**	**2 812 146**	**571 628**	**979 928**	**0**	**1 894 397**	**40 746**	**23 587 012**
Dépenses réelles		383 942	7 282 219	349 477	4 524 505	1 992 123	2 812 146	571 628	979 928	0	1 894 397	40 746	20 831 111
011	Charges à caractère général	2 000	1 526 250	32 310	965 320	511 515	853 450	65 255	202 465	0	776 500	36 205	4 971 270
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 458 888	317 167	2 863 521	898 054	1 766 206	226 118	770 138	0	1 097 367	4 541	13 402 000
014	Atténuations de produits	146 442	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	146 442
022	Dépenses imprévues	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
65	Autres charges de gestion courante	1 500	293 081	0	695 664	578 554	136 114	280 255	7 325	0	20 530	0	2 013 023
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	**180 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**180 000**
67	Charges exceptionnelles	4 000	4 000	0	0	4 000	56 376	0	0	0	0	0	68 376
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*2 755 901*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 755 901*
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 127 792*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 127 792*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*628 109*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*628 109*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

						RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**20 482 347**	**635 140**	**2 000**	**797 600**	**143 350**	**581 800**	**201 200**	**629 400**	**0**	**43 755**	**70 420**	**23 587 012**
Recettes réelles		20 452 347	633 540	2 000	797 600	143 350	581 800	201 200	629 400	0	43 125	70 420	23 554 782
013	Atténuations de charges	0	180 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	87 500	2 000	660 100	122 600	398 400	173 000	174 000	0	13 125	0	1 630 725
73	Impôts et taxes	17 948 461	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	66 000	18 020 461
74	Dotations et participations	2 483 781	35 590	0	137 500	0	179 400	0	455 400	0	30 000	0	3 321 671
75	Autres produits de gestion courante	0	324 450	0	0	15 000	4 000	28 200	0	0	0	4 420	376 070
76	Produits financiers	20 105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 105
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	5 750	0	0	0	0	0	0	5 750
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*30 000*	*1 600*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*630*	*0*	*32 230*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*30 000*	*1 600*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*630*	*0*	*32 230*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		3 139 843,00	7 281 775,00	0,00	444,00	10 422 062,00
Dépenses de l'exercice		3 139 843,00	7 281 775,00	0,00	444,00	10 422 062,00
011	Charges à caractère général	2 000,00	1 526 240,00	0,00	10,00	1 528 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	5 458 888,00	0,00	0,00	5 458 888,00
014	Atténuations de produits	146 442,00	0,00	0,00	0,00	146 442,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 127 792,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*2 127 792,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*628 109,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*628 109,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	292 647,00	0,00	434,00	294 581,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	8 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		20 482 347,00	633 540,00	0,00	1 600,00	21 117 487,00
Recettes de l'exercice		20 482 347,00	633 540,00	0,00	1 600,00	21 117 487,00
013	Atténuations de charges	0,00	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*30 000,00*	*0,00*	*0,00*	*1 600,00*	*31 600,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	87 500,00	0,00	0,00	87 500,00
73	Impôts et taxes	17 948 461,00	6 000,00	0,00	0,00	17 954 461,00
74	Dotations et participations	2 483 781,00	35 590,00	0,00	0,00	2 519 371,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	324 450,00	0,00	0,00	324 450,00
76	Produits financiers	20 105,00	0,00	0,00	0,00	20 105,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
SOLDE (2)		17 342 504,00	-6 648 235,00	0,00	1 156,00	10 695 425,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		6 346 100,00	270 520,00	139 772,00	219 750,00	134 019,00	92 891,00	78 723,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		6 346 100,00	270 520,00	139 772,00	219 750,00	134 019,00	92 891,00	78 723,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 126 120,00	2 920,00	20 545,00	219 750,00	122 270,00	22 310,00	12 325,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 210 560,00	0,00	119 227,00	0,00	5 737,00	56 966,00	66 398,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	6 420,00	267 600,00	0,00	0,00	6 012,00	12 615,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		270 750,00	0,00	279 790,00	42 000,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		270 750,00	0,00	279 790,00	42 000,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	10 500,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	25 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	70 250,00	0,00	254 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 075 350,00	-270 520,00	140 018,00	-177 750,00	-134 019,00	-92 891,00	-37 723,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)	343 077,00	6 400,00	349 477,00
	Dépenses de l'exercice	343 077,00	6 400,00	349 477,00
011	Charges à caractère général	25 910,00	6 400,00	32 310,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	317 167,00	0,00	317 167,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	2 000,00	0,00	2 000,00
	Recettes de l'exercice	2 000,00	0,00	2 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	2 000,00	0,00	2 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-341 077,00	-6 400,00	-347 477,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	343 077,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	343 077,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	25 910,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	317 167,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-341 077,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		739 692,00	1 657 098,00	0,00	0,00	0,00	2 127 715,00	4 524 505,00
Dépenses de l'exercice		739 692,00	1 657 098,00	0,00	0,00	0,00	2 127 715,00	4 524 505,00
011	Charges à caractère général	16 980,00	427 710,00	0,00	0,00	0,00	520 630,00	965 320,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 548,00	1 210 888,00	0,00	0,00	0,00	1 607 085,00	2 863 521,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	677 164,00	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	695 664,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	777 600,00	797 600,00
Recettes de l'exercice		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	777 600,00	797 600,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 100,00	660 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	117 500,00	137 500,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-739 692,00	-1 637 098,00	0,00	0,00	0,00	-1 350 115,00	-3 726 905,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		798 960,00	348 295,00	509 843,00	1 587 093,00	155 675,00	17 700,00	0,00	367 247,00
Dépenses de l'exercice		798 960,00	348 295,00	509 843,00	1 587 093,00	155 675,00	17 700,00	0,00	367 247,00
011	Charges à caractère général	71 615,00	335 895,00	20 200,00	447 930,00	0,00	17 700,00	0,00	55 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	721 245,00	0,00	489 643,00	1 139 163,00	155 675,00	0,00	0,00	312 247,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	6 100,00	12 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	20 000,00	560 100,00	0,00	0,00	0,00	217 500,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	20 000,00	560 100,00	0,00	0,00	0,00	217 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	560 100,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-798 960,00	-348 295,00	-489 843,00	-1 026 993,00	-155 675,00	-17 700,00	0,00	-149 747,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		199 131,00	935 674,00	655 294,00	202 024,00	1 992 123,00
Dépenses de l'exercice		199 131,00	935 674,00	655 294,00	202 024,00	1 992 123,00
011	Charges à caractère général	16 850,00	127 225,00	171 240,00	196 200,00	511 515,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	104 068,00	304 108,00	484 054,00	5 824,00	898 054,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	74 213,00	504 341,00	0,00	0,00	578 554,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	53 000,00	52 900,00	37 450,00	143 350,00
Recettes de l'exercice		0,00	53 000,00	52 900,00	37 450,00	143 350,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	38 000,00	52 900,00	31 700,00	122 600,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	5 750,00	5 750,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
SOLDE (2)		-199 131,00	-882 674,00	-602 394,00	-164 574,00	-1 848 773,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		902 834,00	32 840,00	0,00	0,00	641 694,00	0,00	0,00	13 600,00
Dépenses de l'exercice		902 834,00	32 840,00	0,00	0,00	641 694,00	0,00	0,00	13 600,00
011	Charges à caractère général	94 385,00	32 840,00	0,00	0,00	157 640,00	0,00	0,00	13 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	304 108,00	0,00	0,00	0,00	484 054,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	504 341,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		53 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	16 900,00
Recettes de l'exercice		53 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	16 900,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	38 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	16 900,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-849 834,00	-32 840,00	0,00	0,00	-605 694,00	0,00	0,00	3 300,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		430 201,00	1 531 803,00	850 142,00	2 812 146,00
Dépenses de l'exercice		430 201,00	1 531 803,00	850 142,00	2 812 146,00
011	Charges à caractère général	104 600,00	592 040,00	156 810,00	853 450,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	136 111,00	936 763,00	693 332,00	1 766 206,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	135 114,00	1 000,00	0,00	136 114,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	54 376,00	2 000,00	0,00	56 376,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		4 200,00	304 800,00	272 800,00	581 800,00
Recettes de l'exercice		4 200,00	304 800,00	272 800,00	581 800,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	4 200,00	189 200,00	205 000,00	398 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	111 600,00	67 800,00	179 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-426 001,00	-1 227 003,00	-577 342,00	-2 230 346,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		623 201,00	90 265,00	805 967,00	4 170,00	8 200,00	741 929,00	108 213,00	0,00
Dépenses de l'exercice		623 201,00	90 265,00	805 967,00	4 170,00	8 200,00	741 929,00	108 213,00	0,00
011	Charges à caractère général	194 611,00	90 265,00	296 794,00	4 170,00	6 200,00	79 530,00	77 280,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	428 590,00	0,00	508 173,00	0,00	0,00	662 399,00	30 933,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		58 000,00	13 100,00	233 700,00	0,00	0,00	228 800,00	44 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		58 000,00	13 100,00	233 700,00	0,00	0,00	228 800,00	44 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	189 200,00	0,00	0,00	170 000,00	35 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	54 000,00	13 100,00	44 500,00	0,00	0,00	58 800,00	9 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-565 201,00	-77 165,00	-572 267,00	-4 170,00	-8 200,00	-513 129,00	-64 213,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		40 350,00	531 278,00	571 628,00
Dépenses de l'exercice		40 350,00	531 278,00	571 628,00
011	Charges à caractère général	40 350,00	24 905,00	65 255,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	226 118,00	226 118,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	280 255,00	280 255,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		28 200,00	173 000,00	201 200,00
Recettes de l'exercice		28 200,00	173 000,00	201 200,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	173 000,00	173 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	28 200,00	0,00	28 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-12 150,00	-358 278,00	-370 428,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	40 350,00	0,00	489 823,00	2 453,00	0,00	39 002,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	40 350,00	0,00	489 823,00	2 453,00	0,00	39 002,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	40 350,00	0,00	20 105,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	226 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	243 600,00	2 453,00	0,00	34 202,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	28 200,00	0,00	173 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	28 200,00	0,00	173 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	173 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	28 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-12 150,00	0,00	-316 823,00	-2 453,00	0,00	-39 002,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	55 016,00	0,00	0,00	924 912,00	979 928,00
Dépenses de l'exercice		0,00	55 016,00	0,00	0,00	924 912,00	979 928,00
011	Charges à caractère général	0,00	43 350,00	0,00	0,00	159 115,00	202 465,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 880,00	0,00	0,00	765 258,00	770 138,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 786,00	0,00	0,00	539,00	7 325,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	629 400,00	629 400,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	629 400,00	629 400,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	174 000,00	174 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	455 400,00	455 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	SOLDE (2)	0,00	-55 016,00	0,00	0,00	-295 512,00	-350 528,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		29 600,00	1 844 467,00	20 330,00	1 894 397,00
Dépenses de l'exercice		29 600,00	1 844 467,00	20 330,00	1 894 397,00
011	Charges à caractère général	29 600,00	746 900,00	0,00	776 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 097 367,00	0,00	1 097 367,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	200,00	20 330,00	20 530,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	23 755,00	20 000,00	43 755,00
Recettes de l'exercice		0,00	23 755,00	20 000,00	43 755,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*630,00*	*0,00*	*630,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	13 125,00	0,00	13 125,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	10 000,00	20 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-29 600,00	-1 820 712,00	-330,00	-1 850 642,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		21 500,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	7 750,00
Dépenses de l'exercice		21 500,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	7 750,00
011	Charges à caractère général	21 500,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	7 750,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-21 500,00	0,00	0,00	-350,00	0,00	0,00	-7 750,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		320 559,00	11 161,00	0,00	1 512 747,00	0,00	0,00	20 330,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		320 559,00	11 161,00	0,00	1 512 747,00	0,00	0,00	20 330,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	18 500,00	11 110,00	0,00	717 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	302 059,00	51,00	0,00	795 257,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	20 330,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	13 000,00	0,00	10 755,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	13 000,00	0,00	10 755,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*630,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	13 000,00	0,00	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-320 559,00	1 839,00	0,00	-1 501 992,00	0,00	0,00	-330,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		3 051,00	8 640,00	0,00	0,00	0,00	29 055,00	0,00	40 746,00
Dépenses de l'exercice		3 051,00	8 640,00	0,00	0,00	0,00	29 055,00	0,00	40 746,00
011	Charges à caractère général	0,00	7 150,00	0,00	0,00	0,00	29 055,00	0,00	36 205,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 051,00	1 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 541,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	70 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 420,00
Recettes de l'exercice		0,00	70 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 420,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
73	Impôts et taxes	0,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 420,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-3 051,00	61 780,00	0,00	0,00	0,00	-29 055,00	0,00	29 674,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		2 724 770,00	980 920,00	0,00	9 600,00	3 715 290,00
Dépenses de l'exercice		2 724 770,00	980 920,00	0,00	9 600,00	3 715 290,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*30 000,00*	*0,00*	*0,00*	*1 600,00*	*31 600,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*213 246,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*213 246,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 431 524,00	0,00	0,00	0,00	2 431 524,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	192 670,00	0,00	0,00	192 670,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	193 750,00	0,00	0,00	193 750,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	594 500,00	0,00	0,00	594 500,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		5 825 040,00	0,00	0,00	4 000,00	5 829 040,00
Recettes de l'exercice		5 825 040,00	0,00	0,00	4 000,00	5 829 040,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*2 127 792,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*2 127 792,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*628 109,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*628 109,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*213 246,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*213 246,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	810 000,00	0,00	0,00	0,00	810 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 910 937,00	0,00	0,00	0,00	1 910 937,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	134 956,00	0,00	0,00	0,00	134 956,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		3 100 270,00	-980 920,00	0,00	-5 600,00	2 113 750,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		893 420,00	0,00	0,00	6 500,00	1 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		893 420,00	0,00	0,00	6 500,00	1 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	192 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	186 250,00	0,00	0,00	6 500,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	514 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-893 420,00	0,00	0,00	-6 500,00	-1 000,00	0,00	-80 000,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	455 280,00	0,00	0,00	0,00	134 500,00	589 780,00
Dépenses de l'exercice		0,00	455 280,00	0,00	0,00	0,00	134 500,00	589 780,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	16 580,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	36 580,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	438 700,00	0,00	0,00	0,00	99 500,00	538 200,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-455 280,00	0,00	0,00	0,00	-134 500,00	-589 780,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		100 350,00	353 430,00	1 500,00	134 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		100 350,00	353 430,00	1 500,00	134 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 150,00	10 930,00	1 500,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	96 200,00	342 500,00	0,00	99 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-100 350,00	-353 430,00	-1 500,00	-134 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		30 000,00	137 160,00	45 200,00	0,00	212 360,00
Dépenses de l'exercice		30 000,00	137 160,00	45 200,00	0,00	212 360,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 660,00	2 000,00	0,00	13 660,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	125 500,00	43 200,00	0,00	168 700,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-30 000,00	-137 160,00	-45 200,00	0,00	-212 360,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		107 160,00	30 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	29 200,00
Dépenses de l'exercice		107 160,00	30 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	29 200,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 660,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	95 500,00	30 000,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	29 200,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-107 160,00	-30 000,00	0,00	0,00	-16 000,00	0,00	0,00	-29 200,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	836 950,00	152 000,00	988 950,00
Dépenses de l'exercice		0,00	836 950,00	152 000,00	988 950,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	50 250,00	1 500,00	51 750,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	786 700,00	150 500,00	937 200,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-836 950,00	-152 000,00	-988 950,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		488 150,00	170 700,00	174 900,00	3 200,00	0,00	150 500,00	1 500,00	0,00
Dépenses de l'exercice		488 150,00	170 700,00	174 900,00	3 200,00	0,00	150 500,00	1 500,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
21	Immobilisations corporelles	29 950,00	700,00	18 900,00	700,00	0,00	500,00	1 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	458 200,00	170 000,00	156 000,00	2 500,00	0,00	150 000,00	500,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-488 150,00	-170 700,00	-174 900,00	-3 200,00	0,00	-150 500,00	-1 500,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	45 030,00	45 030,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	45 030,00	45 030,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	830,00	830,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	44 200,00	44 200,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-45 030,00	-45 030,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 104 630,00	0,00	1 104 630,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 104 630,00	0,00	1 104 630,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*630,00*	*0,00*	*630,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	339 000,00	0,00	339 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	765 000,00	0,00	765 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-204 630,00	0,00	-204 630,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	744 630,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	744 630,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*630,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	39 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	705 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-744 630,00	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-73 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
20061	14/12/2006	1 414 450,69	1 414 450,69	-759,91	1 619 494,22	1 414 450,69
90090614	25/12/2009	533 333,31	533 333,31	170,87	599 999,98	533 333,31
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**1 947 784,00**	**1 947 784,00**	**-589,04**	**2 219 494,20**	**1 947 784,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**12 800 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					8 800 000,00									
1128383	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/01/2009	12/01/2009	01/01/2010	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,470		A	P	O	A-1
247833544	SFIL CAFFIL	07/07/2007	30/04/2010	01/08/2010	2 500 000,00	V	(TAG 03 M-Floor -0.06 sur TAG 03 M) + 0.06	0,410	0,410		T	C	O	A-1
2478335544002	SFIL CAFFIL	07/06/2007	30/04/2010	01/08/2010	2 300 000,00	F	Taux fixe à 3.59 %	3,590	3,640		T	P	O	A-1
80300587	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2003	23/12/2003	25/09/2008	2 000 000,00	V	(T4M-Floor -0.1 sur T4M) + 0.1	2,160	2,210		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					4 000 000,00									
20061	DEXIA CL	14/12/2006	14/12/2007	01/01/2008	3 000 000,00	V	Eonia + 0.03	3,600	3,740		A	X	O	A-1
90090614	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2009	25/12/2009	25/12/2010	1 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.4	1,110	1,130		X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**131 335,62**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					131 335,62									
200814	CU de Nantes Métropole	19/06/2008	19/06/2008	19/06/2009	131 335,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
Total général					**12 931 335,62**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**8 168 906,04**					**683 850,13**	**180 061,60**	**0,00**	**80 531,74**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 221 122,04					403 938,19	183 491,95	0,00	80 800,17
1128383	N	0,00	A-1	1 487 619,64	12,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	86 856,26	66 496,60	0,00	62 440,19
247833544	N	0,00	A-1	1 659 356,38	13,33	F	Taux fixe à 3.5 %	3,550	122 915,28	56 464,21	0,00	8 813,20
2478335544002	N	0,00	A-1	1 723 751,52	13,33	F	Taux fixe à 3.59 %	3,640	101 146,18	60 531,14	0,00	9 546,78
80300587	N	0,00	A-1	1 350 394,50	11,48	V	(TAG 03 M(Préfixé)-Floor -0.19 sur TAG 03 M(Préfixé)) + 0.19	0,000	93 020,47	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		1 947 784,00					279 911,94	-3 430,35	0,00	-268,43
20061	N	0,00	A-1	1 414 450,69	6,00	V	Eonia + 0.03	-0,320	213 245,27	-4 046,10	0,00	-331,09
90090614	N	0,00	A-1	533 333,31	7,98	V	Euribor 03 M + 0.4	0,090	66 666,67	615,75	0,00	62,66
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**26 267,14**					**13 133,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		26 267,14					13 133,56	0,00	0,00	0,00
200814	N	0,00	A-1	26 267,14	1,47	F	Taux fixe à 0 %	0,000	13 133,56	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**8 195 173,18**					**696 983,69**	**180 061,60**	**0,00**	**80 531,74**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 195 173,18	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais études	5	21/11/1996
L	Logiciels	2	21/11/1996
L	Véhicules	5	21/11/1996
L	Mobilier	10	21/11/1996
L	Matériel de bureau	10	21/11/1996
L	Matériel informatique et de reprographie	5	21/11/1996
L	Matériel d'atelier et de garage	5	21/11/1996
L	Autres matériels	10	21/11/1996
L	Subventions d'équipement org. Privés	5	28/09/2006
L	Subventions d'équipement org. Publics	15	28/09/2006
L	Plantation d'arbres	20	07/02/2013
L	Immeubles de rapport	50	07/02/2013
L	Autres installations, matériel et outillages	10	19/12/2013
L	Autres réseaux	30	19/12/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour dépréciation (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour dépréciation (2)	**0,00**		**13 363,00**	**13 363,00**	**0,00**	**13 363,00**
Dépréciation de créance - BOISMAIN FERRIER LJ	0,00	18/12/2014	1 063,00	1 063,00	0,00	1 063,00
Dépréciation de créance - BILLON LJ	0,00	15/12/2016	12 300,00	12 300,00	0,00	12 300,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	**0,00**		**13 363,00**	**13 363,00**	**0,00**	**13 363,00**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**535 969,00**	**I 535 969,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**483 739,00**	**483 739,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	403 938,00	403 938,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	66 667,00	66 667,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	13 134,00	13 134,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**52 230,00**	**52 230,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*2 230,00*	*2 230,00*
020	Dépenses imprévues	50 000,00	50 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**535 969,00**	**0,00**	**0,00**	**535 969,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**4 600 857,00**	**III 4 600 857,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**944 956,00**	**944 956,00**
10222	FCTVA	810 000,00	810 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
276351	Créance GFP de rattachement	134 956,00	134 956,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**3 655 901,00**	**3 655 901,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*44 710,00*	*44 710,00*
28041511	*GFP rat : Bien mobilier, matériel*	*4 922,00*	*4 922,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*1 041,00*	*1 041,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*839,00*	*839,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*16 900,00*	*16 900,00*
2804412	*Sub nat org pub - Bâtiments, installat°*	*3 200,00*	*3 200,00*
2804421	*Sub nat privé - Biens mob, mat, études*	*706,00*	*706,00*
2804422	*Sub nat privé - Bâtiments et installat°*	*17 873,00*	*17 873,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*47 824,00*	*47 824,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*7 347,00*	*7 347,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*1 423,00*	*1 423,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*10 018,00*	*10 018,00*
28182	*Matériel de transport*	*82 489,00*	*82 489,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*121 265,00*	*121 265,00*
28184	*Mobilier*	*51 917,00*	*51 917,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*215 635,00*	*215 635,00*
29…	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*		
39…	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Prov. dépréc. comptes de tiers*		
59…	*Prov. dépréc. comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	900 000,00	900 000,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*2 127 792,00*	*2 127 792,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV

Total ressources propres disponibles	**4 600 857,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 600 857,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**535 969,00**
Ressources propres disponibles	IV	**4 600 857,00**
Solde	V = IV – II (6)	**4 064 888,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**7 678 876,91**	**4 189 268,29**											**71 244,98**	**167 682,14**
Hôpital Sèvre et Loire	2002		Construction Hopital et Maison de Retraite	Caisse des Dépôts et Consignat	2 545 554,48	1 388 746,16	10,66	A	F	Taux fixe à 4.20 %	4,200	F	Taux fixe à 4.20 %	4,200	-		23 955,87	55 586,78
Hôpital Sèvre et Loire	2002		Construction Hopital et Maison de Retraite	Caisse des Dépôts et Consignations	2 563 710,56	1 398 651,29	10,92	A	F	Taux fixe à 4.20 %	4,200	F	Taux fixe à 4.20 %	4,200	-		24 126,74	55 983,25
Hôpital Sèvre et Loire	2002		Construction Hopital et Maison de Retraite	Caisse des Dépôts et Consignations	2 569 611,87	1 401 870,84	11,33	T	F	Taux fixe à 4.20 %	4,200	F	Taux fixe à 4.20 %	4,200	-		23 162,37	56 112,11
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**2 628 959,21**	**2 083 476,90**											**24 374,95**	**43 853,26**
Association Bonheur Eiffel	2003		Construction Centre de Vie	Crédit Foncier	307 000,00	90 881,33	4,25	T	F	Taux fixe à 3.85 %	3,850	F	Taux fixe à 3.85 %	3,850	-		1 676,05	10 623,07
Association L'Arche - Le Senevé	2012		Construction d'un lieu de résidence	Crédit Coopératif	1 600 000,00	1 390 562,71	15,50	T	V	Livret A + 1,07%	3,320	V	Livret A + 1,07%	2,070	-		22 685,05	32 213,76
Association St.Benoit Labre	2002		Mise aux normes Cuisine	Crédit Coopératif	121 959,21	2 032,86	0,08	T	F	Taux fixe à 5.45 %	5,450	F	Taux fixe à 5.45 %	5,450	-		13,85	1 016,43
Association St.Benoit Labre			Programme d'anticipation foncière pour construction CHRS	Caisse des Dépôts et Consignations	600 000,00	600 000,00	3,00	X	V	Livret A + 0,60%	1,600	V	Livret A + 0,60%	1,600	-		0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					10 307 836,12	6 272 745,19											95 619,93	211 535,40

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	307 155,33
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	876 955,29
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**1 184 110,62**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**23 554 782,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**5,03**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
20422	Subventions diverses	Subvention d'équipement - Projet au Mali	Les Amoureux du désert	Association	8 000,00
20422	Subventions culturelles	Subvention d'équipement	Crédits non affectés à ce jour	Association	30 000,00
FONCTIONNEMENT					
6574	Subventions scolaires	Subv.fonctionnement annuel	Amicale Laïque de Beautour (dont informatique)	Association	570,00
6574	Subventions scolaires	Subv.fonctionnement annuel	Amicale Laïque de Vertou Centre	Association	570,00
6574	Subventions scolaires	Subv.fonctionnement annuel	Prévention Routière	Association	190,00
6574	Subventions scolaires	Subvention forfaitaire par enfant, PAC et PAE	Crédits non affectés à ce jour	Association	18 500,00
6574	Subventions scolaires	Subventions sociales	OGEC Vertou Centre	Association	65 558,10
6574	Subventions scolaires	Subventions sociales	OGEC de Beautour	Association	25 020,30
6574	Subventions scolaires	Subventions sociales	Crédits non affectés à ce jour	Association	12 001,60
6574	Subventions patriotiques et internationales	Subv.fonctionnement annuel	A.R.A.C. Association Républicaine des Anciens Combattants	Association	124,00
6574	Subventions patriotiques et internationales	Subv.fonctionnement annuel	F.N.A.C.A.	Association	326,00
6574	Subventions patriotiques et internationales	Subv.fonctionnement annuel	Fédération Anciens F.F.I.	Association	146,00
6574	Subventions patriotiques et internationales	Subv.fonctionnement annuel	Le Souvenir Français, comité Vertou-Vignoble	Association	140,00
6574	Subventions patriotiques et internationales	Subv.fonctionnement annuel	U.N.C. Section de Vertou U.N.C. A.F.N. Beautour	Association	276,00
6574	Subventions patriotiques et internationales	Subv.fonctionnement annuel	Les Amoureux du désert	Association	434,00
6574	Subventions petite enfance	Subv.fonctionnement annuel	Le Petit Vertavien	Association	272,00
6574	Subventions petite enfance	Subv.fonctionnement annuel	Les Petits Clowns	Association	267,00
6574	Subventions jeunesse	Subv.fonctionnement annuel	L'Outil en main	Association	275,00
6574	Subventions jeunesse	Subventions projet citoyenneté	Crédits non affectés à ce jour	Association	1 500,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	A.D.A.R.	Association	15 626,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	A.D.E.F.	Association	2 449,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	A.D.M.R.	Association	2 333,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	A.D.T.U.	Association	785,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	A.N.A.F.	Association	810,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	ADAPEI	Association	308,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Alzeihmer	Association	160,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Amicale des Donneurs de Sang	Association	650,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Association des Paralysés de France	Association	180,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Association des Restaurants du Cœur	Association	500,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Association du CENRO	Association	132,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Association Française contre la Myopathie	Association	130,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Association pour le développement de l'information sur le logement et l'habitat de Loire-Atlantique	Association	1 250,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Atout Cœur	Association	120,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Bibliothèque Sonore	Association	140,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Club de l'Amitié du 3ème Age	Association	1 049,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)	Association	100,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Crédits non affectés à ce jour	Association	9 500,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Croix d'or	Association	250,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	DOMUS	Association	479,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Entente de Beautour	Association	283,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	EPICEA	Association	300,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Espoir Fibromyalgie 44	Association	100,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Fédération des Malades et Handicapés	Association	180,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	J.A.L.M.A.V.	Association	150,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	La ligue contre le cancer	Association	333,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Le Point Clé	Association	290,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Mouvement Vie libre	Association	140,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Secours Catholique	Association	270,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Secours Populaire Français	Association	270,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Solidarité Encouragement Dévouement	Association	120,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	U.N.R.P.A.	Association	539,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	UNAFAM	Association	100,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Vertou Seniors	Association	1 415,00
6574	Subventions sociales	Subv.Projet sous plafond, selon réalisations	Vertou Seniors	Association	3 500,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Vertou Solidaire	Association	500,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	ALAS Danse	Association	1 203,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Amicale Laïque de VERTOU	Association	1 332,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Association Généalogique Vertavienne	Association	495,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Association vertavienne de loisirs	Association	429,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Bulle de Savon	Association	471,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Centre d'Expression et de Créativité Moulin Gautron	Association	1 344,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Cercle Celtique de Vertou	Association	498,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Club Philathélique Vertavien	Association	348,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Club Vertavien de Chiffres et Lettres et Scrabble	Association	150,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Comédie Mi Sèvre Mi Raisin	Association	447,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Danse ta différence	Association	336,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Ecole de musique et de danse	Association	504 141,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Hello Kids Vertou	Association	414,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	La Courtepointe	Association	804,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	La Vaillante (Cine Vaillant)	Association	720,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	L'estrade	Association	342,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Pavane	Association	351,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Photo Club de la Sèvre	Association	366,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Récréation vertavienne	Association	342,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Théâtre du Jeu-Dit	Association	441,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Théâtre en Liberté	Association	438,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Vertou au fil des Temps	Association	336,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Why Not Vertou	Association	606,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Amicale bouliste de la Ville Henri	Association	63,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Amicale Laïque de Vertou-Centre	Association	8 338,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Amicale Sportive des Pongistes	Association	2 705,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Association Sèvre et Loire	Association	313,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Association Sportive "Jean Monnet"	Association	1 784,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Association Sportive "Lucie Aubrac"	Association	1 200,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Association Sportive "Saint Blaise"	Association	4 492,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Azimut	Association	540,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Canoë Kayak de Vertou	Association	3 936,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Club d'Echecs	Association	271,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Compagnie des Archers	Association	1 897,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Cyclo Club Vertavien	Association	3 926,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	DIVE 44	Association	705,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Entente Tennis de Vertou	Association	14 160,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Etoile sportive du vignoble	Association	119,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Etoile sportive Vertou Foot	Association	3 334,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Football Club des Copains	Association	134,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Judo Club de Vertou	Association	4 040,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Karaté Club de Vertou	Association	1 290,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	La Vaillante	Association	9 808,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	L'Elan Vertavien	Association	330,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Office Municipal des Sports	Association	2 000,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Racing Club Nantais - section de Vertou	Association	4 071,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Union Sportive Sainte-Anne	Association	25 624,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Vertou Basket	Association	15 829,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Vertou Natation	Association	1 080,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Vertou Volley Ball Loisirs	Association	864,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Vertou XIII	Association	1 372,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Yoga Club Vertavien	Association	263,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Crédits non affectés à ce jour	Association	13 000,00
6574	Subventions diverses	Subv.de fonctionnement des équipements	Amicale Laïque de Vertou-Centre	Association	2 166,00
6574	Subventions diverses	Subv.de fonctionnement des équipements	La Vaillante	Association	3 685,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	AIOSANTE	Association	380,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Association d'Information Communale de Loire-Atlantique (A.D.I.C.L.A.)	Association	2 455,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Association Sanitaire Apicole 44	Association	200,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Association Vertou, ses chevaux	Association	1 065,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Beautour Loisirs	Association	270,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Chambres des Métiers de Loire-Atlantique	Association	320,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Comité des Œuvres Sociales du Personnel de Loire Atlantique	Association	6 000,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Les Vignerons de Vertou	Association	460,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Mutuelle Nationale Territoriale	Association	40,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Société de Chasse "La Concorde"	Association	250,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Société de Chasse "La Vertavienne"	Association	250,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Société de Chasse "Les Grandes Maraudières"	Association	250,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Société des Courses de Vertou	Association	5 295,00
6745	Subventions culturelles	Subvention exceptionnelle	Crédits non affectés à ce jour	Personne physique	4 000,00
6745	Subventions sportives	Subvention exceptionnelle Haut Niveau	Union Sportive Sainte-Anne	Association	53 376,00
6745	Subventions diverses	Subvention exceptionnelle	Crédits non affectés à ce jour	Association	3 000,00
6745	Subventions sportives	Subvention exceptionnelle	Crédits non affectés à ce jour	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
100102 Construction de terrains de football	4 400 000,00	0,00	4 400 000,00	4 050 000,00	350 000,00	0,00	0,00
100087 Rénovation de l'Eglise Saint Martin	960 000,00	0,00	960 000,00	818 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette : Subvention Projet au Mali - Ville de Morges

Reste à employer au 01/01/N :			**4 000,00**
Recettes			
Chapitres	**Articles**	**Libellé de l'article**	**Montant**
13	1318	Autres subventions d'équipement transférables	4 000,00
Total recettes			**4 000,00**
Dépenses			
Chapitres	**Articles**	**Libellé de l'article**	**Montant**
204	20422	Subventions d'équipement aux personnes privées	8 000,00
Total dépenses			**8 000,00**
Reste à employer au 31/12/N :			**0,00**

Libellé de la recette : Subvention Emplois d'avenir

Reste à employer au 01/01/N :			**10 000,00**
Recettes			
Chapitres	**Articles**	**Libellé de l'article**	**Montant**
74	74712	Participations Etat -Emplois d'avenir	10 000,00
Total recettes			**10 000,00**
Dépenses			
Chapitres	**Articles**	**Libellé de l'article**	**Montant**
012	64162	Emplois d'avenir	18 746,00
Total dépenses			**18 746,00**
Reste à employer au 31/12/N :			**1 254,00**

Libellé de la recette : Dotation titres sécurisés

Reste à employer au 01/01/N :			**10 600,00**
Recettes			
Chapitres	**Articles**	**Libellé de l'article**	**Montant**
74	7485	Dotation titres sécurisés	10 600,00
Total recettes			**10 600,00**
Dépenses			
Chapitres	**Articles**	**Libellé de l'article**	**Montant**
012	64111	Rémunération titulaires	35 765,97
Total dépenses			**35 765,97**
Reste à employer au 31/12/N :			**-14 565,97**

Libellé de la recette : Dotation de recensement

Reste à employer au 01/01/N :			**4 530,00**
Recettes			
Chapitres	**Articles**	**Libellé de l'article**	**Montant**
74	7484	Dotation de recensement	4 530,00
Total recettes			**4 530,00**

Libellé de la recette : Dotation de recensement			
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
012	64131	Rémunération non titulaires	22 215,72
Total dépenses			22 215,72
Reste à employer au 31/12/N :			-13 155,72

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		29 130,00	
TOTAL Recettes	29 130,00	Total Dépenses	84 727,69
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		-26 467,69	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**6,00**	**0,00**	**6,00**	**6,00**	**0,00**	**6,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**65,00**	**21,00**	**86,00**	**63,00**	**6,00**	**69,00**
Adjoint administratif de 1 cl	C	4,00	5,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint administratif de 2 cl	C	20,00	2,00	22,00	15,00	3,00	18,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	2,00	2,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	9,00	8,00	17,00	16,00	0,00	16,00
Attaché	A	14,00	1,00	15,00	11,00	2,00	13,00
Attaché principal	A	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Chargé de mission	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	5,00	1,00	6,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1 cl	B	4,00	1,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur principal 2 cl	B	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**109,00**	**48,00**	**157,00**	**141,00**	**4,00**	**145,00**
Adjoint technique de 1 cl	C	21,00	9,00	30,00	28,00	0,00	28,00
Adjoint technique de 2 cl	C	29,00	28,00	57,00	51,00	3,00	54,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	14,00	2,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	19,00	7,00	26,00	23,00	0,00	23,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise principal	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	5,00	0,00	5,00	2,00	1,00	3,00
Technicien principal de 1 cl	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 2 cl	B	2,00	2,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		**23,00**	**9,00**	**32,00**	**28,00**	**1,00**	**29,00**
Agent social de 2ème classe	C	1,00	3,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent social principal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc des écoles mat 1 cl	C	4,00	1,00	5,00	4,00	1,00	5,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	8,00	1,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	4,00	3,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Assistant socio-éducatif	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants	B	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Educateur principal de jeunes	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**13,00**	**1,00**	**14,00**	**13,00**	**0,00**	**13,00**
Auxil de puériculture pal 1 cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Auxil de puériculture pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Auxiliaire de puériculture 1cl	C	4,00	1,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Infirmier soins gén clas nle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Tech paramédical classe sup	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**8,00**	**1,00**	**9,00**	**7,00**	**0,00**	**7,00**
Educateur A.P.S	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur A.P.S pal 2cl	B	3,00	1,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Opérateur A.P.S. principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**10,00**	**3,00**	**13,00**	**11,00**	**1,00**	**12,00**
Adjoint du patrimoine de 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine de 2 cl	C	4,00	2,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant conservation pal 1c	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assistant conservation pal 2c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché cons.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		**10,00**	**13,00**	**23,00**	**21,00**	**0,00**	**21,00**
Adjoint d'animation de 1 cl	C	6,00	4,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint d'animation de 2 cl	C	3,00	9,00	12,00	11,00	0,00	11,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		**6,00**	**0,00**	**6,00**	**5,00**	**0,00**	**5,00**
Brigadier-chef principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Chef de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service police municipale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**
Collaborateur de cabinet	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**245,00**	**96,00**	**341,00**	**289,00**	**13,00**	**302,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjoint administratif de 2 cl	C	ADM	321	0,00	3-1	CDD CDD
Adjoint du patrimoine de 2 cl	C	CULT	321	0,00	3-4	CDI CDI
Adjoint technique de 2 cl	C	TECH	321	0,00	3-a°	CDD CDD
Adjoint technique de 2 cl	C	TECH	321	0,00	A Emploi d'avenir	CDD CDD
Agent spéc des écoles mat 1 cl	C	S	323	0,00	3-a°	CDD CDD
Attaché	A	ADM	349	0,00	3-a°	CDD CDD
Chargé de mission	A	ADM	686	0,00	3-3-2°	CDI CDI
Collaborateur de cabinet	A	OTR	658	0,00	110	CDD CDD
Technicien	B	TECH	377	0,00	3-2	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
11/02/2010 - Délégation de service public	Canoë Kayak de Vertou	Canoë Kayak de Vertou	Association Loi 1901	1 000,00
Détention d'une part du capital				
- Parts sociales	Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire	Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire	Banque coopérative	30 476,00
- Parts sociales	Crédit Agricole Atlantique - Vendée	Crédit Agricole Atlantique - Vendée	Société coopérative à capital variable	1 963,12
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
21/06/2001 - Garantie d'emprunt	Association Saint Benoit Labre	Association Saint Benoit Labre	Association Loi 1901	121 959,21
28/03/2002 - Garantie d'emprunt	Hôpital Sèvre et Loire	Hôpital Sèvre et Loire	Ets Publics	2 545 554,48
28/03/2002 - Garantie d'emprunt	Hôpital Sèvre et Loire	Hôpital Sèvre et Loire	Ets Publics	2 563 710,56
28/03/2002 - Garantie d'emprunt	Hôpital Sèvre et Loire	Hôpital Sèvre et Loire	Ets Publics	2 569 611,87
27/03/2003 - Garantie d'emprunt	Association Bonheur Eiffel	Association Bonheur Eiffel	Association Loi 1901	307 000,00
21/06/2012 - Garantie d'emprunt	Association "Le Senève"	Association "Le Senève"	Association Loi 1901	1 600 000,00
18/12/2014 - Garantie d'emprunt	Association Saint Benoit Labre	Association Saint Benoit Labre	Association Loi 1901	600 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
15/12/2016 - Subvention supérieure à 75 000 €	Ecole de Musique et de Danse	Ecole de Musique et de Danse	Association Loi 1901	504 141,00
15/12/2016 - Subvention supérieure à 75 000 €	Union Sportive Sainte Anne	Union Sportive Sainte Anne	Association Loi 1901	79 000,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Syndicat Mixte du SCOTet du Pays du Vignoble Nantais		Participation communale	62 000,00
Syndicat Intercommunal SEVRAVAL	01/06/1971	Participation communale	18 000,00
Nantes Métropole	28/07/2000	Fiscalité propre TPU	0,00
Syndicat du Bassin versant de Grandlieu	29/11/2005	Participation communale	2 330,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale de Vertou	31/01/1948	- 31/01/1948	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	Exploitation panneaux photovoltaiques	18/12/2014	9 - 19/12/2005	21440215800254	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Service Salles	Location de Salle Sèvre et Maine	01/01/1997	- 01/01/1997	SPIC
Service Communication	Recettes régie publicitaire	01/01/2009	- 01/01/2009	SPIC

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	38 391 302,00	0,10	19,67	0,00	7 551 568,00	0,10
TFPB	29 600 497,00	2,50	21,34	0,00	6 316 746,00	2,50
TFPNB	288 700,00	-0,20	68,22	0,00	196 951,00	-0,20
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**68 280 479,00**	**1,10**			**14 065 265,00**	**1,10**

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2016

Présenté par Le Maire, Rodolphe AMAILLAND (1),
A Vertou, le 15/12/2016
Le Maire, Rodolphe AMAILLAND,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Vertou, le 15/12/2016
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALBERT Edith	
AMAILLAND Rodolphe	
BAHUAUT Patrick	
BARDOUL Gilles	
BOMARD Marie - Thérèse	
BOUVART Sophie	
COAT PROU Delphine	
COYAC Gisèle	
DECROIX Rodolphe	
DOUAISI Gildas	
ESSEAU Alice	
FALC'HUN Elsa	
FONTENEAU Chantal	
GARNIER Patrice	
GUIHO Jérôme	
HELAUDAIS Marc	
HERIDEL Brigitte	
HIERNARD Hugues	
HIRN Evelyne	
JULE Sophie	
LALANDE Jean - Luc	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LE MABEC François	
LE MERCIER Lydie	
LE STER Michèle	
LERAY Nadine	
LOIRET Benoît	
NOGUE Lydie	
OUVRARD Anthony	
PIERRET Benjamin	
PIVETEAU Jean - Robert	
RABERGEAU Romuald	
RIALLAND Gilbert	
ROBERT Jessy	
SLIWINSKI Marie	
VADROT Yannick	

Certifié exécutoire par Le Maire, Rodolphe AMAILLAND (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Vertou, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 5

OBJET: Budget Primitif 2017 – Exploitation de panneaux photovoltaïques et vente totale d'électricité

RAPPORTEUR: Jérôme GUIHO

EXPOSE

Les documents budgétaires ont été adressés à chaque conseiller municipal préalablement à la présente séance.

Le projet de budget 2017 a été présenté à la commission Budget et Ressources Humaines lors de sa séance du 7 décembre 2016.

Ce projet s'équilibre à la somme de 1 925 € :
- Fonctionnement : 1 000 €
- Investissement : 925 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses attachées à la production et à la revente d'électricité, notamment l'accès au service (75 €) et les dotations aux amortissements (925 €), sont financées par la revente totale de la production électrique (1 000 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les amortissements d'installations à caractère spécifique (925 €) permettront de financer d'éventuels travaux (925 €).

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

Approuve le Budget Primitif 2017 de l'Exploitation de panneaux photovoltaïques et vente totale d'électricité.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21440215800254	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus Ville de VERTOU

POSTE COMPTABLE DE : VERTOU

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : EXPLOITATION PHOTOVOLTAIQUES VERTOU (2)

ANNEE 2017

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 000,00	1 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 000,00	1 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	925,00	925,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	925,00	925,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 925,00	1 925,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 000,00	0,00	75,00	75,00	75,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 000,00**	**0,00**	**75,00**	**75,00**	**75,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 000,00**	**0,00**	**75,00**	**75,00**	**75,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*925,00*	*925,00*	*925,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***925,00***	***925,00***	***925,00***
TOTAL		**1 000,00**	**0,00**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 000,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**1 000,00**	**0,00**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**1 000,00**	**0,00**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**1 000,00**	**0,00**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**925,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	925,00	925,00	925,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**925,00**	**925,00**	**925,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**925,00**	**925,00**	**925,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**925,00**	**925,00**	**925,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**925,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*925,00*	*925,00*	*925,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***0,00***		***925,00***	***925,00***	***925,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**925,00**	**925,00**	**925,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**925,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**925,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	75,00		75,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*925,00*	925,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**75,00**	***925,00***	**1 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	925,00	*0,00*	925,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**925,00**	***0,00***	**925,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**925,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 000,00		1 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**1 000,00**	***0,00***	**1 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*925,00*	925,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***925,00***	**925,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**925,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**1 000,00**	**75,00**	**75,00**
6228	Divers	1 000,00	75,00	75,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**1 000,00**	**75,00**	**75,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**1 000,00**	**75,00**	**75,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***0,00***	***925,00***	***925,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*0,00*	*925,00*	*925,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***925,00***	***925,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***925,00***	***925,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
707	Ventes de marchandises	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**925,00**	**925,00**
2313	Constructions	0,00	925,00	925,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**925,00**	**925,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**0,00**	**925,00**	**925,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**0,00**	**925,00**	**925,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**925,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*925,00*	*925,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*0,00*	*925,00*	*925,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*925,00*	*925,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*925,00*	*925,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	925,00	925,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	925,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*
(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Installations à caractère spécifique	30	31/03/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**925,00**	**III 925,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**925,00**	**925,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28153	*Installations à caractère spécifique*	*925,00*	*925,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**925,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**925,00**

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**925,00**
Solde	V = IV – II (6)	**925,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2016

Présenté par (1) Le Maire, Rodolphe AMAILLAND,
A Vertou le 15/12/2016
(1) Le Maire, Rodolphe AMAILLAND,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Vertou, le 15/12/2016
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALBERT Edith	
AMAILLAND Rodolphe	
BAHUAUT Patrick	
BARDOUL Gilles	
BOMARD Marie - Thérèse	
BOUVART Sophie	
COAT PROU Delphine	
COYAC Gisèle	
DECROIX Rodolphe	
DOUAISI Gildas	
ESSEAU Alice	
FALC'HUN Elsa	
FONTENEAU Chantal	
GARNIER Patrice	
GUIHO Jérôme	
HELAUDAIS Marc	
HERIDEL Brigitte	
HIERNARD Hugues	
HIRN Evelyne	
JULE Sophie	
LALANDE Jean - Luc	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

LE MABEC François	
LE MERCIER Lydie	
LE STER Michèle	
LERAY Nadine	
LOIRET Benoît	
NOGUE Lydie	
OUVRARD Anthony	
PIERRET Benjamin	
PIVETEAU Jean - Robert	
RABERGEAU Romuald	
RIALLAND Gilbert	
ROBERT Jessy	
SLIWINSKI Marie	
VADROT Yannick	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, Rodolphe AMAILLAND, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Vertou,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 6

OBJET: Vote des taux des taxes locales 2017

RAPPORTEUR: Jérôme GUIHO

EXPOSE

Il appartient à l'assemblée délibérante de voter chaque année les taux des taxes locales, taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti.

Dans le respect des engagements de la municipalité de ne pas augmenter la fiscalité sur trois années consécutives, il est proposé de ne pas augmenter en 2017 les taux des taxes locales.

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	19,67%	19,67%
Taxe sur le foncier bâti	21,34%	21,34%
Taxe sur le foncier non bâti	68,22%	68,22%

Le budget primitif 2017 de la Commune fixe que le produit des contributions directes s'élève à la somme de 14 065 265 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Après analyse des budgets primitifs 2016,

Le conseil municipal

Décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales, et de voter les taux suivants pour l'année 2017 :

Taxe d'Habitation	19,67%
Taxe sur le Foncier bâti	21,34%
Taxe sur le Foncier non bâti	68,22%

ADOPTE PAR 33 VOIX – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 7

OBJET: Tarifs communaux

RAPPORTEUR: Jérôme GUIHO

EXPOSE

L'assemblée délibérante est compétente pour fixer librement les tarifs d'accès aux services proposés par la Collectivité.

En la matière, la Commune pratique une politique tarifaire qui favorise l'accès au plus grand nombre, et tient compte également du nécessaire équilibre des comptes communaux.

Sauf cas particulier, la Commune revalorise ses tarifs en référence au taux d'inflation constaté l'année précédente.

L'inflation étant nulle en 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter pour l'année 2017 les tarifs de la restauration et des activités enfance jeunesse et périscolaire.

Pour les tarifs de certains services au public revalorisés tous les deux ans, il est proposé une augmentation établie suivant l'inflation des années 2014 et 2015, soit +0,5% (avec arrondi pour les plus petits tarifs).

Sont concernés les tarifs:

- des droits de place, stationnement et occupation du domaine public (excepté emplacement occupé par les taxis)
- des cimetières
- des prêts de matériel

Pour le tarif des emplacements occupés par les taxis sur le domaine public, depuis la mise en place en 2010 d'un règlement commun instituant une zone de prise en charge unique sur 13 communes de l'agglomération nantaise, les tarifs des droits de stationnement doivent être communs. La révision annuelle du tarif des emplacements est établie sur la base d'un tarif de 42,50 € soit +2 % au 1er janvier 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu l'article 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal

- Adopte les tarifs et leurs conditions d'application présentées en annexes de la présente délibération
- Autorise le Maire ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE PAR 34 VOIX – 1 CONTRE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

TARIFS COMMUNAUX
Délibération du 15 -12 - 2016

Tarifs 2017

1- Droits de place - Stationnement - occupations du domaine public

Marché	**tarifs**
Passagers (le mètre linéaire et par jour)	1,86 €
Abonnement trimestriel (le mètre linéaire et par jour)	1,03 €
Bar du marché (semaine)	87,15 €
Occupation du domaine public	**tarifs**
emplacements occupés par les taxis	42,50 €
Cirque, manège, baraques foraines (forfait journalier)	48,25 €
animaux errants: horaires présence PM	58,80 €
animaux errants: hors horaires présence PM +10%	64,85 €
Vente de chrysanthèmes (forfait 4 jours)	47,25 €
Commerces ambulants (le mètre carré/ jour)	1,00 €
Commerces ambulants sur le Parc de la Sèvre pour CHARIVARI (le mètre carré/jour)	10,15 €
Droit de place pour magasin (par mètre linéaire pour la période du 1er janvier au 31 décembre)	13,65 €
Droit de place pour terrasse (le mètre carré pour la période du 1er janvier au 31 décembre) si nouveau commerce ou changement de propriétaire, le tarif à prendre en compte pour le nouveau commerce se calcule au prorata des mois restants à courir	13,65 €
Tarifs des horodateurs : (maintien des tarifs actuels)	
- 30 mn :	gratuité (avec ticket horodateur)
- 1 heure :	1,00 €
- 1heure 30 :	1,50 €
- 2 heures :	2,00 €

2- Photocopies et autres supports — **tarif**

support papier	
Frais d'envoi - Liste électorale générale	23,30 €
support CD	
Liste électorale	2,25 €
Frais d'envoi	7,80 €

photocopieur: bibliothèque (l'unité)	
photocopie noir et blanc format A4	0,10 €
photocopie noir et blanc format A3	0,20 €
photocopie couleur format A4	0,20 €
photocopie couleur format A3	0,40 €

3- Cimetières

Concessions de terrain	**tarifs**
Concession 15 ans - 2 m2	154,00 €
Concession 15 ans - 2,40 m2 (avec caveau)	188,00 €
Concession 30 ans - 2 m2	316,00 €
Concession 30 ans - 2,40 m2 (avec caveau)	378,00 €
Concession en colombarium et en cavurne	**tarifs**
Concession 15 ans	190,00 €
Concession 30 ans	381,00 €
Jardin du souvenir: dispersion des cendres	gratuit
dépôt en caveau provisoire	gratuit

Taxe funéraire	**tarifs**
Taxe funéraire pour les inhumations ou les dépôts d'urne	45,25 €

4- Vacations des policiers municipaux — **tarifs**

Vacation Police	23,10 €

TARIFS COMMUNAUX
Délibération du 15 -12 - 2016

5-	**Prêt de matériel**	
	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	
	Banc, (le mètre)	0,60 €
	Barrière de police	0,85 €
	Isoloir (l'unité)	2,35 €
	Grille d'exposition (l'unité)	3,15 €
	Table (le mètre)	1,05 €
	Urne (l'unité)	1,85 €
	Minimum de réservation pour tout prêt de matériel	10,65 €

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 8

OBJET: Subventions de fonctionnement versées en 2017

RAPPORTEUR: Jérôme GUIHO

EXPOSE

Développer une dynamique humaine et urbaine adossée au territoire vertavien est l'un des axes forts de la Ville. Dans ce cadre, la collectivité considère essentiel de soutenir et favoriser le développement de la vie associative.

Ainsi, chaque année, la collectivité accompagne les projets associatifs par l'attribution de subventions en plus des moyens techniques et logistiques mis à disposition.

Pour l'année 2017, le montant total des subventions de fonctionnement consenties aux associations (hors conventions supérieures à 23 000 euros) s'établit à 163 694 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

- Approuve l'attribution des subventions de fonctionnement dont la liste figure en annexe pour un montant global de 163 694 euros

- Dit que cette dépense est inscrite au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante et articles 6574 : subventions de fonctionnement versées aux associations

ADOPTE PAR 33 VOIX – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2017

Dénomination ou numéro de la subvention	Nom de l'organisme bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant de la subvention 2017
Subventions scolaires	**Amicale Laïque de Beautour (dont informatique)**	Subv.fonctionnement annuel	570,00 €
	Amicale Laïque de Vertou Centre	Subv.fonctionnement annuel	570,00 €
	Prévention Routière	Subv.fonctionnement annuel	190,00 €
Total Subventions scolaires			**1 330,00 €**
Subventions jeunesse	**L'Outil en main**	Subv.fonctionnement annuel	275,00 €
Total Subventions jeunesse			**275,00 €**
Subventions petite enfance	**Le Petit Vertavien**	Subv.fonctionnement annuel	272,00 €
	Les Petits Clowns	Subv.fonctionnement annuel	267,00 €
Total Subventions petite enfance			**539,00 €**
Subventions sportives	**Amicale bouliste de la Ville Henri**	Subv.fonctionnement annuel	63,00 €
	Amicale Laïque de Vertou-Centre	Subv.fonctionnement annuel	8 338,00 €
	Amicale Sportive des Pongistes	Subv.fonctionnement annuel	2 705,00 €
	Association Sèvre et Loire	Subv.fonctionnement annuel	313,00 €
	Association Sportive "Jean Monnet"	Subv.fonctionnement annuel	1 784,00 €
	Association Sportive "Lucie Aubrac"	Subv.fonctionnement annuel	1 200,00 €
	Association Sportive "Saint Blaise"	Subv.fonctionnement annuel	4 492,00 €
	Azimut	Subv.fonctionnement annuel	540,00 €
	Canoë Kayak de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	3 936,00 €
	Club d'Echecs	Subv.fonctionnement annuel	271,00 €
	Compagnie des Archers	Subv.fonctionnement annuel	1 897,00 €
	Cyclo Club Vertavien	Subv.fonctionnement annuel	3 926,00 €
	DIVE 44	Subv.fonctionnement annuel	705,00 €
	Entente Tennis de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	14 160,00 €
	Etoile sportive du vignoble	Subv.fonctionnement annuel	119,00 €
	Etoile sportive Vertou Foot	Subv.fonctionnement annuel	3 334,00 €
	Football Club des Copains	Subv.fonctionnement annuel	134,00 €
	Judo Club de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	4 040,00 €
	Karaté Club de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	1 290,00 €
	La Vaillante	Subv.fonctionnement annuel	9 808,00 €
	L'Elan Vertavien	Subv.fonctionnement annuel	330,00 €
	Office Municipal des Sports	Subv.fonctionnement annuel	2 000,00 €
	Racing Club Nantais - section de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	4 071,00 €
	Vertou Basket	Subv.fonctionnement annuel	15 829,00 €
	Vertou Natation	Subv.fonctionnement annuel	1 080,00 €
	Vertou Volley Ball Loisirs	Subv.fonctionnement annuel	864,00 €
	Vertou XIII	Subv.fonctionnement annuel	1 372,00 €
	Yoga Club Vertavien	Subv.fonctionnement annuel	263,00 €
Total Subventions sportives			**88 864,00 €**
Subventions culturelles	**ALAS Danse**	Subv.fonctionnement annuel	1 203,00 €
	Amicale Laïque de VERTOU	Subv.fonctionnement annuel	1 332,00 €
	Association Généalogique Vertavienne	Subv.fonctionnement annuel	495,00 €
	Association vertavienne de loisirs	Subv.fonctionnement annuel	429,00 €
	Bulle de Savon	Subv.fonctionnement annuel	471,00 €
	Centre d'Expression et de Créativité Moulin Gautron	Subv.fonctionnement annuel	1 344,00 €
	Cercle Celtique de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	498,00 €
	Club Philathélique Vertavien	Subv.fonctionnement annuel	348,00 €
	Club Vertavien de Chiffres et Lettres et Scrabble	Subv.fonctionnement annuel	150,00 €
	Comédie Mi Sèvre Mi Raisin	Subv.fonctionnement annuel	447,00 €
	Danse ta différence	Subv.fonctionnement annuel	336,00 €
	Hello Kids Vertou	Subv.fonctionnement annuel	414,00 €
	La Courtepointe	Subv.fonctionnement annuel	804,00 €
	La Vaillante (Cine Vaillant)	Subv.fonctionnement annuel	720,00 €
	L'estrade	Subv.fonctionnement annuel	342,00 €
	Pavane	Subv.fonctionnement annuel	351,00 €
	Photo Club de la Sèvre	Subv.fonctionnement annuel	366,00 €
	Récréation vertavienne	Subv.fonctionnement annuel	342,00 €
	Théâtre du Jeu-Dit	Subv.fonctionnement annuel	441,00 €
	Théâtre en Liberté	Subv.fonctionnement annuel	438,00 €
	Vertou au fil des Temps	Subv.fonctionnement annuel	336,00 €
	Why Not Vertou	Subv.fonctionnement annuel	606,00 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2017

Dénomination ou numéro de la subvention	Nom de l'organisme bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant de la subvention 2017
Total Subventions culturelles			**12 213,00 €**
Subventions sociales	**A.D.A.R.**	Subv.fonctionnement annuel	15 626,00 €
	A.D.E.F.	Subv.fonctionnement annuel	2 449,00 €
	A.D.M.R.	Subv.fonctionnement annuel	2 333,00 €
	A.D.T.U.	Subv.fonctionnement annuel	785,00 €
	A.N.A.F.	Subv.fonctionnement annuel	810,00 €
	ADAPEI	Subv.fonctionnement annuel	308,00 €
	Alzeihmer	Subv.fonctionnement annuel	160,00 €
	Amicale des Donneurs de Sang	Subv.fonctionnement annuel	650,00 €
	Association des Paralysés de France	Subv.fonctionnement annuel	180,00 €
	Association des Restaurants du Cœur	Subv.fonctionnement annuel	500,00 €
	Association du CENRO	Subv.fonctionnement annuel	132,00 €
	Association Française contre la Myopathie	Subv.fonctionnement annuel	130,00 €
	Association pour le développement de l'information sur le logeme	Subv.fonctionnement annuel	1 250,00 €
	Atout Cœur	Subv.fonctionnement annuel	120,00 €
	Bibliothèque Sonore	Subv.fonctionnement annuel	140,00 €
	Club de l'Amitié du 3ème Age	Subv.fonctionnement annuel	1 049,00 €
	Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)	Subv.fonctionnement annuel	100,00 €
	Croix d'or	Subv.fonctionnement annuel	250,00 €
	DOMUS	Subv.fonctionnement annuel	479,00 €
	Entente de Beautour	Subv.fonctionnement annuel	283,00 €
	EPICEA	Subv.fonctionnement annuel	300,00 €
	Espoir Fibromyalgie 44	Subv.fonctionnement annuel	100,00 €
	Fédération des Malades et Handicapés	Subv.fonctionnement annuel	180,00 €
	J.A.L.M.A.V.	Subv.fonctionnement annuel	150,00 €
	La ligue contre le cancer	Subv.fonctionnement annuel	333,00 €
	Le Point Clé	Subv.fonctionnement annuel	290,00 €
	Mouvement Vie libre	Subv.fonctionnement annuel	140,00 €
	Secours Catholique	Subv.fonctionnement annuel	270,00 €
	Secours Populaire Français	Subv.fonctionnement annuel	270,00 €
	Solidarité Encouragement Dévouement	Subv.fonctionnement annuel	120,00 €
	U.N.R.P.A.	Subv.fonctionnement annuel	539,00 €
	UNAFAM	Subv.fonctionnement annuel	100,00 €
	Vertou Seniors	Subv.fonctionnement annuel	1 415,00 €
		Subv.Projet sous plafond, selon réalisations	3 500,00 €
	Vertou Solidaire	Subv.fonctionnement annuel	500,00 €
Total Subventions sociales			**35 941,00 €**
Subventions patriotiques et internatior	**A.R.A.C. Association Républicaine des Anciens Combattants**	Subv.fonctionnement annuel	124,00 €
	F.N.A.C.A.	Subv.fonctionnement annuel	326,00 €
	Fédération Anciens F.F.I.	Subv.fonctionnement annuel	146,00 €
	Le Souvenir Français, comité Vertou-Vignoble	Subv.fonctionnement annuel	140,00 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2017

Dénomination ou numéro de la subvention	Nom de l'organisme bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant de la subvention 2017
Subventions patriotiques et internatior	**U.N.C. Section de Vertou U.N.C. A.F.N. Beautour**	Subv.fonctionnement annuel	276,00 €
	Les Amoureux du désert	Subv.fonctionnement annuel	434,00 €
Total Subventions patriotiques et internationales			**1 446,00 €**
Subventions diverses	**AIOSANTE**	Subv.fonctionnement annuel	380,00 €
	Amicale Laïque de Vertou-Centre	Subv.de fonctionnement des équipements	2 166,00 €
	Association d'Information Communale de Loire-Atlantique (A.D.I.	Subv.fonctionnement annuel	2 455,00 €
	Association Sanitaire Apicole 44	Subv.fonctionnement annuel	200,00 €
	Association Vertou, ses chevaux	Subv.fonctionnement annuel	1 065,00 €
	Beautour Loisirs	Subv.fonctionnement annuel	270,00 €
	Chambres des Métiers de Loire-Atlantique	Subv.fonctionnement annuel	320,00 €
	Comité des Œuvres Sociales du Personnel de Loire Atlantique	Subv.fonctionnement annuel	6 000,00 €
	La Vaillante	Subv.de fonctionnement des équipements	3 685,00 €
	Les Vignerons de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	460,00 €
	Mutuelle Nationale Territoriale	Subv.fonctionnement annuel	40,00 €
	Société de Chasse "La Concorde"	Subv.fonctionnement annuel	250,00 €
	Société de Chasse "La Vertavienne"	Subv.fonctionnement annuel	250,00 €
	Société de Chasse "Les Grandes Maraudières"	Subv.fonctionnement annuel	250,00 €
	Société des Courses de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	5 295,00 €
Total Subventions diverses			**23 086,00 €**
Total général			**163 694,00 €**

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 9

OBJET: Subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2017

RAPPORTEUR: Jérôme GUIHO

EXPOSE

Assurer une solidarité humaine et de projets, ancrée dans le quotidien des Vertaviens est l'un des axes forts de la Ville.

Ainsi chaque année, la collectivité verse une subvention d'équilibre au CCAS de Vertou pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans les domaines de l'action sociale, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Pour l'année 2017, le montant de cette subvention s'établit à 243 600 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2017 pour un montant de 243 600 euros

- Dit que cette dépense est inscrite au chapitre 65 et article 657362 : subvention de fonctionnement au CCAS.

ADOPTE PAR 34 VOIX – 1 CONTRE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 10

OBJET: Programme 2017 d'acquisition de biens meubles

RAPPORTEUR: Jérôme GUIHO

EXPOSE

La circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local définit la liste des biens meubles imputés en section d'investissement.

Pour les biens meubles inférieurs à 500 euros TTC et ne figurant pas dans l'annexe 1 de ladite circulaire, une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante fixe la liste des dépenses à imputer en investissement.

Pour l'année 2017, le conseil municipal est ainsi invité à approuver la liste des biens meubles inférieurs à 500 euros à imputer en section d'investissement qui ne figurent pas en annexe 1 de la circulaire visée.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu la circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Le conseil municipal

Autorise l’imputation en section d’investissement des biens meubles suivants inférieurs à 500 euros TTC.

- Jeux de cours des établissements scolaires
- Cartes RFID d’accès aux équipements municipaux
- Boite aux lettres

ADOPTE PAR 34 VOIX – 1 CONTRE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 11

OBJET: Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau - Adhésion

RAPPORTEUR: Francois LE MABEC

EXPOSE

Soucieux de partager l'objectif commun de recherche d'efficience et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre les communes membres de la Métropole lors de la Conférence des maires de juin 2015. Lors de cette instance, plusieurs thèmes ont été identifiés dont celui des fournitures de bureau. Cet effet métropolitain s'est accompagné d'un élargissement aux satellites et partenaires de la Métropole.

Plusieurs communes membres et leurs CCAS de la Métropole et un satellite confirment leur souhait de se regrouper et de constituer un groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau (papier, petites fournitures).

A cet effet, une convention de groupement de commandes, rédigée suivant les conditions de l'article 28-II de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ayant pour objet la mise en œuvre de la procédure (de la passation à la notification) d'achat de fournitures de bureau est proposée pour adhésion.

Cette convention est d'une durée de quatre ans renouvelable 1 fois pour la même durée. La commune de Carquefou est le coordonnateur de ce groupement dont le rôle principal est de mutualiser pour les comptes des membres du groupement la mise en œuvre d'une consultation ayant pour objet l'achat de fournitures de bureau.

Les membres du groupement pourront ultérieurement se positionner sur l'un ou l'autre ou les deux lots, fournitures de bureau et/ou papiers.

A l'issue de la phase d'attribution, chaque membre demeure responsable de l'exécution de son marché. Il est précisé qu'il n'y aura pas de solidarité de dette en cas de non-paiement par un des membres de ses factures.

La Commune de Vertou souhaite participer à ce groupement de commande pour l'achat du papier. Les besoins propres de la Commune représentent un montant annuel estimatif de 8000 € HT pour le papier (dont enveloppes).

Dès la constitution de ce groupement de commandes, la commune de Carquefou lancera un accord-cadre dans les conditions de l'article 78 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, d'une durée de 4 ans.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal
1. Décide l'adhésion de la commune de Vertou au groupement de commande constitué pour la mise en œuvre de la procédure (de la passation à la notification) d'achat de fournitures de bureau.

2. Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes tel que joint à la présente délibération.

3. Autorise la signature de la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que son renouvellement éventuel, ayant pour objet la mise en œuvre de la procédure (de la passation à la notification) d'achat de fournitures de bureau d'une durée de quatre 4 ans.

4. Autorise le représentant du coordonnateur à signer, pour le compte de la commune de Vertou, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'objet faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée, comprenant les besoins propres de la commune de Vertou, dont le montant annuel estimatif est de 8000 € HT pour le papier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau

Bouguenais
Carquefou
Couëron
Mauves
G.I.E. Loire Océan Développement
Orvault
Saint Aignan de Grand Lieu
Saint Sébastien sur Loire
Sainte Luce sur Loire
Sautron
Vertou

Article 28-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015
relative aux marchés publics

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Membres concernés	Entité représentée par	CCAS représenté par	Caisse des écoles représentée par
Bouguenais			
Carquefou			
Couëron			
Mauves sur Loire			
GIE Loire Océan Développement			
Orvault			
Saint Aignan de Grand Lieu			
Saint Sébastien sur Loire			
Sainte Luce sur Loire			
Sautron			
Vertou			

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Soucieux de partager l'objectif commun de recherche d'efficience et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre les communes membres et leurs CCAS et la Métropole lors de la Conférence des maires de juin 2015. Lors de cette instance, plusieurs thèmes ont été identifiés dont celui des fournitures de bureaux.

Cet effet métropolitain s'est accompagné d'un élargissement aux satellites et partenaires de la Métropole.

Les membres du groupement de commande confirment ici leur souhait de se regrouper pour l'achat de fournitures de bureau.

Pour ce faire, les parties conviennent de constituer un groupement de commandes pour lequel les dispositions suivantes sont arrêtées :

1 Objet

La présente convention définit les modalités de fonctionnement du groupement de commande constitué sur le fondement de l'article 28-II de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ci-après désigné le groupement. Elle définit également le rôle du coordonnateur et de l'ensemble des membres du groupement.

Ce groupement a pour objet la mise en œuvre de la procédure (de la passation à la notification) d'achat de fournitures de bureau pour les besoins propres de ses membres, chacun ayant la possibilité d'adhérer à un ou plusieurs lots.

2 Règles de la commande publique applicables au groupement de commande et engagements de chaque membre

Le groupement est soumis, pour les procédures de passation de marchés publics et accords-cadres, au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités territoriales établies par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

3 Durée du groupement

La présente convention prendra effet dès lors qu'elle aura revêtu caractère exécutoire pour toutes les parties. Elle prendra fin à l'expiration de l'accord cadre initial de quatre (4) ans, qui sera lancé sur le fondement de la présente convention et qui aura pour objet l'achat de fournitures de bureau.

Toutefois, la présente convention est renouvelable une (1) fois pour une durée se confondant à celle d'un nouvel accord-cadre de 4 ans consécutif à l'accord-cadre initial.

Pour valider ou non le renouvellement de ce dispositif contractuel, le coordonnateur se concertera avec les membres du groupement au moins douze mois avant l'échéance de la période initiale de quatre (4) ans.

À l'issue de cette phase de concertation et avec l'accord de l'ensemble des membres, le coordonnateur et chacun des membres du groupement peuvent :

- soit valider le renouvellement de la convention avec un nombre de membres identique, inférieur (en cas d'accord de reconduction non unanime) ou supérieur ;
- soit décider de se retirer du groupement en cas de changement de stratégie d'achat et/ou de retrait d'un nombre significatif de membres, susceptible de remettre en cause la pertinence de la convention de groupement.

Le coordonnateur notifie la décision de renouvellement ou de dissolution à tous les membres avant l'arrivée à échéance de ladite convention.

4 Coordonnateur du groupement

Les membres du groupement conviennent de désigner la «Commune de Carquefou» comme coordonnateur du groupement de commandes.

La «Commune de Carquefou» est dénommée dans la présente convention comme «le coordonnateur». Elle a qualité de pouvoir adjudicateur.

En application de l'article 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du coordonnateur est désignée pour choisir les titulaires de l'accord-cadre.

Conformément à l'article 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le coordonnateur est chargé de signer et de notifier l'accord-cadre dans le cadre du présent groupement.

L'exécution des marchés est assurée par chaque membre du groupement en fonction de son fonctionnement propre.

Sur la base de ce principe, les précisions suivantes sont apportées :

❖ Concernant **l'accord cadre initial** :

Le coordonnateur est compétent pour signer et notifier l'accord cadre initial. Dans le cadre des procédures internes applicables faisant intervenir la CAO, la commission compétente est celle du coordonnateur. Chaque membre demeure compétent pour exécuter les marchés.

❖ Concernant **les modifications contractuelles** (art 139 et 140 du décret) de l'accord cadre initial conclus dans le cadre du présent groupement :

Le coordonnateur est compétent pour signer et notifier toutes modifications.

Dans le cadre des règles régissant les marchés publics et des procédures internes applicables faisant intervenir la CAO, la commission compétente est celle du coordonnateur.

❖ Le coordonnateur est habilité à signer et notifier, pour l'ensemble du groupement, les décisions en **matière de reconduction** et **de résiliation** de l'accord cadre conclu dans le cadre du groupement.

❖ Le coordonnateur est habilité à transmettre en Préfecture toutes les pièces de l'accord cadre initial ainsi que les pièces de la convention constitutive du présent groupement de commandes.

❖ Pour les mesures d'exécution propres à chaque membre du groupement, celles-ci sont gérées par chaque entité : émission des bons de commandes, réception des livraisons, facturation, ….

❖ Dans le cadre des procédures qu'il lance, le coordonnateur est seul compétent pour les déclarer sans suite ou infructueuses.

4.1 Responsabilités du coordonnateur du groupement de commandes

Pour la réalisation de l'objet du groupement, le coordonnateur est chargé plus spécifiquement des missions suivantes :

4.1.1 Recueil des besoins

Le coordonnateur recense les besoins de l'ensemble des membres du groupement de commandes. Dans ce cadre, il assiste ces derniers dans la définition de leurs besoins respectifs et leur met à disposition un format type de saisie de données.

4.1.2 Organisation des opérations de sélection des titulaires des marchés

Le coordonnateur est chargé d'accomplir dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, et en particulier des dispositions relatives aux marchés publics, l'ensemble des actes et opérations matériels et juridiques, nécessaire à l'accomplissement des

formalités de publicité, de mise en concurrence et de sélection afférentes à la procédure retenue et nécessaire à la réalisation de l'objet du groupement défini à l'article premier de la présente Convention.

Cette mission de coordination implique notamment :

- La rencontre des fournisseurs
- Le pilotage de la rédaction du DCE
- La mise en publicité du marché et apporter tous les renseignements utiles aux soumissionnaires en cours de consultation
- L'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats (analyse des candidatures et des offres)
- La signature et la notification des marchés
- Le processus de reconduction expresse
- La gestion des litiges avec le(s) titulaire(s) qui impacteraient de manière similaire les membres du groupement
- Le pilotage contractuel de la convention de groupement de commande (cf. reconduction notamment)
- L'enquête annuelle de satisfaction des besoins

4.2 Modalités de collaboration avec le coordonnateur du groupement de commandes

Pour la réalisation de l'objet du groupement, chaque membre est chargé des missions suivantes :

- respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans les délais impartis,
- définir son besoin pour le compte de son établissement (en volume, identification des sites de livraisons…)
- rechercher, autant que possible, à harmoniser son besoin et ses modalités de gestion au regard des autres membres de manière à favoriser l'obtention d'économies,
- participer en collaboration avec le coordonnateur, à la définition des prescriptions administratives et techniques (élaboration des pièces administratives et techniques du marché)
- participer au comité technique du groupement,
- exécuter les marchés au sein de sa collectivité (exécution opérationnelle, le paiement des factures, gestion des réclamations dans le cadre de l'exécution de son propre marché …), il est ici précisé qu'il n'y a pas de solidarité de dette.
- informer le coordonnateur de tout litige important né à l'occasion de l'exécution des marchés. Le règlement des litiges relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement,
- établir un bilan de l'exécution des marchés pour sa collectivité en vue de son amélioration et de sa reconduction ou relance et de communiquer, sur demande du coordonnateur, toutes informations utiles permettant d'évaluer quantitativement et qualitativement le marché.

Le coordonnateur ne saurait, en aucun cas, être tenu responsable de tout litige qui pourrait naître du non-respect des obligations de chaque membre.

4.3 Modalités de transmission des documents par le coordonnateur aux membres du groupement de commandes

Le coordonnateur se charge de transmettre par voie dématérialisée:

- une copie de la convention signée et exécutoire à tous les membres du groupement
- une copie de l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'exécution technique et financière des marchés attribués.

1 Comité technique du groupement

Le coordonnateur souhaite associer les membres du groupement à la mise en œuvre de la procédure. A cet effet, il est créé un comité technique.

Compte tenu du nombre de membres mentionnés dans la présente convention, l'intervention du comité technique sera ciblée (arbitrage sur les points clés), limitée et encadrée dans des délais impartis fixés par le coordonnateur. Tous les membres disposeront d'une information sur l'avancée des différentes étapes «clé» de la procédure (AAPC , CAO d'attribution...).

1.1 Composition et modalités de fonctionnement du comité technique

Le comité technique est composé d'un agent de chaque membre participant au groupement et désigné par ceux-ci.

En tant que conseiller technique, Nantes Métropole met à disposition l'expérience de la métropole et accompagne le groupement dans la mise en oeuvre de la méthodologie d'achat en effectuant des préconisations et en formulant des avis. Il accompagne le coordonnateur dans l'animation du comité technique et participera aux réunions du comité

Le comité technique se réunit, sans quorum, sur demande du représentant du coordonnateur ou à la demande de la majorité de ses membres et à minima une fois par an.

Les décisions se prennent à l'unanimité des membres du groupement. Le coordonnateur sera chargé d'exécuter les décisions prises.

1.2 Rôle du comité technique

Le comité technique a pour mission d'assister le coordonnateur en participant à l'ensemble du processus achat et notamment à la rédaction des pièces de(es) accord(s) cadre(s), l'analyse des offres, la passation... et de prévoir les conditions éventuelles d'évolution de ces accords cadres.

Les membres du groupement y font part de leurs observations et de l'ensemble de leurs demandes au coordonnateur dans ce cadre.

Les décisions du comité technique lient le coordonnateur.

2 Evolution du nombre de membres

2.1 Modalité d'adhésion au groupement de commande

L'adhésion au groupement résulte d'une décision selon les règles propres à chaque membre.

L'adhésion des personnes publiques relevant du Code Général des Collectivités Territoriales est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur.

Toute nouvelle adhésion ne peut être considérée qu'à compter du renouvellement de la présente convention. Ces adhésions seront prise en compte dans le cadre d'un avenant à la convention constitutive.

6.2 Modalité de retrait du groupement de commande

Chaque membre du groupement est libre de se retirer du groupement.

La décision de chaque membre est validée par l'autorité territoriale ou l'instance délibérative compétente. Cette décision est notifiée au coordonnateur. Le retrait ne prend effet qu'à l'expiration de l'accord cadre en cours d'exécution.

Afin d'anticiper les impacts résultant d'un ou plusieurs retraits, le(s) membre(s) souhaitant se retirer de la convention notifient leur décision par courrier en A/R au coordonnateur douze mois minimum avant l'échéance de la période initiale de quatre (4) ans de la présente convention.

6.3 Disparition d'un membre du groupement

Dans ce cas de figure, le membre en question prend ses dispositions pour signer (au besoin) les avenants nécessaires au transfert des contrats dont il a la charge auprès de la personne publique qui reprendrait l'activité. Le coordonnateur est informé de cette situation par le membre concerné.

3 Dissolution du groupement de commande et arrêt de la convention

- **De fait** : En cas de non-reconduction de l'ensemble des marchés issus de l'accord cadre

- **Retrait des communes** : Après concertation et en cas de retrait d'un nombre significatif de membres susceptible de remettre en cause la stratégie d'achat du groupement, le coordonnateur peut proposer soit de dissoudre le groupement et de mettre donc un terme à la présente convention soit de conclure une nouvelle convention modifiée.

1 Substitution au coordonnateur

En cas de sortie du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur. Les membres se réuniront alors pour désigner le nouveau coordonnateur.

2 Modification de la Convention

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement.

Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

3 Indemnisation du Coordonnateur

Le coordonnateur ne perçoit pas d'indemnités relatives à la couverture des frais de fonctionnement du groupement. La dépense sera toutefois portée à la connaissance des membres du groupement à titre d'information.

4 Capacité à ester en justice

Le coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts ou toute indemnité et sommes d'argent liée à l'application d'une sanction financière, par une décision devenue définitive, le coordonnateur divise la charge financière par le nombre de membres pondéré par le poids financier relatif de chacun d'entre eux dans les accords-cadres afférents au dossier de consultation concerné. Il effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre pour la part qui les concerne.

5 Litiges

À défaut d'accord amiable entre les parties, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes.

S'agissant des litiges opposant le groupement à tout requérant avant la notification des marchés, seul le coordonnateur sera habilité à agir en justice.

S'agissant des litiges relatifs à l'exécution des accords-cadres opposant des membres du groupement aux titulaires, chaque membre du groupement sera habilité à agir en justice, la présente convention ne produisant plus d'effet.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à ,
le

Membres concernés	Entité représentée par	CCAS représenté par	Caisse des écoles représentée par
Bouguenais	Signature	Signature	Signature
Carquefou	Signature	Signature	Signature
Couëron	Signature	Signature	Signature
Mauves sur Loire	Signature	Signature	Signature
GIE Loire Océan Développement	Signature	Signature	Signature
Orvault	Signature	Signature	Signature

Saint Aignan de Grand Lieu	Signature	Signature	Signature
Saint Sébastien sur Loire	Signature	Signature	Signature
Sainte Luce sur Loire	Signature	Signature	Signature
Sautron	Signature	Signature	Signature
Vertou	Signature	Signature	Signature

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 12

OBJET : Avenant au protocole de financement de l'étude urbaine de la route de Clisson

RAPPORTEUR : Sophie BOUVART

EXPOSE

Par délibération du 23 juin 2016, le conseil municipal a approuvé le protocole de financement de l'étude urbaine de la route de Clisson, qui définit les engagements réciproques de Nantes Métropole et de la ville de Vertou, ainsi que les modalités d'attribution et de versement de la participation de la Ville.

Il est apparu nécessaire de prolonger la réflexion urbaine menée sur la route de Clisson pour le secteur situé à l'Ouest de la gare de Vertou afin de mieux cadrer les projets à venir. La ville de Vertou a sollicité à cet effet Nantes Métropole, en charge de la maitrise d'ouvrage, qui a donc confié au cabinet AUP une mission complémentaire.

Corollairement, un avenant a été établi au protocole de financement de l'étude de la route de Clisson afin de prendre en compte le coût de cette mission complémentaire et d'établir sa répartition entre la ville et Nantes Métropole.

Le récapitulatif financier s'établit ainsi :

Montant initial de l'étude : 59 825 € HT
Montant initial de la contribution de la Ville de Vertou : 11 965 € HT

Montant de l'avenant : 19 290 € HT
Montant de la contribution de la Ville de Vertou : 9 645 € HT

Montant du marché après avenant : 79 115 € HT
Montant total de la contribution de la Ville de Vertou : 21 610 € HT

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

Approuve l'avenant au dit protocole
Autorise le Maire ou son représentant à le signer
Dit que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 204 subventions d'équipement versées.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

AVENANT N° 1 à LA CONVENTION

pour la réalisation de l'étude de renouvellement urbain sur la Route de Clisson. Commune de Vertou

Entre les soussignés

Nantes Métropole, représentée par Monsieur Pascal PRAS, Vice-président, dûment habilité à cet effet en vertu de la décision n° 2016- 1149 en date du

2, cours du Champ de Mars 44923 Nantes cedex 9

ci-après désignée « Nantes Métropole »

d'une part,

Et

La Ville de Vertou, représentée par Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

Hôtel de Ville- Place Saint Martin BP 2319 - 44123 VERTOU Cedex

ci-après désignée «ville de Vertou»

d'autre part,

PREAMBULE

Nantes Métropole, en collaboration avec les communes de Nantes, Saint Sébastien sur Loire et Vertou, a souhaité initier une étude de renouvellement urbain sur la Route de Clisson.

L'objet de cette étude est de réaliser une étude urbaine portant sur une portion de la Route de Clisson depuis le faubourg St Jacques (boulevard Joliot Curie) jusqu'au secteur de la gare de Vertou.
Représentant environ 6 km, cette portion de la Route de Clisson étudiée constitue l'une des entrées historiques de la ville et la frontière administrative entre Nantes et St Sébastien sur Loire, et St Sébastien sur Loire et Vertou.

Cette étude a été confiée par Nantes Métropole, après mise en concurrence, au groupement AUP Architecture (titulaire) Atelier PI et Egis France pour un montant total de 71 790 € TTC.
La convention initiale fixait les conditions dans lesquelles la Ville de Vertou participait au financement de cette étude pour un montant de 11 965 euros soit 20 % du montant hors taxes initial de l'étude à 59 825 euros.

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de cette subvention au vu de l'avenant n° 1 passé avec la Société AUP.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Un avenant n° 1 a été signé sur le marché n° 2015-2280 pour des prestations supplémentaires confiées au mandataire AUP.

En effet, ces dernières semaines un nouveau secteur à fort enjeu de renouvellement urbain a été identifié sur l'axe de la route de Clisson, long de plus de 6 km.
Aujourd'hui encore, fortement empreint par le tissu industriel lié au parc de la Vertonne, le secteur de la gare de Vertou a inauguré un processus de renouvellement urbain qui se poursuit principalement par des initiatives privées.
Ainsi, une industrie lourde ayant annoncé son départ prochain incite Nantes Métropole, en association avec la Ville de Vertou, à s'interroger sur ce secteur précis, et qui n'avait pas fait l'objet d'une attention particulière dans la première version de l'étude.
La prestation complémentaire s'inscrit par conséquence dans des continuités géographique et thématique immédiates des missions confiées à AUP en premier lieu. Elle amènera à préciser et compléter le schéma d'aménagement retenu sur le site de la gare de Vertou

Le présent avenant à la convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Nantes Métropole et de la Ville de Vertou ainsi que les modalités d'attribution et de versement de la subvention que la Ville de Vertou s'engage à verser à Nantes Métropole pour la réalisation de la prestation complémentaire à l'étude de renouvellement urbain sur la route de Clisson confiée au groupement AUP Architecture (titulaire) Atelier PI et Egis France pour un montant total de 19 290 € H.T.

ARTICLE 2 - DUREE

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification par Nantes Métropole à la Ville de Vertou et prendra fin après le versement de la subvention par la ville de Vertou. Cette durée pourra être prorogée par avenant en tant que besoin.

ARTICLE 4 - LA SUBVENTION DE LA VILLE DE VERTOU

La subvention apportée par la Ville de Vertou doit permettre à Nantes Métropole de réaliser l'avenant à l'étude de renouvellement urbain sur la Route de Clisson.

4.1 Modification du montant de la subvention :

Le coût de l'avenant à l'étude est de : 19 290 € HT soit 23 148 € TTC.

La subvention accordée par la Ville de Vertou à Nantes Métropole au titre du présent avenant s'élève à 9 645 € soit 50 % du montant hors taxes de cet avenant.

En conséquence, le montant de la subvention totale à percevoir par Nantes Métropole, tel qu'indiqué à l'article 4 de la convention initiale, est porté de 11 965 € à 21 610 €.

4.2 Modalités de versement

La Ville de Vertou se libèrera des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte ouvert,

Au nom de Nantes Métropole
Sous le numéro : 0000P050018 42
Code banque : 30001
Code guichet : 00589
Trésorerie Nantes Municipale

4.3 Versement

La somme versée par la Ville de Vertou au titre de cette convention sera mandatée en une fois au rendu final des études du marché initial et du présent avenant dans un délai de 30 jours comptés à partir de la date de réception par la Ville de Vertou de la demande de paiement de Nantes Métropole.

ARTICLE 5 – Autres dispositions

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant

Nantes le

Nantes Métropole	La Ville de Vertou
Monsieur Pascal PRAS	Monsieur Rodolphe AMAILLAND

Vice-président

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 13

OBJET : Cession d'un terrain communal au profit de Mme NIEL, impasse du Rot

RAPPORTEUR : Sophie BOUVART

EXPOSE

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées section CH n°206 et n°211 au titre d'une cession gratuite par Madame ROYER intervenue le 4 octobre 1991.

La cession avait été faite dans le cadre d'un alignement souhaité par la ville pour un élargissement de voirie.

Les travaux de voirie n'ont pas été effectués et Nantes Métropole, désormais en charge de cette compétence, a défini un nouvel alignement, conformément au plan de division joint (annexe 1), qui consomme moins de terrain.

La ville est sollicitée par Madame NIEL, propriétaire des terrains constructibles qui bordent cette emprise, pour récupérer le reliquat de terrain communal ainsi libéré, correspondant aux parcelles nouvellement cadastrées section CH n°380 (1 m^2) et n°383 (44 m^2).

Les terrains ayant été cédés gratuitement à la commune par la mère de Madame NIEL, le principe d'une cession gratuite est retenu.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Considérant que la cession permettra d'ajuster la limite de propriété au domaine communautaire,

Vu l'avis de France Domaine du 17 novembre 2016 selon lequel « la cession gratuite n'appelle pas d'observation »,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Travaux et Cadre de vie,

Le conseil municipal

Approuve la cession décrite ci-dessus,

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte qui s'y rapporte, les frais afférents étant pris en charge par l'acheteur.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

ANNEXE 1 - Cession d'un terrain communal au profit de Mme NIEL, impasse du Rot

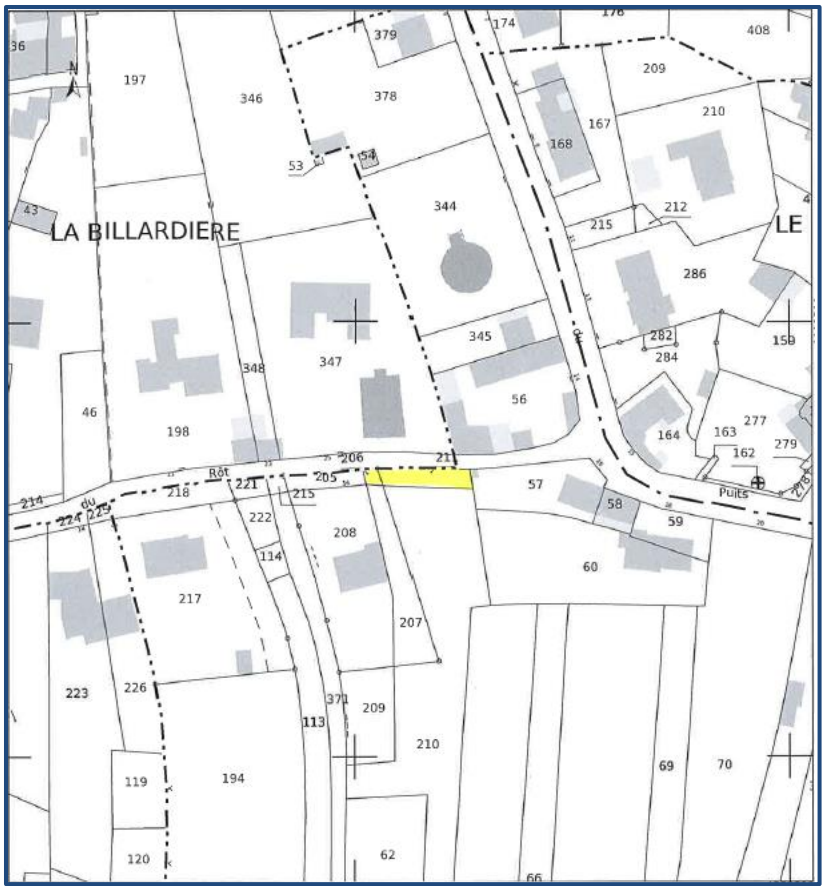

Situation avant nouvel alignement
En jaune : terrain communal

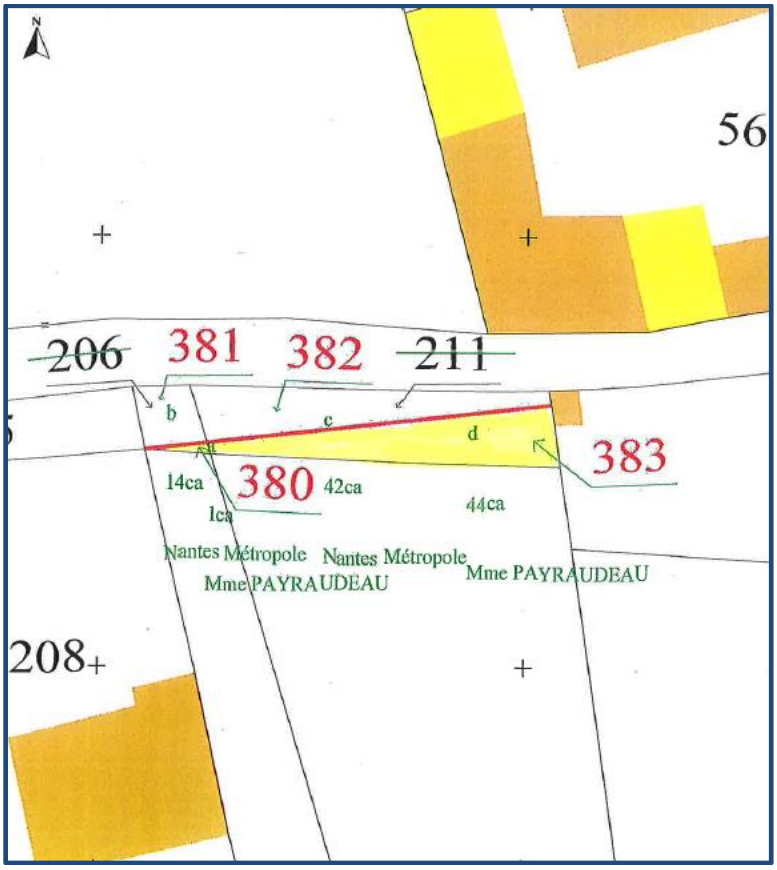

Situation après rectification de l'alignement par Nantes Métropole
En jaune : terrain communal cédé à Madame NIEL

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER –
MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 14

OBJET : Acquisition auprès des consorts GOURDON de parcelles sises « la Bussaudière ».

RAPPORTEUR : Sophie BOUVART

EXPOSE

Les consorts GOURDON ont proposé de céder à la commune les parcelles cadastrées section AE n°314 (468 m²) et n°319 (193 m²) situées « la Bussaudière », à proximité du parking relais et classées en zone 2AU du Plan Local d'Urbanisme.

Les terrains sont situés dans le périmètre d'étude Beautour, inscrit au Plan Local d'Urbanisme.

L'objectif du périmètre d'étude est de mieux appréhender les enjeux d'aménagement dans un quartier en fort renouvellement.

Pour faciliter les projets et ne pas contrarier l'établissement à terme d'un schéma d'aménagement d'ensemble, la commune et Nantes Métropole exercent une veille foncière sur le périmètre.

La proposition de cession des consorts GOURDON permet ainsi de compléter la réserve foncière communale.

Un accord a été trouvé au prix de 10 € le m^2, soit pour une contenance de 661 m^2, la somme de 6 610 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Considérant que l'acquisition de ces parcelles permettra de conforter la réserve foncière communale dans le secteur couvert par un périmètre d'étude,

Vu l'avis de France Domaine du 2 novembre 2016,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Travaux et Cadre de vie,

Le conseil municipal

Approuve l'acquisition décrite ci-dessus,

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte qui s'y rapporte, les frais afférents étant pris en charge par la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT –
LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 15

OBJET : Acquisition gratuite auprès de Loti Ouest Atlantique des espaces communs du lotissement de la Vignauderie

RAPPORTEUR : Sophie BOUVART

EXPOSE

La SARL Loti Ouest Atlantique, aménageur du lotissement de la Vignauderie, autorisé le 25 avril 2001, sollicite, en application de l'arrêté de lotissement, le transfert des espaces communs du lotissement à la commune.

Il s'agit des parcelles cadastrées section CZ n°451 et n°459 situées Chemin de la Vignauderie et Chemin du Placis, en nature d'espaces verts.

Les dites parcelles sont déjà entretenues par la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Considérant que le transfert des espaces communs était prévu dans l'arrêté de lotissement,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Travaux et Cadre de vie,

Le conseil municipal

Approuve l’acquisition à titre gratuit décrite ci-dessus,

Autorise le Maire ou son représentant à signer l’acte qui s’y rapporte, les frais afférents étant pris en charge par la SARL Loti Ouest Atlantique.

ADOPTE A L’UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 16

OBJET : Constitution de servitudes dans la ZAC de Bel Air au profit de Nantes Métropole

RAPPORTEUR : Sophie BOUVART

EXPOSE

Les parcelles cadastrées section AD n°451, AN n°726 et AN n°737, propriétés de la commune de Vertou, constituent les biens communs en nature d'espaces verts de la ZAC de Bel Air.

Le réseau d'eaux pluviales, propriété de Nantes Métropole, passe sous les parcelles susvisées.

Une convention jointe (annexe 1) a donc été établie pour instituer des servitudes afin de permettre à Nantes Métropole d'accéder aux réseaux et de les entretenir.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Travaux et Cadre de Vie,

Le conseil municipal

Approuve la constitution de servitudes au profit de Nantes Métropole conformément à la convention jointe,

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

CONVENTION PORTANT ETABLISSEMENT DE SERVITUDE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Nantes Métropole, dont le siège est 2 Cours du Champ-de-Mars 44923 Nantes cedex 9, représenté par Madame Mireille PERNOT, vice-présidente, agissant en vertu d'une décision n° en date du
ci-après dénommé « Nantes Métropole »

d'une part,

ET

La commune de Vertou, dont le siège est situé place Saint Martin, représenté par Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire de la commune, ci-après dénommé « le propriétaire »

d'autre part.

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Les parcelles cadastrées AD451, AN726 et AN737, propriété de la commune de Vertou, constituent les biens communs (espaces verts).

Le réseau d'eaux pluviales passe sous les parcelles susvisées.

Nantes Métropole a compétence en matière d'entretien du réseau d'eaux pluviales.

La présente convention institue des servitudes afin d'accéder et d'entretenir les réseaux appartenant à Nantes Métropole.

Ces servitudes sont établies conformément aux articles L.152-1 et suivants et R.152-1 et suivants du Code Rural.

ARTICLE 1 : Institution de la servitude

Commune de Vertou				
Désignation cadastrale	Nature	Surface de la parcelle	Linéaire de la canalisation	Surface de la servitude
AD451	sol	56 m²	eaux pluviales - Ø 500 : 6 ml	18 m²
AN726	sol	338 m²	eaux pluviales - Ø 500: 32 ml	96 m²
AN737	sol	550 m²	eaux pluviales - Ø 500 : 54 ml	162 m²

ARTICLE 2 : Description de la servitude

L'autorisation d'occupation et de passage est accordée par le propriétaire sur l'emplacement indiqué sur les plans indicatifs annexés à la présente convention et auxquels les parties déclarent se référer.

Elle donnera à Nantes Métropole et à toute personne mandatée par elle les droits suivants :

1. Pénétrer sur les parcelles ci-dessus désignées et y exécuter tous les travaux nécessaires à l'exploitation, la surveillance, l'entretien, le renforcement, la réparation, l'enlèvement de tout ou partie des canalisations et des ouvrages accessoires ;

2. Occuper temporairement pour l'exécution des travaux une bande de terrain n'excédant pas 3 mètres de largeur : 1,50 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation) sur la longueur de la servitude pour le réseau d'eaux pluviales

ARTICLE 3 : Engagements du propriétaire

Le propriétaire conserve la pleine propriété des parcelles désignées à l'article 1.

Toutefois le propriétaire s'engage :

1. A permettre et faciliter l'accès des personnels et véhicules de services nécessaires aux opérations de maintenance et de réparation des ouvrages,

2. A s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation des ouvrages,

3. A ne procéder, sans information préalable à Nantes Métropole, dans la bande de servitude visée à l'article 2 à aucune modification de profil de terrain, construction, plantation d'arbres ou d'arbustes, ni d'aucune façon culturale descendant à 1 mètre de profondeur,

4. A communiquer à Nantes Métropole tous projets de construction ou de création d'accès supplémentaires ou modifiés aux lots, s'ils portent sur la bande de servitude visée à l'article 2 en précisant la nature et la consistance des travaux envisagés et fournissant tous éléments d'appréciation,

5. D'une manière générale toute construction nouvelle ne devra avoir aucun contact direct avec les ouvrages du réseau d'eaux pluviales, et n'apporter aucune surcharge supplémentaire pouvant nuire à sa stabilité,

6. En cas de vente ou d'échange de tout ou partie de la parcelle considérée, à dénoncer à l'acquéreur ou co-échangiste la servitude dont elle est grevée par la présente convention en obligeant expressément le dit acquéreur ou co-échangiste à la reporter en ses lieux et place.
7.

ARTICLE 4 : Conditions d'exécution des travaux

En toute hypothèse la communauté urbaine s'engage :

- A remettre en état les terrains à l'occasion de toute intervention ultérieure,

- A prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas gêner l'utilisation des parcelles traversées,

- A indemniser le propriétaire des dommages pouvant être causés au terrain, du fait de l'exécution des travaux d'entretien, de renforcement, de réparation ou d'enlèvement des ouvrages ou de l'exercice du droit d'accès au terrain et, d'une façon générale, de tout dommage qui serait la conséquence directe de ces travaux.

ARTICLE 5 : Indemnité de servitude

Les parties s'accordent sur l'absence d'indemnité.

ARTICLE 6 : Entrée en vigueur – Durée

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa notification.
Elle est conclue sans limitation de durée et cessera seulement par l'enlèvement et le non remplacement de la canalisation d'eaux pluviales.

Elle ne donne lieu à aucune perception du Trésor Public conformément à l'article 1045 du code général des impôts.

ARTICLE 7 : Enregistrement et publication

La présente convention sera reçue par Maître DEJOIE, notaire demeurant à Vertou, 13 rue de la Garenne et sera publiée et enregistrée à la Conservation des Hypothèques, aux frais de Nantes Métropole.

Fait à Nantes, le

Pour Nantes Métropole

Le représentant de la commune de Vertou

Mireille PERNOT
Vice-présidente

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 17

OBJET : Convention de passage sur un chemin de halage

RAPPORTEUR : Madame Sophie BOUVART

EXPOSE

L'ancienne passerelle en béton enjambant une douve sur le chemin de halage entre la Sèvre et le chemin des Bas Prés a été retirée pour raison de sécurité.

Afin de maintenir la continuité du chemin, une nouvelle passerelle répondant aux normes en vigueur a été installée entre la parcelle privée cadastrée DY n°35 et la parcelle communale DY n°36.

La présente convention jointe en annexe a donc pour objet de déterminer les modalités d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien, ainsi que le régime de responsabilités applicables à une propriété privée ouverte au public.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Considérant l'intérêt pour la commune de maintenir la continuité des sentiers piétons,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Travaux et Cadre de Vie,

Le conseil municipal

Approuve la convention de passage entre M. et Mme MOREAU, propriétaires de la parcelle cadastrée DY n°35 et la commune,

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

CONVENTION DE PASSAGE

MISE EN PLACE D'UNE PASSERELLE

Chemin de halage des Bas Prés

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de Vertou, représentée par M. Rodolphe AMAILLAND, Maire de Vertou, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal du ,

Ci-après dénommée « La Commune »

D'UNE PART

ET

M. Claude MOREAU et Mme Marie-Thérèse MOREAU née YOU, demeurant au 306, route des Landes de la Plée, 44115 BASSE-GOULAINE, propriétaire d'un terrain cadastré n°34, 35 section DY sur l'assise duquel se situe un chemin de halage.

Ci-après dénommé « Le propriétaire »

D'AUTRE PART

Vu le Code général des collectivités territoriales

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention à pour objet de déterminer les modalités d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien, ainsi que le régime de responsabilités applicables à une propriété privée ouverte au public dans la continuité d'un chemin de halage.
Le propriétaire autorise le passage des piétons sur le terrain ci-dessus en empruntant la passerelle installée par la commune et enjambant la douve entre les parcelles cadastrées DY n°35 appartenant à M. Claude MOREAU et DY n°36 appartenant à la Commune de Vertou.

Cette autorisation de passage « limité à trois mètres en bordure de la berge et délimité par une clôture » accordée par le propriétaire n'est pas constitutive de droits ni de servitudes.

ARTICLE 2 – INFORMATIONS ET AMENAGEMENTS

Le propriétaire consent à ne réclamer aucune indemnité ou contrepartie financière quelconque à l'autorisation de passage accordée en vertu de la présente convention.

Le propriétaire autorise la commune à procéder, aux frais de la collectivité, aux travaux de mise en place d'une passerelle de 9 mètre de long, permettant de restituer le passage piéton au-dessus de l'étier situé en aval de la chaussée des Moines.

La parcelle sera fixée de part et d'autre de l'étier au moyen de massif béton.

Une barrière type tourniquet sera installée sur la parcelle DY n°35 permettant le passage des piétons et des chicanes. L'entretien des équipements sera à la charge de la Commune.

La Commune informera par tous moyens les usagers des bonnes pratiques qui doivent encadrer l'usage du chemin de halage et notamment :

- de la nécessité d'adapter les comportements aux caractéristiques du site.
- de l'interdiction de séjourner sur les parcelles privées dont une pancarte « propriété privée » fixera la limite.
- du nécessaire respect des règles de propreté, d'hygiène et de protection de la nature.
- De l'interdiction du fauchage et de l'élagage sauf accord préalable du propriétaire

ARTICLE 3 – RESPONSABILITES

Les usagers supporteront les conséquences des dommages subis ou causés, aux personnes ou aux biens, du fait de l'inadaptation de leurs comportements à l'état naturel des lieux et/ou aux dangers normalement prévisibles dans la nature.

La Commune, au titre de sa compétence des chemins pédestres, garantit la responsabilité civile du propriétaire au cas ou celle-ci viendrait à être mise en cause pour un évènement n'étant pas de son fait en l'absence de faute intentionnelle.

Le propriétaire atteste par la présente qu'il est convenablement assuré de ce qui relève de sa responsabilité.

ARTICLE 4 – DUREE, MODIFICATIONS ET RESILIATIONS

La présente convention valant autorisation de passage est conclue pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Elle pourra être résiliée par l'un quelconque des signataires à la date anniversaire, moyennant un préavis de 6 mois, de façon à ce que la commune soit en mesure d'aménager un itinéraire ou un tronçon en substitution afin d'assurer le maintien du chemin de halage.

Les parties pourront convenir à l'amiable d'une modification de la présente convention, au moyen d'un avenant. En cas de vente de la propriété, ou de la succession, l'autorisation de passage ne sera maintenue que par l'adhésion du nouveau propriétaire à la présente convention.

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties.

Fait à Vertou en trois exemplaires,

le……

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le propriétaire,

Pour La Ville de Vertou,

M. Le Maire
Conseiller Départemental

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 18

OBJET : Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF de Loire-Atlantique et la Ville de Vertou (2016 à 2019)

RAPPORTEUR : Alice ESSEAU

EXPOSE

Le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) est un contrat d'objectifs et de co-financement proposé par la Caisse d'Allocations Familiales qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus :
• en favorisant l'amélioration de l'offre, l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, avec une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles à revenus modestes.
• et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage à la vie sociale et à la responsabilisation des plus grands.

L'actuel C.E.J. étant arrivé à échéance, un nouveau contrat pour la période 2016 à 2019 a été élaboré conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique (CAFLA) et la Ville de Vertou.

Ce nouveau contrat précise l'offre de service sur la commune ainsi que les conditions de sa mise en œuvre. Il fixe les engagements réciproques entre les co-contractants, notamment en matière de projet éducatif et social, d'optimisation de la fréquentation et de politique tarifaire adaptée pour la Ville et d'élaboration d'un diagnostic partagé et de financement pour la CAFLA.

Le C.E.J. 2016/2019, d'autre part, devra, au cours de son exécution, prendre en compte les éléments issus de la réflexion engagée début 2016 dans le cadre du projet Grandir ensemble.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET :

Considérant l'intérêt pour la Ville de soutenir les actions pédagogiques favorisant l'épanouissement des enfants et des jeunes vertaviens, en partenariat avec la CAFLA, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

Considérant la nécessité de renouveler l'actuel Contrat arrivé à échéance,

Considérant le projet « Grandir ensemble » en cours d'élaboration qui nécessitera l'adaptation du C.E.J.

Le conseil municipal

Approuve le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de Loire Atlantique pour la période de 2016- 2019 annexé à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf de Loire-Atlantique

Prestation de service
Contrat enfance et jeunesse

Les conditions ci-dessous, complétées des « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse », constituent la présente convention portant le n°SIAS 201600015.

Entre :

La Ville de Vertou

représentée par Rodolphe AMAILLAND, Le Maire, et dont le siège est situé : Hôtel De Ville - Place St Martin - Bp2319 44123 VERTOU.

Ci-après désigné « le(s) partenaire(s) ».

Et :

La Caisse d'Allocations familiales de Loire-atlantique représentée par la Directrice, Madame Elisabeth Dubecq Princeteau, dont le siège est situé : 22 rue de Malville - 44937 Nantes Cedex 9

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇨ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;

- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;

la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;

une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

› recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs».

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Article 1 Objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Elle a pour objet de :

déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;

décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention ;

- fixer les engagements réciproques entre les signataires.

Article 2 Les modalités de financement

2.1 Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre de la présente convention sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1er janvier 2016.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre d'un contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3 ci-après de la présente convention), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,1351 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article « Le cadre général du dispositif « Contrat enfance et jeunesse » » des « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse » de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;

- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;

du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;

- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej.

2.2 Le modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci après :

La prestation de service enfance jeunesse est versée annuellement.

Un acompte de 50 % du montant prévisionnel fixé au schéma de développement peut être payé, sous réserve de la transmission des pièces justificatives nécessaires au calcul de la prestation de service de l'année N-1 pour le 31 mars de l'année N,

et la réalisation du bilan avec le conseiller technique et les partenaires concernés avant le 30 septembre N.

Pour bénéficier de cet acompte l'année de signature du contrat, le contrat signé devra impérativement être reçu à la Caf au plus tard le 30 novembre de l'année.
A défaut, il ne sera pas versé d'acompte l'année de signature du contrat.

2.3 Régularisation

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives mentionnées en son annexe 5, la Caf procède au calcul des sommes réellement dues. Ce qui peut entraîner :

un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;

- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 3 Le suivi des objectifs, des engagements et l'évaluation des actions

Le partenaire s'engage sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées en annexe 5 de la présente convention avant le 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

3.1 Le suivi des objectifs

Chaque année, avant le 31/03 et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire s'engage à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention
- le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire s'engage à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2 ci-après de la présente convention.

3.2 Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec le partenaire signataire.

A cet égard, les signataires de la présente convention conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficience du contrat « enfance et jeunesse ».

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1 sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

Article 4 La durée de la convention

La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au 31 décembre 2019.

« ☐ En cochant cette case, « le partenaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

les modalités ci-dessus accompagnées des annexes 1 à 4 et 6 ci-après de la présente convention, dont il est établi un original pour chacun des signataires,

les « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse (y compris leurs annexes numérotées 4bis, 5 et 6bis) » en leur version d'octobre 2013, document disponible sur le site internet « www.caf.fr » de la Caf de Loire-Atlantique,

et « le partenaire » les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Nantes
le

La directrice de la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique	Le Maire de La Ville De Vertou
Elisabeth Dubecq-Princeteau (signature et cachet)	Rodolphe AMAILLAND (Signature et cachet)

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Annexe 2 : situation de l'offre et perspectives de développement

Annexe 3 : fiche(s) détaillée(s) par action

(Toute action bénéficiant d'un financement au titre du Cej, y compris uniquement au titre de la dégressivité (action inéligible maintenue), doit faire l'objet d'une fiche « annexe 3 »).

Annexe 1 : Tableau financier

Contrat : 201600015 - VILLE DE VERTOU

Date d'effet : 01/01/2016

Module : VILLE DE VERTOU

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	Multi-Accueil Na ! Vertou	27 645,50 €	27 645,50 €	27 645,50 €	27 645,50 €
	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH VERTOU 3-12 ANS	973,00 €	973,00 €	973,00 €	973,00 €
	Pilotage Jeunesse	Diagnostic initial	DIAGNOSTIC	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Poste de coordination	Poste de coordination – Réforme	17 849,70 €	17 849,70 €	17 849,70 €	17 849,70 €
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		51 968,20 €	46 468,20 €	46 468,20 €	46 468,20 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Multi accueil	Multi Accueil la Fontenelle	17 452,44 €	17 452,44 €	17 452,44 €	17 452,44 €
			Multi Accueil la Garenne	20 520,36 €	20 520,36 €	20 520,36 €	20 520,36 €
			Multi accueil La Vannerie	48 486,22 €	48 486,22 €	48 486,22 €	48 486,22 €
	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH VERTOU 3-12 ANS	7 766,56 €	7 766,56 €	7 766,56 €	7 766,56 €
		Séjours	CAMPS ET SEJOURS VILLE	979,33 €	979,33 €	979,33 €	979,33 €
	TOTAL	ACTION ANTERIEURE		95 204,91 €	95 204,91 €	95 204,91 €	95 204,91 €
	TOTAL GENERAL			**147 173,11 €**	**141 673,11 €**	**141 673,11 €**	**141 673,11 €**

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE A LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL (1) ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

TYPOLOGIE	NOM DE L'ACTION	Taux d'occupation **de l'existant (1)**	Nombre d'unités de référence (2) **de l'existant (1)** (en heure pour les EAJE et en journée pour les camps séjours)	Capacité d'accueil **de l'existant (1)** (en heure pour les EAJE et en journée pour les camps séjours)	**2016**		**2017**		**2018**		**2019**	
					Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil	Nombre d'unités de référence	Capacité d'accueil
MODULE 1 -												
Action nouvelle	Multi-Accueil Na ! Vertou	70%	16 585	23 693	16 585	23 693	16 585	23 693	16 585	23 693	16 585	23 693
Action nouvelle	ALSH Vertou 3-12 ans	94,48%	104 438	110 539	104 438	110 539	104 438	110 539	104 438	110 539	104 438	110539
Action nouvelle	Diagnostic	/			1 diagnostic							
Action nouvelle	Poste de coordination - Réforme des rythmes scolaires	/	0,57 ETP		1 ETP		1 ETP		1 ETP		1 ETP	
Action antérieure	Multi-Accueil La Fontenelle	64,88%	21 263	32 771	21 263	32 771	21 263	32 771	21 263	32 771	21 263	32 771
Action antérieure	Multi-Accueil La Garenne	63,29%	26 102	41 245	26 102	41 245	26 102	41 245	26 102	41 245	26 102	41 245
Action antérieure	Multi-Accueil La Vannerie	58,30%	30 719	52 694	30 719	52 694	30 719	52 694	30 719	52 694	30 719	52 694
Action antérieure	ALSH 3-12 ans	90,53%	98 864	109 201	98 864	109 201	98 864	109 201	98 864	109 201	98 864	109 201
Action antérieure	Camps et Séjours	88,43%	1 337	1 512	1 337	1 512	1 337	1 512	1 337	1 512	1 337	1 512
Action antérieure												

(1) il s'agit de l'existant **au 31 décembre de l'exercice civil qui précède** la signature de la convention **ou** de l'avenant suivant le module concerné, le N-1 convention peut donc différer du N-1 de l'avenant

(2) cf. annexe 5.2

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 19

OBJET : Convention 2017 entre la Ville et l'association « HANDISUP »

RAPPORTEUR : Alice ESSEAU

EXPOSE

Depuis 2008, les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) reçoivent des enfants en situation de handicap durant les vacances scolaires et les mercredis. Cet accueil répond à l'engagement de la Ville en matière d'intégration des personnes handicapées formalisée par une charte de déontologie pour l'accueil des jeunes handicapés dans les structures de loisirs, signée en 2006 avec le Comité « Jeunesse au Plein Air ».

L'accueil de ces enfants nécessite de renforcer l'encadrement de l'équipe d'animation pour assurer l'accès aux activités dans les meilleures conditions ainsi que leur accompagnement dans les actes de vie courante que sont les repas, les temps de repos, le transport, etc.

Ainsi, doit-il être fait appel à des éducateurs spécialisés et c'est la raison pour laquelle Handisup est sollicitée par la collectivité afin de venir en appui des équipes d'animation municipales.

Dans ce cadre, une convention de partenariat doit être mise en place, moyennant un coût Ville de 21.34 euros de l'heure.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET :

Considérant la nécessité de faire appel à des éducateurs spécialisés afin d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants en situation de handicap au sein des accueils de loisirs sans hébergement, conformément à l'engagement de la Ville en matière de handicap,

Vu l'avis de la commission Famille Solidarité Proximité

Le conseil municipal

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ci-après annexée.

Dit que la participation de la Ville de Vertou pour l'année 2017 est fixée à 21.34 euros de l'heure.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 011 Charges à caractère général, article 6228 Divers.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ACCOMPAGNATEUR FACILITATEUR

ENTRE

La Commune de Vertou, représentée par son Maire, Rodolphe AMAILLAND, dûment habilité en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2016 d'une part,

et

L**'association HANDISUP**, représentée par son Président, Frédéric LEMAITRE, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le service d'aide aux familles de l'association HANDISUP est chargé, par la Commune de Vertou, d'accompagner des enfants en situation de handicap accueillis dans les structures municipales « enfance-jeunesse » les mercredis et les vacances scolaires de l'année 2017. Il s'agit d'une aide spécifique à la journée de 8h30 à 17h30.

Chaque accompagnement d'enfant fera l'objet d'un protocole particulier entre l'association, la famille et la Commune précisant les conditions et la durée de mise en œuvre de l'action.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES D'HANDISUP

Le service d'aide aux familles d'**HANDISUP**, **s'engage à mettre à disposition** un ou plusieurs accompagnateurs salariés de l'association sur le temps de présence des enfants.

Le ou les accompagnateurs sont assurés par l'association **HANDISUP** et bénéficient d'une couverture en matière d'accident du travail (N° URSAFF de l'association employeur : 44 000 000 913 606 893) et de responsabilité civile (société d'assurance MAIF, numéro de police 2660037J).

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EXERCICE

Pendant la durée du service, le ou les accompagnateurs sont soumis au règlement intérieur **de la structure d'accueil**. Toute difficulté dans l'application de ce règlement doit être signalée immédiatement au responsable de l'association **HANDISUP** ainsi qu'à la Commune de Vertou.

L'activité professionnelle du ou des accompagnateurs est limitée à la gestion du quotidien (déplacements, repas, temps de repos…) et aux actions susceptibles de favoriser une bonne participation des enfants aux activités d'animation proposées.

PROJET

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE VERTOU

En contrepartie de cette mise à disposition, **la Commune de Vertou**, s'engage à régler une prestation de service à **HANDISUP** fixée à 21.34 € de l'heure (vingt et un euros et trente quatre centimes).

Le paiement s'effectuera sur présentation d'une facture mensuelle adressée à **la Commune de Vertou sur justificatif des heures facturées**.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention sont valables du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Fait à Vertou, le

La Commune de Vertou	**HANDISUP** Le Président
Monsieur le Maire ou son représentant	**Frédéric LEMAITRE**

PROJET

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 20

OBJET : Convention de prestation de service unique entre la Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique - Vendée et la Ville de Vertou

RAPPORTEUR : Alice ESSEAU

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique - Vendée contribue au développement et au fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants.

La convention de Prestation de Service Unique relative aux multi-accueils de la Garenne, la Vannerie et la Fontenelle étant arrivée à échéance, il convient d'établir une nouvelle convention pour la période portant du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Cette convention a pour objet le financement des établissements au titre de la Prestation de Service Unique (P.S.U.). Un suivi annuel, sur la base d'éléments d'activité et de gestion est réalisé conjointement.

La P.S.U. correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire d'un établissement d'accueil de jeunes enfants, dans la limite du prix plafond et déduction de la participation des familles.

Cette prestation permet de mieux répondre aux besoins d'accueil des familles, de diversifier l'offre d'accueil ainsi que d'améliorer l'accessibilité des structures à toutes les familles. Elle permet également de garantir aux familles un tarif horaire réduit, adapté à leurs revenus et de leur offrir un mode de garde souple.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET :

Considérant le soutien apporté par la Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique - Vendée dans le cadre du renouvellement de la convention partenariale avec la Ville de Vertou pour la période ci-dessus évoquée.

Vu l'avis de la commission Famille Solidarités Proximité du 5 décembre 2016,

Le conseil municipal

Approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération,

Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les avenants nécessaires à la bonne exécution de la convention jusqu'à son terme.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

santé
famille
retraite
services
Loire-Atlantique - Vendée

CONVENTION RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La présente convention est signée entre :

La **Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique – Vendée**
dont le siège est situé 33 boulevard Réaumur – 85933 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Hervé DOMAS

Ci-après dénommée « CMSA »

Et la Ville de Vertou

dont le siège est situé : 2 place Saint Martin 44120 VERTOU

Représenté(e) par Rodolphe AMAILLAND

En qualité de Maire

Ci-après dénommé « le gestionnaire »

Ci-après désigné(e)s « les parties»

Vu les décrets n° 2000-762 du 1er août 2000, n° 2007-230 du 20 février 2007 et n° 2010-613 du 07 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant les articles R. 2324-16 à R. 2324-48 du Code de la santé publique.

Vu la Circulaire n° 2014-009 du 26 mars 2014 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Préambule

La Prestation de Service Unique (PSU) a été mise en place suite à la parution du décret n° 2000-762 du 1er août 2000.

La PSU est versée par la MSA aux gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje), en complément de la participation financière des familles.

Cette prestation permet de mieux répondre aux besoins d'accueil des familles, de diversifier l'offre d'accueil (multi-accueil, haltes garderies, crèches de personnel...) ainsi que d'améliorer l'accessibilité des structures à toutes les familles.

Elle permet également de garantir aux familles un tarif horaire réduit, adapté à leurs revenus et de leur offrir un mode de garde souple.

Ceci étant rappelé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions juridiques et techniques de mise en œuvre de la Prestation de Service Unique (PSU) entre la CMSA et le gestionnaire.

ARTICLE 2 - Documents conventionnels

Les annexes énumérées ci-dessous font partie de la présente convention et contiennent l'ensemble des engagements des parties.

Annexe 1 : Pièces justificatives relatives au gestionnaire
Annexe 2 : Liste des structures conventionnées
Annexe 3 : Modalités de calcul de la PSU

En fonction de l'évolution de la réglementation, les annexes visées ci-dessus pourront évoluer dans le temps.

ARTICLE 3 - Engagement contractuel des parties

Le gestionnaire s'engage à mettre à la disposition des familles ressortissantes de la MSA Loire-Atlantique – Vendée et relevant du régime agricole, son établissement et service d'accueil de jeunes enfants, après avoir reçu l'autorisation ou décision d'ouverture délivrée par l'autorité compétente.

Le gestionnaire s'engage également à transmettre à la CMSA, les documents visés à l'annexe 1 de cette convention.

La CMSA s'oblige en contrepartie, au versement de la PSU et des « heures de concertation », selon les modalités détaillées à la présente convention et ses annexes.

ARTICLE 4 - Montant de la prestation de service et modalités de calcul (Annexe 3)

La Prestation de Service Unique peut être octroyée, que l'accueil soit régulier, occasionnel ou d'urgence.

La Prestation de Service Unique est versée au gestionnaire pour chaque heure de présence facturée des enfants.

Le montant de la prestation de service est déterminé, pour chaque exercice civil, sur la base d'un taux de prise en charge appliqué sur le prix de revient horaire de la structure d'accueil :

- Prise en charge de 66 % du prix de revient horaire de la structure, dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).
- Le prix de revient horaire de la structure d'accueil est calculé, par exercice civil, ***en fonction du niveau de service rendu (fourniture ou non de couches et repas, et écart du taux de facturation entre les heures facturées et réalisées).***

Le montant de la PSU est calculé et versé après déduction faite du montant des participations financières des familles concernées jusqu'au dernier jour du mois du 6ème anniversaire de l'enfant.

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique ne peut être imposée par la structure.

ARTICLE 5 - Tarification des participations familiales

Le tarif horaire des participations familiales est calculé suivant un barème national fixé annuellement par la CNAF.

Ce barème est défini sur la base d'un taux d'effort appliqué aux ressources des familles (avant abattements fiscaux) et modulé en fonction du type d'accueil de la structure et du nombre d'enfants.

	Nombre d'enfants à charge					
Type d'Accueil	1 enfant	2 enfants	3 enfants	de 4 à 5 enfants	de 6 à 7 enfants	à partir de 8 enfants
Taux d'effort en Accueil collectif	0.06 %	0.05 %	0.04 %	0.03 %	0.03 %	0.02 %
Taux d'effort enAccueil familial, parental et micro crèche	0.05 %	0.04 %	0.03 %	0.03%	0.02 %	0.02 %

Le barème des participations familiales sera affiché dans le local d'accueil des parents.

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé -AEEH) à charge de la famille -même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de la structure- permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur.
La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

ARTICLE 6 - Modalités de versement de la prestation de service unique

La prestation de service est versée au regard des pièces justificatives *(Annexe 1)* chaque trimestre, à réception d'un bordereau de déclaration des heures de présence des enfants ressortissants du régime agricole précisant le niveau de service rendu par la structure d'accueil.

Il convient d'adresser ledit bordereau au plus tard 2 mois après l'échéance du terme.

Passé ce délai, la prestation de service ne sera pas versée.

Afin d'appliquer les nouvelles règles de la circulaire n°2014-009 de la CNAF concernant la Prestation de service unique accueil du jeune enfant, une régularisation de paiement sera effectuée sur l'année N+1 dès lors que la CAF aura notifié à la structure d'accueil le montant horaire du droit réel de l'année N.

La CCMSA ayant passé un accord de transmission directe des informations avec la CAF, la structure n'aura aucun élément à fournir.

ARTICLE 7 - Heures de concertation et d'accompagnement

Au titre de chaque exercice civil, un forfait annuel de 3 heures dit « de concertation et d'accompagnement » est attribué au gestionnaire, pour les places occupées par des enfants de moins de 6 ans relevant du régime agricole.
Elle a pour objectif la reconnaissance d'une partie du travail des professionnels « petite enfance » nécessaire aux réunions de suivi du projet éducatif et social, l'accompagnement des familles et à leur implication dans la vie de l'établissement.

- Le calcul des heures de concertation *(Annexe 3)*est effectué à partir :
  - du montant horaire de la PSU (66 % du prix de revient horaire de la structure, sans déduction des participations financières des familles),
  - du dernier avis émis par le Président du Conseil Départemental,
  - du taux de ressortissants du régime agricole fréquentant la structure.

ARTICLE 8 - Téléservice PSU

La MSA mettra à la disposition du gestionnaire un service de consultation des ressources des familles relevant du régime agricole pour la PSU.

Ce téléservice est accessible à partir du portail « msa.fr ».

Il appartient au gestionnaire, après signature de la présente convention, de faire la demande d'accès au téléservice auprès de la CMSA.

Les informations communiquées sont des informations confidentielles et à ce titre, il est indispensable de les transmettre dans un cadre sécurisé.
De plus, il doit informer les familles que la CMSA met à sa disposition ce service internet à caractère professionnel leur permettant de consulter les éléments de leur dossier, nécessaires à l'exercice de sa mission.

ARTICLE 9 - Information des familles

Le gestionnaire s'engage à faire mention de la présente convention et de l'aide de la MSA dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués officiels, articles d'information ou brochures concernant le service couvert par la présente convention, et par affichage dans ses locaux ou a l'entrée d'une mention précisant que la MSA contribue financièrement au fonctionnement.

ARTICLE 10 - Contrôles

La CMSA se réserve le droit d'effectuer les vérifications qu'elle jugerait nécessaires (contrôles de qualité, de gestion financière...) pour s'assurer de la bonne application de la présente convention.

Afin de vérifier les conditions de fonctionnement de la structure d'accueil, le gestionnaire s'engage à permettre la visite d'un agent habilité par le de Directeur de la CMSA et à mettre à sa disposition ses livres comptables, pièces justificatives, rapports divers ainsi que l'accès au registre nominatif de fréquentation.

ARTICLE 11 - Révision des termes de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention et/ou ses annexes devra être arrêtée d'un commun accord par les parties et constatées par voie d'avenant aux présentes, dûment signé par les parties.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux de celle-ci.

Si l'une des stipulations de la présente convention (ou ses annexes) est nulle, au regard des dispositions législatives ou règlementaires en vigueur ou d'une décision de justice devenue définitive, elle sera réputée ipso facto caduque, mais les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée, pour autant que ladite nullité n'entache pas l'objet même de la convention et l'exécution de celle-ci.

Ces nouvelles dispositions pourront donner lieu, après discussion entre les parties, soit à la rédaction d'un avenant modifiant la présente convention, soit à la résiliation des présentes dans les conditions prévues à l'article 12.2.

ARTICLE 12 - Gestion de la convention

Article 12.1 – Durée et date d'effet de la convention

La présente convention prend effet à la date du 1er octobre 2016.

Elle est conclue pour l'année en cours et se renouvelle ensuite, d'année en année, par tacite reconduction.

Article 12.2 – Résiliation de la convention

- Résiliation d'un commun accord

Les parties peuvent à tout moment résilier la présente convention d'un commun accord.

La résiliation de la convention prend effet à l'issue d'un délai défini en commun par les parties qui ne peut être inférieur à une durée de trois mois.

- Résiliation par déclaration unilatérale d'une partie

Au terme de la présente convention ou de chaque période de reconduction tacite tels que prévus à l'article 12.1, chaque partie peut faire part à l'autre partie de sa volonté de ne pas la reconduire en lui adressant une lettre recommandée avec demande d'avis de réception informant de sa décision.

- Résiliation pour inexécution des obligations

En cas de manquement par une des parties à l'une de ses obligations contractuelles, la convention peut être résiliée de plein droit par l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure. La résiliation prend automatiquement effet trente jours après réception par la partie défaillante de ladite lettre restée infructueuse.

En tout état de cause, en cas de résiliation, les parties restent tenues des engagements pris antérieurement dans le cadre de la présente convention et le gestionnaire est tenu de rembourser les sommes versées indûment par la MSA.

Article 12.3 – Règlement des litiges

Les parties conviennent de rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait survenir dans le cadre de la présente convention.

À défaut, tout litige résultant de l'application ou exécution de la présente convention sera soumis à la juridiction compétente.

Fait à La Roche sur Yon, en 2 exemplaires originaux, le

Pour le Directeur Général de la MSA La Directrice-Adjointe	Le Gestionnaire ou Président de l'association
S. Legsir	
Samira LEGSIR	

ANNEXE 1

PIECES JUSTIFICATIVES RELATIVES AU GESTIONNAIRE

❖ JUSTIFICATIFS NECESSAIRES A LA SIGNATURE DE LA CONVENTION

Nature de l'élément justifié	Gestionnaire privé	Gestionnaire public
Autorisation de fonctionnement	- Autorisation d'ouverture délivrée par le Président du Conseil Départemental, précisant la capacité d'accueil de l'établissement* *En cas de renouvellement de convention :* - Dernier avis PMI en vigueur délivré par le Président du Conseil Départemental précisant la capacité d'accueil de l'établissement	- -Décision d'ouverture délivrée par la collectivité publique compétente - -Avis PMI délivré par le Président du Conseil Départemental précisant la capacité d'accueil de l'établissement* *Dans l'attente de cette autorisation ou avis, des justificatifs d'ouverture (contrats conclus avec les familles) et l'attestation de demande d'autorisation ou d'avis du Conseil Départemental*
Qualité du projet	- -Projet d'établissement comprenant le projet éducatif et le projet social - -Règlement de fonctionnement	
Vérification assujettissement à la TVA	*Si gestionnaire « entreprise » :* Attestation Cerfa CA3 relative à l'assujettissement à la TVA	
Eléments financiers	- Budget prévisionnel de la première année de la convention - -IBAN	

(*) L'absence de réponse du président du conseil général dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle le dossier est réputé complet, vaut autorisation d'ouverture ou avis favorable

Le règlement de fonctionnement permet à la MSA de vérifier que :

- les modalités d'admission sont précisées ;
- les horaires d'ouverture de l'établissement sont décrits ;
- la tarification est calculée par application du barème national des participations familiales fixé par la Cnaf ;
- la facturation est établie sur la base du contrat conclu avec les familles, lequel doit être adapté à leurs besoins ;
- aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des parents n'est exigée ;
- les couches et les repas sont fournis par la structure ou à défaut par les familles.

Le projet d'établissement permet à la MSA de vérifier que sont précisées :

- les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social ;
- les dispositions prises pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant du Rsa peuvent aisément accéder à une place d'accueil ;
- les prestations d'accueil proposées en précisant les durées et les rythmes d'accueil ;
- les dispositions particulières visant à favoriser l'accueil d'enfants présentant un handicap ou souffrant d'une maladie chronique.

Dans les deux documents, doivent figurer également la place des familles et leur participation à la vie de l'établissement.

ANNEXE 2

LISTE DES STRUCTURES CONVENTIONNEES

Il a été convenu un partenariat avec la (les) structure(s) suivante(s) concernant l'accueil permanent et occasionnel des enfants de moins de 6 ans :

❖ **STRUCTURE 1**

Nom de la structure : Multi-accueil la Fontenelle

Adresse : Espace Beautour – Place de la Poste 44120 VERTOU

Directeur ou référent technique : Patricia BORDERIE

Capacité d'accueil : 15 places *(agrément PMI à fournir à chaque modification)*

❖ **STRUCTURE 2**

Nom de la structure : Multi-accueil la Garenne

Adresse : 1 rue de la Garenne 44120 VERTOU

Directeur ou référent technique : Christophe GAUTREAU

Capacité d'accueil : 20 places *(agrément PMI à fournir à chaque modification)*

❖ **STRUCTURE 3**

Nom de la structure : Multi-accueil la Vannerie

Adresse : Impasse Raymond Durand 44120 VERTOU

Directeur ou référent technique : Delphine LE BORGNE

Capacité d'accueil : 25 places *(agrément PMI à fournir à chaque modification)*

ANNEXE 3

MODALITES DE CALCUL

❖ PSU

Le montant de la Prestation de Service Unique est déterminé sur la base de 66% du prix de revient horaire de la structure déduction faite des participations familiales, dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la CNAF.
Le prix plafond est fonction du niveau de service rendu par la structure : couches, repas et/ou écart du taux de facturation entre les heures facturées et heures réalisées.

Montant PSU par enfant =

Nombre heures facturées par enfant relevant du régime agricole **x** participation horaire MSA

Participation horaire MSA =

Prix de revient horaire structure ramené au plafond **x** 66% **-** participation horaire famille

Prix de revient de horaire de la structure =

$$\frac{\text{Total de dépenses de fonctionnement de la structure (total des charges classe 6 + contributions gratuites compte 86)}}{\text{Nombre d'actes réalisés (tous régimes confondus)}}$$

Participation horaire famille =

$$\frac{\text{Taux d'effort de la famille } \mathbf{x} \text{ ressources annuelles (plafonnées ou non - année n-2)}}{12}$$

❖ HEURES DE CONCERTATION

Trois heures de concertation sont versées par place et par an.

Le calcul des heures de concertation est effectué à partir :

- du montant horaire de la PSU (66 % du prix de revient horaire de la structure, sans déduction des participations financières des familles),
- du dernier avis émis par le Président du Conseil Départemental,
- du taux de ressortissants du régime agricole fréquentant la structure.

Montant des Heures de concertation =

3h **x** (Prix de revient définitif de la structure **x** 66%) **x** Nbre places 0-6 ans fixé dans l'autorisation ou l'avis du président du conseil départemental **x** Taux de ressortissant du régime agricole

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 21

OBJET Ecoles privées : avenants n°3 relatifs aux contributions obligatoires de fonctionnement

RAPPORTEUR : Alice ESSEAU

EXPOSE

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé les nouvelles conventions avec les Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) et les écoles privées de Vertou pour le versement de la contribution obligatoire de fonctionnement des classes sous contrat d'association, conformément aux textes en vigueur.

Les articles 2.1.et 2.2. de ces conventions précisent que le forfait communal est actualisé annuellement sur la base du coût moyen d'un élève maternelle et élémentaire des écoles publiques de l'année N-2 **au regard des effectifs au jour de la rentrée scolaire,** soit :

- Le coût moyen d'un élève maternelle des écoles publiques de Vertou en 2015 est établi à **1 178 €** et **263** élèves vertaviens scolarisés en écoles privées sont dénombrés à la rentrée **2016/2017**, soit un montant de :
  - **207 328 €** versés à l'école maternelle Saint-Martin pour **176** élèves vertaviens en maternelle.
  - **102 486 €** versés à l'école maternelle Sainte Famille pour **87** élèves vertaviens en maternelle.

- Le coût moyen d'un élève élémentaire des écoles publiques de Vertou en 2015 est établi à **496 €** et **490** élèves vertaviens scolarisés en écoles privées sont dénombrés à la rentrée **2016/2017**, soit un montant de :
    - **183 024 €** versés à l'école élémentaire Saint-Joseph pour **369** élèves vertaviens en élémentaire.
    - **60 016 €** versés à l'école élémentaire Sainte Famille pour **121** élèves vertaviens en élémentaire.

Au regard des montants, les avenants n°3 portent par conséquent sur un total de **552 854 €** répartis comme suit :

- Ecole privée Saint-Martin/Saint-Joseph – OGEC VERTOU Centre : **390 352 €** pour 176 élèves vertaviens en maternelle et 369 élèves vertaviens en élémentaire.
- Ecole privée Sainte-Famille – OGEC BEAUTOUR : **162 502 €** pour 87 élèves vertaviens en maternelle et 121 élèves vertaviens élémentaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu l'article L.442-5 et suivants du Code de l'Education,

Considérant les articles 2.1 et 2.2 des conventions liant la collectivité à l'OGEC Beautour pour l'école privée Sainte-Famille et l'OGEC Vertou-Centre pour l'école privée Saint-Martin/Saint-Joseph, en date du 19 décembre 2013.

Le conseil municipal

Approuve les termes des avenants n°3 aux conventions pour l'année 2017.

Fixe à **390 352** euros, au titre de l'année 2017, le montant de la contribution de fonctionnement pour l'école privée Saint-Martin/Saint-Joseph – OGEC VERTOU Centre, sous contrat d'association,

Fixe à **162 502** euros, au titre de l'année 2017, le montant de la contribution pour l'école Sainte-Famille – OGEC BEAUTOUR, sous contrat d'association.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

Dit que cette dépense est inscrite au budget principal 2017 de la commune, chapitre 65, article 6558.

ADOPTE PAR 33 VOIX – 2 ABSTENTIONS.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Ville de Vertou
www.vertou.fr

Convention 2014-2019 entre la Ville de VERTOU, l'OGEC Vertou-Centre et l'école Saint Martin/Saint Joseph AVENANT N° 3

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle convention tripartite avec l'OGEC Vertou-Centre et l'école privée Saint Martin/Saint Joseph pour le versement de la contribution obligatoire de fonctionnement des classes sous contrat d'association, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur (notamment l'article L.442-5 et suivants du Code de l'Education).

Les articles 2.1. et 2.2. de la convention précisent que le forfait communal est recalculé annuellement sur la base de l'actualisation du coût moyen d'un élève maternelle et élémentaire des écoles publiques de l'année N-2 au regard des effectifs au jour de la rentrée scolaire en cours.

Références :

- Le coût moyen d'un élève maternelle des écoles publiques de Vertou s'élevait en 2015 à **1178 €**.
- Le coût moyen d'un élève élémentaire des écoles publiques de Vertou s'élevait en 2015 à **496 €**.

Sur ces bases, il sera attribué pour l'année 2017 à l'OGEC Vertou-Centre – Ecole privée Saint Martin/Saint Joseph :

- Un montant de **1 178 €** pour un élève vertavien de l'école maternelle ;
- Un montant de **496 €** pour un élève vertavien de l'école élémentaire.

Soit un montant total de **390 352 €** inscrit au budget général de la ville 2017, pour 176 élèves vertaviens de maternelle et 369 élèves vertaviens d'élémentaire.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Vertou, le

Le Directeur,	Le Président,	Le Maire,
Franck THIERE	**Jean-Louis HERRIAU**	**Rodolphe AMAILLAND**

Ville de Vertou
www.vertou.fr

Convention 2014-2019 entre la Ville de VERTOU, l'OGEC Beautour et l'école Sainte Famille
AVENANT N° 3

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle convention tripartite avec l'OGEC Beautour et l'école privée Sainte Famille pour le versement de la contribution obligatoire de fonctionnement des classes sous contrat d'association, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur (notamment l'article L.442-5 et suivants du Code de l'Education).

Les articles 2.1. et 2.2. de la convention précisent que le forfait communal est recalculé annuellement sur la base de l'actualisation du coût moyen d'un élève maternelle et élémentaire des écoles publiques de l'année N-2 au regard des effectifs au jour de la rentrée scolaire en cours.

Références :

- Le coût moyen d'un élève maternelle des écoles publiques de Vertou s'élevait en 2015 à **1178 €**.
- Le coût moyen d'un élève élémentaire des écoles publiques de Vertou s'élevait en 2014 à **496 €**.

Sur ces bases, il sera attribué pour l'année 2017 à l'OGEC Beautour – Ecole privée Sainte Famille :

- Un montant de **1 178 €** pour un élève vertavien de l'école maternelle ;
- Un montant de **496 €** pour un élève vertavien de l'école élémentaire.

Soit un montant total de **162 502 €** inscrit au budget général de la ville 2017, pour 87 élèves vertaviens de maternelle et 121 élèves vertaviens d'élémentaire.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Vertou, le

La Directrice,	Le Président,	Le Maire,
Christine NIVET	**Etienne GRELARD**	**Rodolphe AMAILLAND**

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :
M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – BOUVART – M. BAHUAUT – Mme HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY – ALBERT – LE MERCIER – MM HELAUDAIS – OUVRARD – PIERRET – Mmes FALC'HUN – NOGUE – MM.VADROT - PIVETEAU ROBERT – DOUAISI – Mmes JULE – HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur AMAILLAND
- Monsieur RABERGEAU, pouvoir Madame FONTENEAU
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE STER

Secrétaires de Séance : Monsieur VADROT – Madame NOGUE

DELIBERATION : 22

OBJET : Convention de partenariat 2016-2017 entre la commune de Vertou et l'Association Union Sportive de la Sainte Anne

RAPPORTEUR : François LE MABEC

EXPOSE

L'association Union Sportive de la Sainte-Anne (USSA) est affiliée à la Fédération Française de Football et agit sur le territoire vertavien auprès des jeunes, dans une dimension éducative et de loisirs.

Elle bénéficie à ce titre d'une subvention de fonctionnement de la ville de Vertou, décomposée en deux éléments :

- Une subvention de fonctionnement général suivant l'application des critères arrêtés par l'Office Municipal des Sports (OMS), en accord avec la Ville, soit pour la saison 2016/2017 un montant de 25 624 euros
- Une contribution spécifique au regard des engagements sportifs de l'association.
  L'USSA a en effet engagé son équipe principale en Championnat de France Amateur 2 (CFA2), valorisant la performance sportive des joueurs mais aussi l'engagement

pédagogique et éducatif du club visant à permettre à de nombreux jeunes de participer aux fonctions d'encadrement au sein même de ce dernier.

Ces engagements imposent toutefois des obligations particulières qui nécessitent une mise en adéquation des moyens existants. Les dirigeants du club se sont investis dans une démarche d'accroissement et de diversification des recettes qui se révèle insuffisante, confirmée par l'analyse des comptes de l'association dans le cadre des bilans annuels et prévisionnels.

Il est donc proposé de compléter le dispositif existant par un apport complémentaire et spécifique de 53 376 euros qui tient compte de l'évolution de l'équipe première en Championnat de France Amateur 2.

Le montant total de la subvention municipale est donc porté à 79 000 euros au titre de l'année sportive 2016-2017.

Conformément à l'article 10, alinéa 3 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et à l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et s'agissant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros, il convient de conclure une convention entre la ville et l'USSA qui fixe les modalités de partenariat entre la commune et l'USSA.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Considérant le projet porté par l'USSA pour évoluer en Championnat de France Amateur 2 et son budget prévisionnel de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt que présente la pratique du haut niveau sportif pour le dynamisme et l'attractivité de la commune et son incidence positive sur la qualité d'encadrement de la jeunesse ;

Vu l'article 10, alinéa 3 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Le conseil municipal

Dit que le montant total de la subvention 2016/2017 attribué à l'USSA est établi à 79 000 euros,

Dit que cette dépense est inscrite au chapitre 011 – Charges à caractère général et à l'article 6745 - Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé ;

Approuve la convention de partenariat présentée en annexe de la présente délibération ;

Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tous les avenants nécessaires à sa mise en œuvre durant toute sa période d'exécution.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Ville de Vertou
Service des sports
sport@mairie-vertou.fr
02.40.34.76.09

CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2017 entre l'association Union Sportive de la Sainte Anne et la Commune de Vertou

PROJET

Entre
la Commune de Vertou, représentée par Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Vertou, dénommée ci-après « La Ville » ;

d'une part,

Et
l'association Union Sportive de la Sainte Anne, représentée par Monsieur Stéphane DABET, Président de l'association, dûment autorisé, dénommée ci-après « USSA » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET DU PARTENARIAT

L'USSA, association sportive affiliée à la Fédération Française de Football, a engagé, pour l'année 2016-2017, son équipe principale en Championnat de France Amateur 2.

Ce niveau de compétition confère à la Ville et à l'USSA un certain nombre d'obligations et de contraintes spécifiques que la présente convention vise à préciser.

1 - 1 POLITIQUE SPORTIVE ET EDUCATIVE DE L'USSA

Au-delà des objectifs strictement sportifs liés à la compétition au niveau fédéral, l'USSA organise en direction de la population de Vertou le développement et la promotion du football sous toutes ses formes et à tous les niveaux de pratique :

- En participant à la réflexion sur le développement sportif communal au sein de l'Office Municipal des Sports (OMS) et en s'inscrivant dans ses règles de fonctionnement ;
- En favorisant l'encadrement, la formation et le perfectionnement de tous ses membres et cadres bénévoles et salariés ;
- En maintenant et resserrant les liens sociaux entre leurs adhérents et plus largement avec la Ville et sa population ;
- En contribuant à l'animation sportive de la Ville, notamment par l'organisation d'évènements sportifs (Europ'Foot…) ;

- En mettant en œuvre les moyens nécessaires à remplir les conditions du « label or » de son école de foot.

1 - 2 POLITIQUE MUNICIPALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

En concertation avec les associations du secteur sportif représentées au sein de l'OMS, la Ville met en œuvre un certain nombre de dispositifs communs à toutes les associations, dont l'USSA :

- Mise à disposition gratuite et entretien/maintenance des installations municipales selon les modalités stipulées aux conventions spécifiques de mise à disposition des équipements ;
- Mise à disposition du matériel et de la logistique nécessaires à l'organisation de manifestations (tournois…) selon les disponibilités ;
- Soutien financier au fonctionnement général des clubs par des critères définis en concertation avec l'OMS ;

1 - 3 OBJECTIFS DE L'USSA LIES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR 2

Dans le cadre de la présente convention, l'USSA s'engage plus spécifiquement à atteindre les objectifs suivants :

- Offrir un spectacle sportif de haut niveau en attirant et fidélisant un public nombreux ;
- Promouvoir et valoriser l'image et le soutien de la Ville de Vertou au travers de sa couverture médiatique et de sa participation aux manifestations vertaviennes (Soirée des sports…).

Compte tenu du niveau de compétition atteint par l'USSA, la Ville consent à attribuer des moyens techniques et financiers particuliers et complémentaires aux autres dispositifs d'aide au fonctionnement des associations.

En contrepartie, l'USSA s'engage à souscrire sans réserve aux conditions financières ainsi qu'aux dispositions d'ordres administratif, technique, communicationnel, réglementaire, définies ci-après.

Article 2 - ORGANISATION DES MATCHS DE CFA 2 ET DE COUPES AU TERRAIN D'HONNEUR DES ECHALONNIERES

L'organisation des matchs du Championnat de France Amateur 2 répond aux obligations fixées d'une part par le *Règlement des Championnats Nationaux* de la Fédération Française de Football, d'autre part par les différentes réglementations applicables à ce type de manifestations (*Règlement de sécurité contre l'incendie des Etablissements Recevant du Public, Code de la Santé publique*…).

Les articles suivants précisent, dans le cadre de ces réglementations, les obligations qui incombent à chacune des parties contractantes.

L'USSA est l'organisateur de ces rencontres de CFA 2 et porte donc l'ensemble des responsabilités qui en découlent. la Ville, en qualité de propriétaire, met à disposition les installations sportives nécessaires et le personnel requis pour leur bon fonctionnement.

2 – 1 MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DU TERRAIN D'HONNEUR DES ECHALONNIERES

Pour le déroulement des matchs de CFA 2 et de coupes, la Ville met à disposition de l'USSA le terrain d'honneur des Echalonnières. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Les travaux d'entretien – courants ou non – de l'équipement incombent à la Ville, de même que la fourniture de mobilier, d'eau et d'électricité.

PROJET

2 - 2 PRESENCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Pour le bon déroulement des matchs de CFA2, des agents municipaux interviendront de la manière suivante :

- De 1h30 avant le coup d'envoi à 2h après la fin du match, un agent municipal est présent pour assister l'USSA. Désigné comme agent de première intervention, il a également pour missions d'assister l'USSA dans sa relation avec le corps arbitral et le délégué FFF, ainsi que de préparer le parking (délimitation de la zone réservée au club adverse et aux officiels, ouverture et fermeture du limiteur de hauteur…).
- De 1/2h avant le coup d'envoi à 1/2h après la fin du match, un agent municipal possédant une habilitation électrique est présent pour veiller au bon fonctionnement des installations d'éclairage et de sonorisation et intervenir en cas de besoin.

2 - 3 OBLIGATIONS DE L'USSA

L'USSA s'engage à supporter tous les frais afférents à l'organisation des matchs de CFA 2.

L'USSA s'engage à respecter la disposition des lieux, ainsi que le règlement intérieur du terrain d'honneur des Echalonnières. Elle veille en particulier :

- A faire respecter l'interdiction de fumer ;
- A maintenir la sonorisation à un niveau de pression acoustique respectueux des riverains et du public ;
- A faire respecter l'interdiction d'accès dans l'enceinte sportive à tout véhicule (2 roues, à moteur…);
- A interdire l'accès à l'enceinte sportive à toute personne menaçant l'ordre public ou ayant des agissements contraires aux bonnes mœurs ou étant en état d'ébriété.

Dans le contexte du plan vigipirate actif sur l'ensemble du territoire français une vigilance accrue et la prise de mesures adaptées sont de la responsabilité pleine et entière de l'USSA. La ville pourra apporter son concours d'expertise sur sollicitation de l'association

L'attention de l'USSA est portée sur la nécessité de respecter scrupuleusement la capacité d'accueil maximale de l'enceinte sportive fixée à **3 400 personnes dont 512 assises** dans les tribunes, l'USSA a la charge des contrôles découlant de cette obligation.

Sur cet aspect, l'USSA s'engage à transmettre à la Ville en début de saison sportive la *Déclaration annuelle d'organisation de manifestations sportives*[1] telle que précisée notamment par la Fédération Française de Football dans son *Annexe relative à la sécurité des rencontres de championnats nationaux :*

- Cette déclaration indique « la nature des manifestations, les jours et heures de leur tenue (…), le nombre de personnes concourant à la réalisation de la manifestation ainsi que le nombre de spectateurs attendus » ;
- La déclaration indique également « les mesures envisagées (…) en vue d'assurer la sécurité du public et des participants. La déclaration comporte notamment toutes précisions utiles sur le service d'ordre mis en place éventuellement par les organisateurs, les mesures qu'ils ont arrêtées en application de la réglementation relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et, (…) les dispositions qu'ils ont prises, s'il y a lieu, au titre de la réglementation édictée par la fédération (…). »

L'USSA doit restituer l'équipement après avoir effectuer un nettoyage des surfaces (nettoyage des plans de travail du bar, enlèvement des emballages et papiers gras dans les tribunes, autour du terrain et dans les vestiaires).

Enfin, **l'USSA s'engage à libérer l'équipement au plus tard deux heures après le match**.

[1] Décret no 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place de services d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif

PROJET

2 - 4 ASSURANCES

La responsabilité de l'USSA pourra être recherchée en cas de détérioration du patrimoine communal.

L'USSA s'engage à souscrire à une assurance en Responsabilité Civile couvrant les dommages pouvant être causés à des tiers du fait de son activité d'organisateur de matchs de football, ainsi que les dommages matériels pouvant être causés à l'enceinte sportive du fait de cette même activité.

L'USSA s'engage à fournir, dès la signature de la présente convention, une copie de l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile.

Article 3 - ENTRAÎNEMENTS DES EQUIPES DE NIVEAU NATIONAL

La compétition de football en haut niveau nécessitant un entraînement régulier, soutenu et spécifique, la Ville met ses équipements à disposition de son équipe première selon les modalités particulières suivantes :

- Le lundi soir de 20h00 à 21h30 au Stade Raymond Durand – Terrain A ;
- Le mardi soir de 19h30 à 21h00 au Stade Raymond Durand – Terrain A ;
- Le jeudi soir de 20h00 à 21h30 au Stade Raymond Durand – Terrain A seulement si match à domicile. Si match extérieur l'entrainement a lieu stade Vertou Centre. Si stade Vertou Centre non praticable, l'entrainement se fera au terrain d'honneur des Echalonnières.

Les conditions de cette aide de la Ville sont communes à l'ensemble des associations sportives municipales et stipulées dans les conventions d'usage.

Article 4 - COMMUNICATION

En début de saison sportive, l'USSA s'engage à fournir son plan de communication pour information à la Ville.

L'USSA mènera, à la fin de la saison en cours, une concertation avec la Ville pour le visuel des différents supports projetés de communication et d'information :

- Tenues vestimentaires (notamment maillots lors des matches) ;
- Affiches, tracts, programmes, dépliants ;
- Encarts publicitaires dans la presse…

L'USSA s'engage, dès la signature de la présente convention :

- à intégrer le logo de la Ville de Vertou sur tout support de communication concernant le Championnat de France Amateur 2 ;
- à y préciser que l'action de l'USSA se fait ***"avec le soutien de la Ville de Vertou."***
- à respecter la mise en valeur de la signalétique et des visuels municipaux en place au terrain d'honneur des Echalonnières.

Les documents de communication devront être également soumis au visa de la Direction de la communication de la Ville, impérativement avant impression.

Article 5 - CONDITIONS DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

5 - 1 MONTANT DE LA SUBVENTION MUNICIPALE

Dans le cadre de son soutien à l'ensemble du secteur associatif sportifs, la Ville verse à l'USSA une subvention de fonctionnement général, pour l'année considérée, à hauteur de 25.624 €. Cette subvention a été déterminée selon les critères de l'OMS.

PROJET

Par ailleurs, la Ville attribue à l'USSA, pour la même année, une subvention spécifique à l'évolution de son équipe première en Championnat de France Amateur 2 pour un montant de 53 376 €.

La Ville versera donc à l'USSA **une subvention totale de 79 000 €** au titre de l'année sportive 2016-2017.

5 - 2 MODALITES DE VERSEMENT

La subvention sera versée en une seule fois dans le courant du mois de février 2017.

5 - 3 CONTRÔLE D'ACTIVITE ET FINANCIER

L'USSA fournira, dans le mois qui suivra leur approbation par l'assemblée générale, les rapports moraux et financiers de son activité.

Le rapport moral devra préciser l'évolution du nombre d'adhérents et de licenciés, ainsi qu'un bilan des actions menées au titre des articles 1-1 et 1-3 de la présente convention.

De même, **un bilan financier général et un compte de résultat, seront remis à la Ville** par l'USSA, dans un délai de 15 jours après validation des comptes par l'assemblée générale. Ces documents doivent :

- Etre établis dans un cadre budgétaire et présentés en conformité avec le plan comptable général ;
- Être en règle par rapport à la réglementation fiscale ;
- Faire apparaître, conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ;
- Et être certifiés conformes par le Président (documents présentant la mention « documents financiers certifiés conformes le *[date]* par *[nom]*, *[prénom]*, Président de l'Union Sportive de la Sainte Anne »).

L'USSA s'engage à transmettre à la Ville toute modification de ses statuts ou de ses instances dirigeantes.

Article 6 - DUREE DE LA CONVENTION - RESILIATION

La présente convention porte sur l'année sportive 2016-2017 et s'applique jusqu'au 30 juin 2017.

La Ville pourra mettre fin unilatéralement, et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par la Ville à l'USSA, cette dernière n'aura pas pris les mesures appropriées.

La résiliation de la présente convention par la Ville n'entraîne aucun droit à indemnité pour l'USSA.

Fait à Vertou,
Le

Pour l'association **Union Sportive de la Sainte Anne,** **Le Président,**	**Pour la Commune de Vertou,** **Le Maire,** **Conseiller départemental de Loire-Atlantique,**
M. Stéphane DABET.	**Rodolphe AMAILLAND.**

PROJET